



Rapport

du

Conseil d'Etat au Grand Conseil

sur sa gestion pendant l'exercice 2010

Conseil d'Etat

Chancellerie d'Etat

CONSEIL D'ETAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai: M. Jean Studer (président), M. Claude Nicati (vice-président), Mme Gisèle Ory, M. Philippe Gnaegi, M. Frédéric Hainard.

Chancelière : Mme Monica Engheben

Dès le 1^{er} juin: M. Claude Nicati (président), Mme Gisèle Ory (vice-présidente), M. Jean Studer, M. Philippe Gnaegi, M. Frédéric Hainard (jusqu'au 31 octobre), M. Thierry Grosjean (dès le 7 décembre).

Chancelière : Mme Monica Engheben (jusqu'au 31 octobre)
Mme Séverine Despland (dès le 1^{er} novembre)

2. AFFAIRES TRAITÉES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 77 séances au cours desquelles il a pris 2.280 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 1.020 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 57 rapports à l'intention du Grand Conseil.

3. RECEPTIONS ET INVITATIONS

Le Conseil d'Etat a rencontré, in corpore :

- Mme Corina Casanova, chancelière de la Confédération, le 25 janvier;
- le Conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel, le 10 février;
- la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 17 février, 19 mai, 30 août et 17 novembre;
- le Conseil communal de Val-de-Travers, le 17 mars;
- l'Union cantonale neuchâteloise des arts et métiers, le 14 avril;
- l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le 20 avril;
- le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, le 17 mai;
- S.E M. Alain Catta, ambassadeur de France, le 2 juin;
- l'Association Région Entre-deux-Lacs, le 9 juin;
- le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 14 juin;
- l'Association Région Val-de-Ruz, le 15 juin;
- les représentants de la presse dans le canton, le 15 juin;
- les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, les 16 juin et 17 août;

- le Conseil communal de Neuchâtel, le 16 août;
- le Gouvernement de la République et Canton du Jura, le 14 septembre;
- S.E M. Donald S. Beyer Jr, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, le 19 octobre;
- le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le 3 novembre;
- le Conseil d'Etat du canton de Vaud, le 10 novembre;
- le Conseil exécutif du canton de Berne, le 17 novembre;
- le Conseil communal du Locle, le 24 novembre,
- la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 29 novembre;

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

4.1. Conférences de presse

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Etat a tenu 89 conférences de presse. Parmi elles, quatre ont réuni le Conseil d'Etat in corpore : le 23 février pour le résultat des comptes 2009, le 31 mars dans le cadre du redressement des finances et de la réforme de l'Etat afin de présenter le délégué engagé par le Conseil d'Etat, le 27 septembre à l'occasion de la présentation du projet de budget 2011, et le 24 novembre pour la présentation de la répartition des départements et des suppléances suite au second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat consécutif à la démission de M. Frédéric Hainard.

A noter que la présidence du Conseil d'Etat a tenu deux points de presse en lien avec l'"Affaire Hainard", soit en date du 25 juin, pour faire état de la position du gouvernement suite à des révélations parues dans la presse, et du 23 août, au moment de la démission annoncée de M. Hainard.

4.2. Communiqués de presse

Au total, ce sont 301 communiqués de presse du Conseil d'Etat et des départements qui ont été diffusés à la presse par le bureau de la communication. Parmi ces 301 communiqués de presse, 89 ont fait suite à une conférence de presse du Conseil d'Etat et 40 concernaient les séances du gouvernement. Les 172 autres émanaient notamment des différents départements - comprenant entre autres les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage et les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation.

4.2.1. Campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1)

Le 13 janvier, le Conseil d'Etat a diffusé par voie de communiqué de presse un premier bilan concernant la campagne de vaccination lancée en décembre 2009 dans le canton de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat avait mis en place un dispositif permettant de vacciner au moins 30% de la population neuchâteloise. Il se réjouit de la couverture générale qui a atteint 22%, dont plus de 60% parmi les groupes à risques. Ce chiffre se situe dans la moyenne suisse, dès lors qu'entre 15% et 30% de la population, suivant les cantons, s'est fait vacciner.

Le 5 mai, suite aux recommandations faites aux cantons par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le Conseil d'Etat a décidé de lever les mesures sanitaires prises afin de lutter contre la grippe A(H1N1). Le dernier cas avait été confirmé dans le canton durant la semaine du 4 au 10 janvier. La décision du Conseil d'Etat a été diffusée par voie de communiqué de presse le 6 mai.

Le 18 août, le Conseil d'Etat a pris acte du rapport final de l'Etat-major cantonal de conduite de crise. L'OMS a annoncé officiellement le 10 août la fin de la pandémie de grippe A(H1N1), précisant qu'au moins 18.449 personnes sont mortes dans le monde à la suite de cette grippe depuis le début de l'épidémie survenue en avril 2009. Dans le canton de Neuchâtel, où on ne dénombre aucun décès, 22% de la population neuchâteloise a été vaccinée contre la grippe A(H1N1), soit un total de 37.067 personnes. Un bilan final positif de l'opération vaccination contre le grippe A(H1N1) est présenté par voie de communiqué de presse le 19 août avec publication du rapport final de l'Etat-major de conduite de crise sur le site Internet de l'Etat à l'adresse www.ne.ch/pandemiegrippe.

4.2.2. Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale autour du redressement des finances et de la réforme de l'Etat

Dans le cadre du redressement des finances et de la réforme de l'Etat, le Conseil d'Etat a instauré la tenue de rencontres périodiques avec les cadres de l'administration cantonale afin de les associer à la démarche et de les tenir informés des travaux.

Le 26 avril, une première rencontre s'est tenue à Malvilliers en présence du Conseil d'Etat in corpore et des chef-fe-s de service et d'office de l'administration cantonale. Le but de cette réunion portait sur le lancement du projet de redressement des finances et de réforme de l'Etat et la présentation du délégué au redressement, M. Francis Randin, qui a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} mai. La rencontre a réuni quelque 130 personnes. Elle a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 27 avril aux médias.

Une seconde rencontre avec les cadres de l'administration cantonale s'est tenue le 26 octobre dans la salle du Grand Conseil, au Château de Neuchâtel, au cours de laquelle ont été présentés la répartition du crédit de 16 millions de francs, les hypothèses de travail en lien avec la planification financière roulante, la nouvelle gestion financière de l'Etat, ainsi qu'un exposé du Canton du Jura concernant la gouvernance des partenariats.

4.3. Rencontres annuelles avec la presse

Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec la presse, le Conseil d'Etat a accueilli les représentants des médias en date du 15 juin sur un bateau de la Société de navigation.

Le 26 janvier, le conseiller d'Etat Frédéric Hainard, chef du DEC, a convié les représentants des médias à un petit déjeuner au Château de Neuchâtel.

Le 25 octobre, le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du DGT, a rencontré les représentants des médias, accompagné par ses chefs de service et d'office à Vaumarcus.

4.4. Evénements

Remise du Prix du Mérite sportif 2009 de l'Etat de Neuchâtel

Le 11 janvier, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS et président du jury, a remis le prix du Mérite sportif 2009 de l'Etat de Neuchâtel à cinq lauréats au Château de Neuchâtel.

Microcity; projet de ERNE-Bauart retenu par le Conseil d'Etat

Le 26 février, le Conseil d'Etat a présenté aux médias le projet « Microcity » de ERNE-Bauart pour la réalisation du Bâtiment de la Microtechnique sur le site de la Maladière à Neuchâtel. La construction de ce bâtiment constitue une étape capitale pour le développement du Pôle de la microtechnique national et international à Neuchâtel. Les travaux devraient être terminés fin 2012.

Baselworld 2010

En date du 23 mars, le Conseil d'Etat in corpore s'est rendu à Baselworld, accompagné d'une délégation neuchâteloise et de représentants des médias, pour une visite aux exposants neuchâtelois, qu'il a ensuite accueillis pour une réception officielle.

Apéritif de remerciements du Conseil d'Etat aux personnes ayant œuvré dans le cadre de la grippe A(H1N1)

Le 1^{er} juin, une délégation du Conseil d'Etat a offert un apéritif de remerciements au nom du gouvernement cantonal, dans la cour du Château de Colombier, à toutes les personnes ayant œuvré durant plusieurs mois dans le cadre de la grippe A(H1N1).

Réception du Conseil d'Etat en l'honneur des sportifs neuchâtelois sélectionnés aux JO de Vancouver et des podiums obtenus durant la saison d'hiver 2009-2010

Le 28 juin, le Conseil d'Etat in corpore a accueilli au Château de Neuchâtel le skieur alpin Didier Cuche, les snowboardeuses Olivia Nobs et Mellie Francon, le hockeyeur Sandy Jeannin, ainsi que Gilles Jacquet, ancien athlète s'étant distingué en snowboard aux JO de Nagano en 1998, à Salt Lake City en 2002, et à Turin en 2006. Cette réception avait pour but de témoigner à ces athlètes neuchâtelois la fierté du gouvernement cantonal et celle de la population neuchâteloise pour leur contribution au rayonnement du canton dans les milieux sportifs internationaux. Chacun d'eux s'est vu remettre un tableau en chocolat représentant sa discipline sportive et une lettre de félicitations du Conseil d'Etat.

Remise du prix PRIDE 2010

Le 30 septembre, le président du Conseil d'Etat Claude Nicati a remis le prix PRIDE 2010, le Prix neuchâtelois de développement durable en entreprise, à OPAN concept SA, bureau d'ingénieurs en génie civil, lors d'une cérémonie organisée en collaboration par le service de l'économie, le service de l'énergie et de l'environnement, ainsi que l'Association Ecoparc, qui s'est tenue à Neuchâtel.

Nomination de la nouvelle chancelière d'Etat

Le 1er novembre, le Conseil d'Etat a nommé Mme Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat, en qualité de chancelière d'Etat. Elle a succédé dès ce jour à Mme Monica Engheben. Elle a été présentée aux médias par la présidence et la vice-présidence du Conseil d'Etat le 2 novembre.

TransRUN: premier coup de foreuse donné à Cernier pour les forages géologiques

Les travaux de forages géologiques pour le TransRUN ont débuté le 12 novembre à Cernier. Ils se dérouleront sur l'hiver 2010 et le printemps 2011 et permettront notamment d'affiner le nouveau tracé ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds dont la mise en service est prévue à fin 2020 avec un coût devisé à 850 millions de francs.

Etats généraux de l'Energie

Le 13 novembre, le Conseil d'Etat a organisé la tenue des Etats généraux de l'Energie à Neuchâtel, qui ont réuni plus de 300 personnes. Cette journée a donné lieu à un rapport de synthèse, disponible sur www.ne.ch/EGE10, qui a été présenté aux médias le 23 décembre par le président du Conseil d'Etat Claude Nicati, chef du DGT.

Remise du prix 2010 "Salut l'étranger!"

Le 20 décembre, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC, a remis le prix 2010 "Salut l'étranger!" à trois lauréates distinguées.

Remise de la montre de Fritz Courvoisier au Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds

Le 21 décembre, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, a remis au Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds la montre de Fritz Courvoisier offerte par son collègue Thierry Grosjean le jour de son élection au gouvernement cantonal.

5. CONFERENCES

5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous service de l'économie.

5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous service de l'économie.

6. TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES

6.1. Résolutions

Les projets de résolution suivants ont été adoptés par le Grand Conseil:

10.112

Projet de résolution du groupe socialiste à l'adresse des Chambres fédérales, du 26 janvier 2010, "Ajournement des décisions liées à la réforme de la LACI"

Cette résolution a été adoptée par 96 voix le 27 janvier, puis transmise à l'Assemblée fédérale le 2 février.

10.124

Projet de résolution Marianne Ebel, du 30 mars 2010, "Pour que les "sans-papiers" aient accès à l'apprentissage!"

Cette résolution a été adoptée amendée par 89 voix le 31 mars, puis transmise à l'Assemblée fédérale le 31 mars.

10.125

Projet de résolution Philippe Haerberli, du 30 mars 2010, "Sièges-autos pour enfants"

Cette résolution a été adoptée par 92 voix le 31 mars, puis transmise au Conseil fédéral le 31 mars.

6.2. Recommandations

Les recommandations suivantes, adoptées par le Grand Conseil en 2008, sont encore en attente d'une réponse du Conseil d'Etat:

08.137

Recommandation du groupe socialiste, du 20 février 2008, "La culture indispensable à la vie et à l'image de notre canton coûte cher, donnons-lui les moyens d'exister"

Cette recommandation a été adoptée par 55 voix contre 52 le 19 mars 2008, puis transmise au Conseil d'Etat le 7 avril 2008.

08.165

DEC

Recommandation du groupe socialiste, du 27 mai 2008, "Politique d'information suite à l'initiative non au démantèlement de l'utilité publique"

Cette recommandation a été adoptée, non combattue, le 25 juin 2008, puis transmise au Conseil d'Etat le 28 juillet 2008.

08.177

DJSF

Recommandation du groupe socialiste, du 2 septembre 2008, "Pour que l'augmentation des allocations familiales profite à tous"

Cette recommandation a été adoptée, amendée, non combattue le 1^{er} octobre 2008, puis transmise au Conseil d'Etat le 14 octobre 2008.

Les recommandations suivantes ont été adoptées par le Grand Conseil en 2010:

10.140

DSAS

Recommandation de la commission des pétitions et des grâces, du 27 mai 2010, Suite à donner à la résolution "pour davantage d'accueil parascolaire"

Cette recommandation a été adoptée par 81 voix contre 12 le 29 juin, puis transmise au Conseil d'Etat le 7 juillet.

10.136

DEC

Recommandation des député-e-s Vert-e-s et consorts, du 25 mai 2010, "Tenue d'Etats généraux de la cohésion cantonale"

Cette recommandation a été adoptée par 68 voix contre 38 le 30 juin, puis transmise au Conseil d'Etat le 7 juillet.

10.168

DEC

Recommandation du groupe socialiste, du 28 septembre 2010, "Révision de la LACI acceptée: et après?"

Cette recommandation a été adoptée par 78 voix contre 14 le 29 septembre, puis transmise au Conseil d'Etat le 20 octobre.

6.3. Motions, motions populaires et de communes**Récapitulatif**

Motions adoptées en attente d'une réponse	Présidence	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Totaux
Etat au 31 décembre 2008	2	13	12	26	5	10	68
Etat au 31 décembre 2009	1	13	13	28	7	13	75
Etat au 31 décembre 2010	2	10	13	23	6	13	67

a) Motions adoptées en 2010

09.121

DGT

Motion de la commune de La Tène, du 27 février 2009, "Initiative communale demandant la révision urgente de la législation du secteur de l'électricité, particulièrement en prévoyant la possibilité pour les communes neuchâtelaises de percevoir un émolument pour l'usage du sol communal, une redevance pour l'éclairage public et une taxe écologique"

Motion acceptée le 27 janvier 2010.

L'objet de la motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE). Le classement de cette motion sera demandé dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la LAE. Ce projet de loi a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations concernées et autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LAE, incluant la demande de classement de cette motion.

09.122

Motion de la commune du Landeron, du 27 février 2009, Initiative communale "Pour l'élaboration d'une base légale cantonale permettant aux communes d'introduire des redevances liées à la distribution d'énergie électrique"

DGT

Motion acceptée le 27 janvier 2010.

L'objet de la motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE). Le classement de cette motion sera demandé dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la LAE. Ce projet de loi a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations concernées et autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LAE, incluant la demande de classement de cette motion.

10.119

Motion populaire de la coordination neuchâteloise "Pas question de payer votre crise", du 23 février 2010, "Dérogation au frein à l'endettement"

DJSF

Motion acceptée le 31 mars 2010.

Le traitement de cette motion doit être mis en relation avec le projet de loi du groupe socialiste 09.107 en cours de traitement au sein de la commission de gestion et des finances. Pour rappel, le projet de loi a fait l'objet d'un rapport refusé par le Grand Conseil lors de la session du 3 novembre 2009.

09.102

Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 14 janvier 2009, "Pour le droit de vote à 16 ans"

PRESIDENCE

Motion acceptée le 28 avril 2010.

Cette motion sera examinée dès le début 2011.

09.115

Motion Marianne Ebel, du 17 février 2009, "Avoir un toit est un droit"

DGT

Motion acceptée le 28 avril 2010.

Un groupe de travail a été créé sous la présidence de l'office cantonal du logement. Ce groupe de travail a donné mandat à un spécialiste de dresser un portrait de la situation actuelle au niveau de l'accessibilité au logement dans le canton de Neuchâtel. Les premiers résultats de cette analyse ont été présentés début décembre au groupe de travail. Fin mars 2011, il est prévu d'informer la commission cantonale du logement du résultat final de cette étude.

A ce stade, il est prématuré de préciser la date à laquelle le rapport sera présenté au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat devrait disposer au début du 2^e trimestre 2011 des éléments lui permettant de planifier la suite des travaux.

09.123

Motion populaire d'un groupe de citoyennes et de citoyens, du 4 mars 2009, "Stop au gaspillage du pétrole... Sortons du mazout aujourd'hui plutôt que demain!"

DGT

Motion acceptée le 26 mai 2010.

Il a été tenu compte de cette motion dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de cette motion sera alors demandé.

09.124

Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 26 mars 2009, "Aide au logement (Appartements subventionnés)"

DGT

Motion acceptée le 26 mai 2010.

Un groupe de travail a été créé sous la présidence de l'office cantonal du logement. Ce groupe de travail a donné mandat à un spécialiste de dresser un portrait de la situation actuelle au niveau de l'accessibilité au logement dans le canton de Neuchâtel. Les premiers résultats de cette analyse ont été présentés début décembre au groupe de travail. Fin mars 2011, il est prévu d'informer la commission cantonale du logement du résultat final de cette étude.

A ce stade, il est prématuré de préciser la date à laquelle le rapport sera présenté au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat devrait disposer au début du 2^e trimestre 2011 des éléments lui permettant de planifier la suite des travaux.

10.151

Motion interpartis de gauche, du 31 août 2010, "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre!"

DSAS

Motion, amendée, acceptée non combattue, le 29 septembre 2010.

Le groupe de travail de la coordination interdépartementale de la politique sociale (GT CIPOS) a été saisi de cette motion lors de sa séance de novembre 2010. Etant donné les larges implications dans de nombreux services, générées par la définition d'indicateurs de pauvreté, il a été décidé de constituer un groupe de travail ad hoc étendu, sous la direction du service de l'action sociale et avec la participation essentielle de l'office cantonal de la statistique. Une réponse, sous la forme d'un rapport social, doit être apportée d'ici à la fin de la présente législature.

b) Motions adoptées antérieurement

Les motions suivantes, adoptées antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

92.127

Motion Fernand Cuche (Lignières) (primitivement déposée par Gérard Berger), du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier"

DEC

Motion acceptée le 29 mars 1995.

Le contrat-type a été édicté le 14 octobre 2009 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Le Conseil d'Etat proposera donc le classement de cette motion dans le cadre d'un rapport qui sera soumis au Grand Conseil d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2011.

94.122

Motion Laurence Boegli, du 22 juin 1994, "Les cyclistes existent, il y en a même dans notre canton"

DGT

Motion amendée acceptée le 27 mars 1996.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le service des ponts et chaussées dresse actuellement l'inventaire des itinéraires cyclables dans le canton. Dès ce travail achevé, un rapport qui demandera, entre autres, le classement de cette motion sera réalisé (prévu avant fin 2011).

De plus, la Confédération a développé une plate-forme de géoinformation relative aux données de tous types liées aux réseaux routiers (MISTRA) qui sera utile à la planification. Dans le cadre de l'élaboration du volet lié à la mobilité douce, Neuchâtel a été retenu comme canton-pilote, ce qui prouve la détermination du canton dans ce domaine. Notons encore que la planification et la gestion de la mobilité font l'objet d'une réflexion à l'interne du Département de la gestion du territoire tant au sens général, que pour ce qui concerne la mobilité douce en particulier. La réalisation du projet d'agglomération impose d'ailleurs cette coordination.

95.124**Motion Michel Schaffter, du 15 mai 1995, "Quelle médecine scolaire pour demain?"**

DECS

Motion amendée acceptée le 22 mai 1996.

Une proposition de mise en œuvre dans le cadre de la PSAJ a été mise en consultation avec le deuxième volet de désenchevêtrement des tâches en 2004 (rapport 04.033 "Deuxième volet de désenchevêtrement entre l'Etat et les communes"). Compte tenu des réactions négatives des communes, le projet a été retiré du désenchevêtrement et du rapport 04.033. Depuis 2005, le financement de la médecine scolaire a été confié exclusivement aux communes, hormis les activités de coordination. Dans ce cadre, le service de la santé publique organise 1 à 2 fois par année des séances avec l'ensemble des médecins scolaires et participe à l'organisation de rencontres à thème ou d'après-midi de formation continue.

Par ailleurs, une commission cantonale de médecine scolaire a été créée en 2006. Composée de quatre médecins scolaires et de représentants du service cantonal de la santé publique, cette dernière a pour objectif de favoriser la coordination en matière de médecine scolaire. Cette commission a participé à l'élaboration des nouvelles directives de médecine scolaire du 11 juin 2007 ainsi qu'à la révision des principaux documents: rapport annuel, contenu des visites de santé, dossier santé de l'élève, etc. Les nouvelles directives prévoient moins de visites de santé systématiques et plus de temps à disposition pour le traitement de cas particuliers et/ou des activités de promotion de la santé. La commission va continuer son travail de coordination en proposant des protocoles communs sur divers sujets identifiés comme prioritaires par les médecins scolaires.

Les objectifs de la motion continueront d'être poursuivis dans le cadre des travaux de la commission cantonale de médecine scolaire mais en rappelant que la compétence de ce domaine appartient en premier lieu aux communes. En fonction de l'avancement dans l'atteinte des objectifs, un rapport pourrait être adressé au Grand Conseil durant cette législature.

96.116**Motion du groupe libéral-PPN "Pénurie d'organes humains à transplanter"**

DSAS

Motion acceptée par le Grand Conseil le 25 juin 1997.

Le Conseil d'Etat a répondu formellement à la motion dans le cadre du rapport d'information 09.016 "Planification sanitaire 2004-2008" qu'il a adressé au Grand Conseil à la fin de la précédente législature. Il a proposé son classement considérant que la Suisse dispose, depuis le 1^{er} juillet 2007, d'une réglementation fédérale complète et d'un cadre légal uniforme en matière de médecine de transplantation qui représentent un espoir pour remédier au problème que soulève la motion. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport à la session de juin 2009. Il a néanmoins refusé le classement de cette motion. Le canton soutient aussi financièrement le Programme latin de dons d'organes (PLDO), ce qui a eu pour effet d'augmenter le taux de dons d'organes dans la région latine.

Le Conseil d'Etat examinera prochainement la manière dont il entend répondre à cette motion en tenant compte des remarques formulées par le Grand Conseil.

95.154**Motion Michel Barben, du 20 novembre 1995, "Vitalité des zones rurales"**

DGT

Motion amendée acceptée le 25 juin 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Dans sa prise de position du mois d'octobre 2010, la Confédération a rendu son préavis sur le plan directeur. Compte tenu de cette position, un rapport pourra être adressé courant 2011 afin de traiter l'objet de cette motion et de proposer son classement. Ce rapport fera état des mesures fédérales depuis 1995, de celles liées au plan directeur (SDA, PAC viticole), des mesures prévues par la nouvelle politique régionale ainsi que la politique agricole.

97.114**Motion Pierre Bonhôte, du 12 février 1997, "Vieillessement de nos infrastructures"**

DGT

Motion acceptée le 19 janvier 1999.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats: routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

L'examen de l'état du réseau routier cantonal ainsi que l'estimation des coûts pour sa remise en état et/ou le maintien de sa valeur constitue une préoccupation du Conseil d'Etat. Ainsi, un poste de gestionnaire affecté à cette activité a été créé en 2009. Ce travail consiste initialement en une énorme tâche de collecte et de traitement de données; notamment avec le logiciel ViaPMS, qui permet d'analyser en profondeur l'état du réseau, ainsi que le rythme auquel il se dégrade et les investissements nécessaires dans le temps pour en maintenir la valeur et la fonctionnalité. Aujourd'hui, les premières synthèses de planification d'entretien globale ont été réalisées.

Quelques adaptations et consolidations du système sont encore nécessaires avant de pouvoir fournir tous les éléments au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat présentera un rapport complet fin 2011, rapport qui prévoira le classement de cette motion notamment.

Notons aussi qu'en juin 2010, le Grand Conseil a accepté un crédit de 24 millions de francs sur 4 ans pour l'entretien constructif des routes et ouvrages d'art, ainsi que des cours d'eau nécessitant les travaux les plus urgents.

97.129**Motion Roland Debély, du 23 juin 1997, "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 19 janvier 1999.

Aucune démarche n'a été entreprise si ce n'est de solliciter en 2007 le classement de cette motion totalement obsolète en regard des dispositions légales actuelles et des perspectives évoquées sous la motion 07.200.

Une proposition de classement sera soumise au Grand Conseil en 2011.

97.141**Motion du groupe libéral-PPN, du 29 septembre 1997, "Les eaux pluviales et les petits cours d'eau, quelle politique?"**

DGT

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

L'objet de cette motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Ce nouveau projet de loi a été présenté au Conseil d'Etat fin 2009. L'année 2010 a été consacrée à la mise en consultation de la LPGE et à l'adaptation du projet initial pour prendre en compte les remarques formulées dans le cadre de la consultation.

La demande de classement de cette motion sera demandée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2011.

97.143**Motion Pierre-Alain Brand, du 17 novembre 1997, "Pistes cyclables dans le district de Boudry"**

DGT

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le service des ponts et chaussées dresse actuellement l'inventaire des itinéraires cyclables dans le canton. Dès ce travail achevé, un rapport, qui demandera entre autres, le classement de cette motion, sera réalisé (prévu avant fin 2011). De plus, la Confédération a développé une plate-forme de géoinformation relative aux données de tous types liées aux réseaux routiers (MISTRA) qui sera utile à la planification. Dans le cadre de l'élaboration du volet lié à la mobilité douce, Neuchâtel a été retenu comme canton pilote ce qui prouve la détermination du canton dans ce domaine. Notons encore que la planification et la gestion de la mobilité font l'objet d'une réflexion à l'interne du Département de la gestion du territoire tant au sens général, que pour ce qui concerne la mobilité douce en particulier. La réalisation du projet d'agglomération impose d'ailleurs cette coordination.

98.127**Motion Adrien Laurent, du 23 mars 1998, "Tuteurs professionnels et tutelles"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 22 mars 2000.

La motion trouvera une réponse lors de la mise en application du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte adopté par les Chambres fédérales en décembre 2008. La date d'entrée en vigueur n'est pas encore fixée mais devrait être arrêtée au 1^{er} janvier 2013. Durant l'année 2010, le service des mineurs et des tutelles, en lien avec le service juridique, s'est occupé à identifier les modifications à apporter à l'organisation de protection de l'enfant et de l'adulte au regard des structures actuelles et de celles attendues dans le nouveau droit.

Un rapport du Conseil d'Etat sera vraisemblablement présenté au Grand Conseil durant la présente législature.

99.117**Motion Bernard Soguel, du 24 mars 1999, "La politique culturelle: une volonté du canton"**

DECS

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement de la motion.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. La motion devra ainsi être reprise dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Cette motion insiste sur la mise en œuvre par le Conseil d'Etat d'une politique culturelle déterminée. Cette politique a été mise en œuvre depuis plus de deux ans déjà. En principe subsidiaire à celle des villes et des communes, la politique culturelle du Conseil d'Etat est de plus en plus complémentaire, notamment pour les activités et institutions d'envergure cantonale, nationale et internationale.

En effet, la politique de "l'arrosoir" a été progressivement abandonnée pour être remplacée par une politique plus ciblée. Ces nouvelles orientations sont définies dans des axes prioritaires précisés dans le plan d'intention en matière de politique culturelle du Conseil d'Etat présenté au cours de l'année 2006.

Ce document, qui définit les principaux objectifs stratégiques de la politique culturelle qu'entend mener le Conseil d'Etat ces prochaines années, s'attache surtout au cadre d'intervention du canton, aux moyens, à la mise en œuvre. Ce rapport tient compte des appréciations et des positions qui ont été exprimées dans les différents lieux de réflexion et de débats, particulièrement le Forum d'avril 2003. Il tient également compte de l'évolution du paysage culturel, de la multiplication des acteurs et de l'offre. Il tient compte des nouveaux instruments à disposition des collectivités publiques et s'appuie sur les expériences actuelles de collaboration entre les collectivités publiques du canton. Il tient compte aussi des attentes du public.

Il tient compte enfin d'une réalité économique qui contraint les collectivités de ce canton à effectuer des choix difficiles et, parfois, à définir de nouvelles priorités.

Ces quatre axes prioritaires sont les suivants:

- soutenir les institutions ou manifestations phares et les centres de compétence nationaux,
- maintenir une vie culturelle diversifiée et une culture populaire vivante,
- favoriser les talents émergents,
- sensibiliser le corps enseignant et le jeune public.

La volonté de développer une politique culturelle ambitieuse, capable de rayonner au-delà des frontières du canton, reste une priorité du Conseil d'Etat, malgré la malice des temps.

Le soutien à ces axes fait l'objet d'une concertation avec les villes. Il sera encore clarifié lors des négociations relatives à la répartition des tâches entre canton et villes dans le domaine culturel. Le canton, échelon intermédiaire entre les collectivités publiques locales et la Confédération se concentrera principalement sur les manifestations phares et les centres de compétences nationaux.

00.130

DEC

Motion du groupe radical, du 19 juin 2000, " Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton"

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

La motion a fait l'objet d'une analyse au cours de l'année 2010. Compte tenu de son ancienneté, la réponse est délicate à finaliser. Elle sera reprise avec le nouveau chef de département et son classement sera proposé dans le cadre du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu pour 2012.

01.135

DECS

Motion du groupe libéral-PPN, du 20 juin 2001, "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais"

Motion amendée acceptée le 3 septembre 2002.

Le groupe de travail constitué dans le but de répondre à cette motion s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir un concept d'application, tout en étudiant la faisabilité d'un tel projet.

Le DECS poursuit en priorité les travaux relatifs à l'introduction de l'anglais, notamment en 7^e année préprofessionnelle. Cette introduction démarrera avec les classes de 5^e année primaire en même temps que les autres cantons romands, soit à la rentrée scolaire 2013.

Depuis le dépôt de cette motion, plusieurs études de marché et de faisabilité ont été menées, notamment par l'institut de recherches économiques et régionales de l'université de Neuchâtel (IRER), mandaté par le service de la promotion économique, et ont été présentées. Puis, dans l'ensemble du cadre de l'enseignement des langues à l'école obligatoire et en lien avec HarmoS et la Convention scolaire romande (CSR), la priorité a été donnée à l'introduction de l'anglais dans toutes les filières du secondaire 1, ainsi qu'à l'étude de l'introduction de l'anglais dès la 5^e, une première réponse pouvant être apportée à la motion.

Cette motion sera reprise dans le cadre du concept cantonal de l'enseignement des langues en cours d'élaboration. Nous pourrions donc y répondre d'ici l'automne 2011.

Notons également qu'au niveau cantonal, deux écoles privées se sont développées et couvrent actuellement les besoins d'un enseignement anglophone: l'International School of Neuchâtel pour le secteur primaire et la Saint-George's School pour le secteur secondaire 1.

Dans le concept cantonal des langues, nous privilégierons davantage l'étude de filières bilingues au secondaire 1 (degrés 7-8-9) accessibles à tous les élèves de l'école publique (motion 08.157), en lien notamment avec les filières bilingues déjà proposées au lycée.

01.156

DGT

Motion des groupes radical et libéral-PPN, du 19 novembre 2001, "Ouverture des marchés publics – Entreprises neuchâteloises lésées?"

Motion amendée acceptée le 29 janvier 2003.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Le Conseil d'Etat a retiré sa proposition de classement lors de la session de mars 2010.

Un rapport sera établi courant 2011 pour répondre spécifiquement à cette motion. La demande de classement de cette motion en sera la finalité.

02.112

Motion du groupe radical, du 19 mars 2002, "Pour une mobilité professionnelle intégrée"

DGT

Motion amendée acceptée le 19 février 2003.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

La problématique de la mobilité fait l'objet d'une réflexion à l'interne du Département de la gestion du territoire. Cette réflexion englobe la planification de la mobilité au sens général et de la mobilité douce en particulier. Cette problématique sera abordée lors de cette réflexion générale.

Le Conseil d'Etat souhaite être en mesure de présenter un rapport à ce sujet avant la fin de l'année 2011. Ce rapport demandera le classement de cette motion.

Notons aussi que la mobilité professionnelle est une préoccupation de la CTSO (la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale présidé par le chef du DGT, M. Claude Nicati). Le prix CTSO de l'entreprise Ecomobile a d'ailleurs été octroyé en 2010 à une société neuchâteloise: le groupe Johnson & Johnson. Grâce à son plan de mobilité, cette entreprise induit une réduction de 235 véhicules sur les routes chaque jour.

02.118

Motion Bernard Matthey, du 20 mars 2002, "Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis"

DSAS

Motion acceptée le 19 février 2003.

Le classement de la motion sera proposé au Grand Conseil au cours de la prochaine législature dans le cadre des travaux en cours concernant la clarification des missions des organismes s'occupant des personnes dépendantes. Les centres ambulatoires regroupés sous l'égide de la Fondation Neuchâtel Addiction (FNA) font en effet l'objet d'un nouveau positionnement dans le prolongement de la création du CNP. A noter que si les délais de réponse à cette motion sont largement dépassés, le souci d'une information au sujet de la consommation de stupéfiants fait cependant partie, depuis plusieurs années, du mandat du Centre de compétences en matière de prévention de la FNA.

02.127

Motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, du 13 juin 2002, "Ouvrir mieux sans travailler plus"

DEC

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le Conseil d'Etat a répondu à cette motion et en a proposé le classement dans le cadre du rapport 08.023 "Commerce et établissements publics". La proposition de classement a été refusée par le Grand Conseil le 3 septembre 2008.

Ensuite, lors de la votation du 17 mai 2009, le peuple a par ailleurs refusé le projet de loi sur la police du commerce et des établissements publics (LPCEP) qui lui était soumis.

Enfin, le 28 avril 2010, le Grand Conseil a accepté, par 67 voix contre 33, le rapport de la commission législative au Grand Conseil concernant le projet de loi du groupe socialiste 09.191, du 29 septembre 2009, sur la police du commerce et les établissements publics (LPCEP). Ce faisant, le Grand Conseil a fait sien le refus d'entrée en matière de la commission législative, par 6 voix contre 5 et 3 abstentions.

Compte tenu de cette dernière décision du Grand Conseil, le projet de LPCEP a été abandonné au profit de deux projets de révision législative distincts, le premier portant sur la loi sur les établissements publics, le second sur la loi sur la police du commerce. Les travaux relatifs à ces deux projets sont en cours et seront mis en consultation en 2011.

02.135

Motion Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann, du 24 juin 2002, "Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel"

DECS

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Suite au dépôt de la motion 02.135 et à son amendement, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail de réunir les informations nécessaires à une réponse circonstanciée. Placé sous la direction du chef/de la cheffe du service des affaires culturelles, ce groupe de travail a réuni des représentants de collectivités publiques et d'institutions concernées par le patrimoine horloger sous ses différentes facettes. Face aux difficultés posées par cette récolte d'informations, les sources étant très disparates et dispersées, il a été décidé d'effectuer une enquête menée par une chercheuse, engagée à 50% pour une année, sous mandat du MIH qui a assumé la direction du projet.

Il faut rappeler que la demande des motionnaires visait à recenser les ressources existantes ainsi que les possibilités de les accroître et d'améliorer leur exploitation. Cette intention s'inscrivait dans la perspective générale et globale d'une meilleure reconnaissance du patrimoine horloger du canton de Neuchâtel et d'une meilleure mise en valeur du potentiel touristique de ce dernier.

Les résultats détaillés de la recherche sont déposés dans leur intégralité à la bibliothèque du MIH et sont consultables sur rendez-vous. Ils comprennent, d'une part le rapport résumant les actions entreprises avec la synthèse de la recherche et, d'autre part toutes les fiches informatiques tirées de la base de données créée spécifiquement pour cette recherche. Cette base de données contient la liste des personnes et entreprises contactées, des documents photographiques, des coupures de presse, ainsi que différents autres documents réunis par la chercheuse au cours de son travail. L'inventaire réalisé est un échantillon plus que pertinent du patrimoine horloger neuchâtelois conservé dans le canton par des musées, des services communaux ou cantonaux et des particuliers. Pour compléter cet inventaire, le groupe de travail a dressé la liste des institutions et lieux dépositaires d'éléments significatifs du patrimoine horloger.

Cette liste comprend:

a) Les ressources muséales

De nombreux éléments du patrimoine horloger sont déjà proposés aux regards du public, notamment dans le cadre des musées. Parmi ces derniers, deux institutions se consacrent exclusivement à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine horloger neuchâtelois:

Le Musée d'horlogerie du Locle, Château des Monts

La vocation principale de ce musée est de présenter et mettre en valeur l'ensemble d'une collection consacrée à l'horlogerie. A cette fin, il organise régulièrement des expositions thématiques temporaires. Il est à relever que ce musée possède une importante collection de pièces neuchâteloises, notamment en pendulerie. Il détient en outre des archives d'entreprises locales, d'historiens de l'horlogerie et d'horlogers de la région qui sont régulièrement exploitées par les chercheurs. Un restaurateur en horlogerie ancienne travaille sur la collection.

Le Musée International d'Horlogerie (MIH), La Chaux-de-Fonds

Cette institution est structurée en trois départements distincts bien qu'intimement liés.

- Le musée: celui-ci a pour but la sauvegarde et la mise en valeur d'un très important patrimoine horloger, régional pour une grande part, ceci principalement par l'organisation d'expositions temporaires de même que par la présentation permanente d'un panorama de la production horlogère.

- Le Centre de restauration en horlogerie ancienne: ce centre regroupe des artisans qui restaurent et entretiennent les pièces de la collection. De plus, ils interviennent pour des tiers, à des conditions très strictes, sur des horloges, montres et automates de grand intérêt historique et technique. Ce service est un atout majeur qui mériterait d'être encore plus connu.
- Le Centre d'études "L'homme et le temps": ce département réunit, dans la plus importante bibliothèque spécialisée d'Europe, des documents originaux, des archives privées, des archives d'entreprises et d'associations professionnelles, des périodiques horlogers des cinq continents, une riche iconographie, une unique collection de catalogues des ventes, des manuscrits et naturellement des sources imprimées. Il organise, en principe tous les deux ans, des colloques sur le thème de la mesure du temps et de l'horlogerie. Enfin, les éditions "L'homme et le temps" du MIH publient régulièrement des ouvrages consacrés à l'horlogerie et à son histoire.

D'autres institutions du canton conservent des collections ou des objets du patrimoine horloger neuchâtelois. Signalons notamment:

- le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, avec en particulier les automates androïdes de Jaquet-Droz;
- le Musée régional et artisanal du Val-de-Travers à Môtiers qui présente un atelier horloger dans son intégralité;
- le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds et le Musée paysan présentent deux belles chambres de ferme avec établis horlogers et outillages;
- des musées régionaux conservent également quelques pièces du patrimoine horloger neuchâtelois. On citera, entre autres: le Château de Valangin, le Musée de La Sagne et celui de l'Areuse à Boudry.

A ces institutions publiques, il faut ajouter les musées privés d'entreprises qui s'ouvrent aux visiteurs sur rendez-vous. Le musée de la société Girard-Perregaux est actuellement le plus présent dans l'offre culturelle et bénéficie même d'une signalétique routière.

b) Les autres ressources

Tous les éléments liés au patrimoine horloger ne sont pas exposés dans les vitrines des musées. Il existe d'autres sources, moins visibles ou accessibles pour le grand public et exploitées généralement par des amateurs avertis ou des spécialistes. Il faut mentionner ici:

- Les archives communales des villes industrielles du haut du canton, du Val-de-Travers (Môtiers, Fleurier), du Val-de-Ruz (Fontainemelon), de même que les archives cantonales contiennent une part importante de ce patrimoine horloger. Cette précieuse source d'informations est régulièrement exploitée par les étudiants et les chercheurs.
- Le département audiovisuel (DAV) de la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds conserve des archives photographiques ainsi que des films anciens dont un grand nombre revêt un indéniable intérêt historique et socio-ethnologique.
- Le service de la protection des monuments et sites a réuni ces dernières années, par ses inventaires architecturaux, un très important corpus de bâtiments industriels et préindustriels liés à l'horlogerie.
- Les archives d'entreprises, accessibles pour certaines, demandent à être encore systématiquement explorées.

Enfin, viennent s'ajouter à cette liste, toutes les collections de pièces d'horlogerie ou d'archives identifiées lors de l'enquête chez des particuliers et des entreprises, et intégrées à la base de données créée par le MIH.

En ce qui concerne les interrogations des motionnaires sur l'exploitation des ressources existantes, les réponses suivantes peuvent être apportées.

Projets déjà entrepris

De très nombreux projets sont en cours. Dans le cadre d'un aperçu représentatif, on peut cependant retenir les éléments ci-dessous:

- les expositions, colloques et autres animations, accompagnés ou non de publications, des institutions muséales;

- les mémoires et autres recherches de l'Université de Neuchâtel;
- les publications récentes de types monographies, romans ou études dont nous citons quelques sujets:

Daniel JeanRichard (L'invention de l'horloger: De l'histoire au mythe de Daniel JeanRichard), Roskopf (Une histoire de famille), un corpus et une histoire des horlogers du Locle (Répertoire des horlogers loclois: XVIIe-XXe siècles), les actes de colloque et le catalogue d'exposition liés à l'électrification de l'heure (Electricité et horlogerie, une (r)évolution de société suivi du catalogue "L'heure électrique" – Matthias Hipp et FAVAG y sont largement évoqués par exemple), des histoires d'entreprises (Girard-Perregaux: manufacture depuis 1791 – Tissot 150 ans d'histoire 1853-2003),

Enfin, il faut intégrer, à cette catégorie de projets, le travail entrepris dans le cadre de la candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco des villes horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Couronnée de succès, il est évident que cette ambitieuse entreprise serait la mieux à même de répondre aux attentes des motionnaires. Comme indiqué ci-dessus, le canton a participé à la préparation du dossier par l'intermédiaire de l'OPMS. Il a également apporté une contribution financière, par le biais du fonds d'encouragement des activités culturelles de 30.000 francs

Pour une valorisation encore plus soutenue du patrimoine horloger, le groupe de travail a élaboré quelques pistes dont certaines ont déjà été concrétisées.

Un ouvrage de référence

Des études, travaux universitaires et autres ouvrages paraissent régulièrement sur l'un ou l'autre thème lié à l'horlogerie neuchâteloise. Il manquait cependant un ouvrage de synthèse. Réunissant une vision globale de ce patrimoine unique (histoire économique, sociale, architecturale et technique), construit autour d'un fil rouge qui est l'évolution technique de l'horlogerie et ses répercussions sur l'évolution artistique et architecturale (manufactures, villes et villages) du canton de Neuchâtel, cet ambitieux projet a été confié à des auteurs spécialistes des domaines concernés. Une dizaine de chercheurs et plusieurs musées du canton ont collaboré dans ce cadre. L'OPMS a assumé, avec l'institut d'histoire de l'Université, la direction scientifique, et une partie de la rédaction de cet ouvrage, dont le contenu rigoureux, devrait convenir à un grand nombre de lecteurs et de personnes intéressées par l'histoire de ce canton. En effet, il comporte également des illustrations attractives en regard d'articles brefs mais précisément documentés aptes à faire rayonner l'histoire et la tradition horlogères neuchâteloises en Suisse aussi bien qu'à l'étranger. Cet ouvrage a été financé par les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, par le canton et la Loterie romande, ainsi que par des partenaires privés et publié par les Editions de la Châtière à Chézard.

Projet à venir en fonction des moyens mis à disposition en termes de ressources humaines et financières

La création d'un label

Un signe d'identification et de réunification pourrait être trouvé sous la forme d'un label destiné aux institutions publiques et privées, aux industriels et fabricants, aux propriétaires d'immeubles, etc., à l'exemple des fameux "Q" de l'industrie touristique suisse.

Cette identification en qualité de "**site du patrimoine horloger neuchâtelois**" serait garantie par une commission chargée de son octroi à qui de droit. La mise en place de ce label ne vise pas à la constitution d'un itinéraire touristique mais bien plus à une reconnaissance historique et patrimoniale des lieux horlogers. Il est cependant bien évident que des guides touristiques pourraient en faire état et en présenter certains aspects. La documentation réunie pour cette identification pourrait se retrouver sur un site Internet (Tourisme neuchâtelois par exemple), sur un CD-Rom ou sur un DVD retraçant l'histoire de cette industrie. Pour ce projet, il convient de dire que comme pour l'ouvrage de référence, des partenaires financiers privés devraient être approchés tant il est vrai que des entreprises actives dans le domaine de l'horlogerie seraient susceptibles de s'y intéresser. On relève en effet que la recherche d'identité et d'appartenance à une région historiquement reconnue comme patrie de l'horlogerie et de la précision est un constant souci des grandes marques et manufactures présentes dans le canton.

La commission susceptible d'octroyer le droit d'obtention du label pourrait dépendre du service des affaires culturelles de l'Etat et être constituée de membres issus des milieux des musées, des hautes écoles (Université et HE), des groupements professionnels horlogers (FH et convention patronale) et du tourisme.

Il a été estimé que la première étape consistant à créer et promouvoir le label ne devrait pas excéder 50.000 francs. Une extension future sous la forme d'un site Internet, d'un CD-Rom ou d'un DVD doit se chiffrer de façon indépendante et intervenir après la mise en place du concept général du label. C'est dans cette phase que des partenaires privés devraient être impliqués.

En conclusion sur ce point, il faut cependant garder à l'esprit que le caractère même de l'horlogerie n'attirera pas un tourisme de masse avec lequel il ne serait de toute manière pas compatible. Par contre, on peut donc avancer qu'il manque peu d'éléments matériels pour mettre en valeur le patrimoine horloger. Il s'agit surtout de travailler sur des éléments immatériels liés à la perception que les habitants de notre région ont de leur canton.

02.153

Motion du groupe PopEcoSol, du 4 septembre 2002, "Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles"

DSAS

Motion amendée acceptée le 30 avril 2003.

Le Conseil d'Etat avait pensé dans un premier temps traiter cette problématique dans le cadre du projet de réponse à l'initiative populaire "Fumée passive et santé", accepté en novembre 2008 par le Grand Conseil. Cependant, ne souhaitant pas mélanger les deux problématiques, il y a toutefois finalement renoncé. Le DSAS a décidé de relancer le dossier qui sera présenté au Grand Conseil durant l'année 2011.

03.118

Motion de la commune de Savagnier, du 5 mars 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

L'objet de la motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Ce nouveau projet de loi a été présenté au Conseil d'Etat fin 2009. L'année 2010 a été consacrée à la mise en consultation de la LPGE et à l'adaptation du projet initial pour prendre en compte les remarques formulées dans le cadre de la consultation.

La demande de classement de cette motion sera demandée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2011.

03.126

Motion de la commune de Dombresson, du 8 mai 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

L'objet de la motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Ce nouveau projet de loi a été présenté au Conseil d'Etat fin 2009. L'année 2010 a été consacrée à la mise en consultation de la LPGE et à l'adaptation du projet initial pour prendre en compte les remarques formulées dans le cadre de la consultation.

La demande de classement de cette motion sera demandée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2011.

03.130

Motion de la commune de Villiers, du 10 juin 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

L'objet de la motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Ce nouveau projet de loi a été présenté au Conseil d'Etat fin 2009. L'année 2010 a été consacrée à la mise en consultation de la LPGE et à l'adaptation du projet initial pour prendre en compte les remarques formulées dans le cadre de la consultation.

La demande de classement de cette motion sera demandée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2011.

04.121

DGT

Motion du groupe libéral-PPN, du 24 février 2004, "Le RUN – une vision pour demain – quelles conséquences financières?"

Motion acceptée le 28 avril 2004.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Présenté au Grand Conseil les 2 et 3 novembre 2010, un rapport d'information a développé l'avancement du projet d'agglomération du réseau urbain neuchâtelois (RUN) et les mesures qui le composent. Cet automne, ce rapport a été soumis par les Conseils communaux des trois villes du canton et des communes de la COMUL à leurs Conseils généraux, ainsi que par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Cette simultanéité illustre le large partenariat et la solidarité sur lesquels est basé ce programme.

Le calendrier prévoit que la Confédération signe début 2011 avec chaque agglomération de Suisse un accord sur les prestations portant sur une première phase de réalisation et cadrant les principes généraux du financement des mesures. Il sera complété, pour chaque mesure, avant le début des travaux, par une convention de financement précisant les termes exacts de l'intervention et la participation fédérale.

Le rapport d'information précité a présenté au Grand Conseil les enjeux des demandes de crédit qui seront soumises en 2011 et 2012 aux législatifs communaux et cantonal en vue de la réalisation de ces mesures. Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat sollicitera le Grand Conseil concernant les projets cofinancés par l'Etat et profitera de ce rapport à venir fin 2011, début 2012 pour en demander son classement.

03.176

DSAS

Motion du groupe PopEcoSol, du 3 décembre 2003, "Comment corriger une situation sociale inacceptable"

Motion amendée acceptée le 29 juin 2005.

Cette motion, dont les préoccupations rejoignent le postulat 05.177, a fait l'objet de réflexions menées par plusieurs départements dans la mesure où la problématique des working poors relève non seulement du domaine social mais aussi des secteurs de l'emploi ou d'autres encore, comme celui des contributions (notion de revenu disponible). L'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel a rendu un rapport mettant en évidence plusieurs pistes à explorer pour lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres, autour de plusieurs axes d'intervention: a) aide sociale / fiscalité ; b) modèle tessinois (PC famille); c) assurance APG de niveau cantonal. Ce thème est concomitant au projet de décret Marianne Ebel 08.136 "droit à un salaire minimum". Par ailleurs, il faut rappeler les conclusions du rapport Idheap-Compas management sur le "recentrage de l'aide sociale": les éventuelles solutions sont difficiles à mettre en œuvre tant qu'une opération de désenchevêtrement n'aura pas eu lieu dans le secteur social. Une sous-commission de la commission cantonale de l'action sociale œuvre depuis mi-2010 sur ce thème avec pour objectif un désenchevêtrement ayant effet au 1^{er} janvier 2012.

04.157

DGT

Motion populaire du parti socialiste du Littoral neuchâtelois, du 26 août 2004, "Ligne CFF Gorgier Neuchâtel: Non à la dégradation des prestations"

Motion amendée acceptée le 28 mars 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Il paraît nécessaire de clarifier les compétences décisionnelles des différents partenaires (le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, les CFF, la Confédération et les communes). Afin de mieux expliquer le processus de décision (notamment le rôle des conférences régionales de transports), un rapport sera établi avant fin 2011, il proposera entre autres, le classement de cette motion.

05.108

DJSF

Motion Gisèle Ory, du 25 janvier 2005, "Pour un traitement équitable des remises d'impôts"

Motion acceptée le 28 mars 2006.

L'article 29a de la Constitution fédérale, acceptée en votation populaire le 12 mars 2000, prescrit que toute personne a droit à ce que sa cause soit jugée par une autorité judiciaire. Par l'adoption de la loi sur le Tribunal administratif fédéral (LTAf), du 17 juin 2005, la loi sur l'impôt fédéral direct a été modifiée en ce qui concerne le traitement des demandes de remises. La nouvelle disposition prévoit que les voies de droit doivent également être ouvertes pour les contribuables qui entendent recourir contre les décisions de l'autorité compétente. Il en va de même pour les demandes de remises en matière d'impôt cantonal et communal. La loi sur les contributions directes (LCDir) a été adaptée en conséquence par le Grand Conseil le 4 novembre 2008. Dans son rapport 08.041 à l'appui de cette modification de la LCDir, le Conseil d'Etat a proposé le classement de cette motion, classement que le Grand Conseil a refusé.

Cette motion fera donc l'objet d'une nouvelle appréciation et un rapport sera remis au Grand Conseil en 2011.

04.172

DECS

Motion Patrick Erard, du 28 septembre 2004, "Obésité et activité physique"

Motion acceptée le 29 mars 2006.

Les démarches entreprises dans le canton pour tenter de lutter contre le phénomène de l'excès pondéral, voire de l'obésité ont été entreprises avant la motion, ce problème d'actualité n'ayant laissé personne insensible. La promotion de la santé étant de la responsabilité de tous les acteurs, le manque d'exercice physique ne saurait résoudre, à lui seul, ce problème. La défense de l'éducation physique a toujours été une priorité pour le service des sports. Dès 2004, alors que les autorités avaient donné un signe fort en repositionnant le sport, la collaboration avec le service de la santé s'est renforcée, de même qu'avec la ville de la Chaux-de-Fonds qui développait un concept intéressant, nommé Eq'kilos, visant à appréhender le phénomène de la surcharge pondérale de manière globale. Par ailleurs, diverses offres ont été proposées sur tout le territoire, à l'instar de Midi Tonus ou dès 2005 des concours à l'intention des communes et des écoles (La Suisse bouge - les écoles bougent).

La question de la réintroduction de la troisième heure d'éducation physique au degré 9 a été reprise, à la demande de l'ANEPS, au sein d'un groupe de travail piloté par la cheffe du DECS. Diverses pistes ont déjà été évoquées pour permettre de combler cette période qui ne figure plus à la grille-horaire. L'offre de camps à caractères sportifs, déjà très vaste dans le cadre de Jeunesse et Sport, a été enrichie notamment d'un camp polysportif et diététique pour enfants en surpoids. Par ailleurs, le sport scolaire facultatif a été réintroduit en 2007. Quant au secteur privé, il n'a pas été oublié, puisque dans le cadre de Midi Tonus, la majorité des cours sont proposés par des fitness ou autres clubs privés. La promotion du sport, au sens large du terme, est une préoccupation nationale, puisque la Confédération vient de reconnaître l'importance de la polysportivité en lançant son programme J+S Kids destinés aux 5-10 ans. Notre canton s'est montré de suite très actif dans ce domaine. Enfin, une collaboration avec le service de la santé publique existe déjà et sera étendue aux pédiatres et aux médecins scolaires dans le cadre du programme "Alimentation et activité physique".

A préciser que si les nombreuses actions réalisées ces dernières années avaient déjà permis de répondre à cette motion dans les délais légaux, l'échéance n'a pas été respectée en raison de la réflexion DECS/ANEPS qui nous a donné l'occasion de prendre en considération tous les aspects touchant à la promotion de l'activité physique.

A l'issue des travaux du groupe de travail mené sous l'ancienne législature, un rapport a été élaboré par la cheffe du service cantonal des sports (SSPO). Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport en question lors de sa séance du 20 mai 2009.

Un projet de loi sur le sport dans le canton sera transmis au Grand Conseil lors de cette législature.

06.152

DECS

Motion interpartis, du 3 octobre 2006, "Pour des places d'apprentissage accessibles"

Motion amendée acceptée le 4 octobre 2006.

Cette motion rejoint les préoccupations du DECS qui n'a pas attendu cette intervention parlementaire pour mettre en place une série de mesures allant dans le sens des motionnaires: la limitation des charges et contraintes administratives aux seules exigences des bases légales fédérales, plusieurs actions visant à favoriser les liens entre écoles et entreprises, pour améliorer la qualité de la formation, l'encouragement à créer des réseaux d'entreprises formatrices afin de favoriser la mobilité des apprenants, la sensibilisation des conseillers des OROSP aux réalités de la formation professionnelle. S'ajoutent à diverses mesures un vaste concept de démarchage de places d'apprentissage soutenu financièrement par la Confédération ainsi que les efforts de promotion de la formation professionnelle, notamment au travers du Salon des métiers Capa'cité.

De plus, les objectifs stratégiques relatifs à l'avenir de la formation professionnelle, adoptés par le Conseil d'Etat et repris dans le programme de législature 2010-2013, démontrent une ferme volonté de développer massivement les formations duales dans notre canton. Le DECS travaille actuellement en collaboration avec les associations d'employeurs du canton à la mise en œuvre d'un plan d'actions devant permettre d'atteindre, dans les 8 ans à venir, les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement.

En réponse à la motion, le DECS est donc en mesure durant l'année 2011 d'élaborer un rapport d'information à l'attention du Grand Conseil donnant concrètement le contenu des actions prévues pour valoriser la formation professionnelle et en particulier le dual dans le canton.

07.109

Motion Pierre Bonhôte, du 30 janvier 2007, "Pour une entreprise cantonale de transports publics"

DGT

Motion amendée acceptée le 20 février 2007.

Le projet Chasseron actuellement en cours, préconise aux deux Conseils d'administration des entreprises de transport TN et TRN un modèle de fusion. Un rapport sera présenté au Grand Conseil courant 2011 pour régler la nouvelle répartition des actionnaires et ainsi rendre possible la prise de décision des deux Conseils d'administration en avril 2012 afin de rendre rétroactivement la fusion effective au 1^{er} janvier 2012. Le Conseil d'Etat pourra alors proposer au Grand Conseil le classement de cette motion.

05.122

Motion Pierre Bonhôte (préalablement déposée par Antoine Grandjean et Pierre Bonhôte), du 22 mars 2005, "Maîtriser le développement des centres commerciaux"

DGT

Motion acceptée le 20 février 2007.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Dans sa prise de position du mois d'octobre 2010, la Confédération n'a formulé aucun commentaire "rédhitoire" concernant la fiche du plan directeur sur les centres commerciaux. Il convient maintenant de procéder aux dernières adaptations du plan directeur car la validation de celui-ci est prévue en avril 2011.

Un rapport pourra alors être adressé au Grand Conseil pour traiter cette motion et proposer son classement. Ce rapport sera soumis au Grand Conseil dans la deuxième moitié de l'année 2011.

07.131

Motion populaire du Syndicat des services publics (SSP) région Neuchâtel, du 27 mars 2007, "Salaires du personnel de la santé. Honorez la parole donnée!"

DSAS

Motion acceptée le 28 mars 2007.

Le Conseil d'Etat a répondu formellement à la motion dans son rapport d'information 09.016, "Planification sanitaire 2004-2008", qui a été adressé au Grand Conseil à la fin de la précédente législature. Il a proposé son classement considérant que les demandes du SSP ont été satisfaites, dans le cadre d'un accord qui a été trouvé entre les partenaires sociaux sous le patronage de l'Etat.

Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport lors de la session de juin 2009. Il a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le Conseil d'Etat entend réétudier la question en 2011 en parallèle avec la renégociation des CCT Santé 21.

05.147**Motion Christiane Bertschi 05.147, du 30 août 2005, "Amiante: un matériau toujours à l'affût de nouvelles victimes"**

DEC

Motion amendée acceptée le 28 mars 2007.

Le contexte légal a évolué avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2009, des modifications du 2 juillet 2008 de l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst; RS 832.311.141), prévoyant un certain nombre de mesures en lien avec la présence d'amiante.

Le Conseil d'Etat proposera donc le classement de cette motion dans le cadre d'un rapport qui sera soumis au Grand Conseil d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2011.

05.153**Motion du parti ouvrier et populaire (POP), du 31 août 2005, "Augmentation du plafonnement du taux de l'impôt sur les personnes physiques"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 mai 2007.

Les questions soulevées par cette motion devront être reprises de manière plus approfondie dans le cadre d'une nouvelle révision de la fiscalité des personnes physiques, notamment dans la perspective de corriger certaines inégalités de traitement qui pourraient survenir entre les contribuables. En 2007, le Conseil d'Etat et la commission fiscalité avaient privilégié dans le cadre de la révision de la LCdir la fiscalité des familles, de la classe moyenne et des revenus modestes. La question de l'inégalité de traitement face à l'impôt devrait être traitée dans le cadre de la réforme des personnes physiques prévue pour 2011.

05.165**Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 29 septembre 2005, "Après l'acceptation de la péréquation par le peuple suisse (RPT), quel avenir pour les institutions AI neuchâtoises?"**

DSAS

Motion acceptée le 26 juin 2007.

Avec l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la RPT, le 1^{er} janvier 2008, les cantons doivent soumettre à la Confédération un plan stratégique au sens de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). La rédaction de ce plan est en cours mais son achèvement exige encore quelques mois de travaux. Il sera répondu à la motion lors de la présentation dudit plan au Grand Conseil certainement en 2011 encore.

06.113**Motion du groupe PopVertsSol, du 24 janvier 2006, "Correction d'inégalités dans la loi sur la fiscalité"**

DJSF

Motion acceptée le 26 juin 2007.

Les questions soulevées par cette motion devront être reprises de manière plus approfondie dans le cadre d'une nouvelle révision de la fiscalité des personnes physiques, notamment dans la perspective de corriger certaines inégalités de traitement qui pourraient survenir entre les contribuables. En 2007, le Conseil d'Etat et la commission fiscalité avaient privilégié dans le cadre de la révision de la LCdir la fiscalité des familles, de la classe moyenne et des revenus modestes. La question de l'inégalité de traitement face à l'impôt devrait être traitée dans le cadre de la réforme des personnes physiques prévue en 2011.

07.134**Motion de la commune de Cressier, du 24 avril 2007, Initiative communale "Frais de transports des élèves fréquentant les écoles secondaires"**

DECS

Motion acceptée le 5 septembre 2007.

Pour cette motion demandant que le Grand Conseil adopte des dispositions législatives au terme desquelles les frais de transport des élèves du degré secondaire 1 entreront dans les frais de fonctionnement des écoles, le délai légal de réponse est fixé au 5 septembre 2009. Il n'a pas été respecté, à mesure que la motion devrait trouver une suite dans le cadre des travaux en cours au sujet de l'organisation scolaire neuchâteloise et de ses structures de pilotage. La commune motionnaire en a été informée par courrier du 11 janvier 2010.

Actuellement, il n'existe effectivement pas de base légale cantonale contraignant les communes ou les syndicats intercommunaux à mettre en place des transports scolaires (bus, subsides aux parents) et à inscrire les coûts y relatifs dans les budgets des centres secondaires. Pour les centres intercommunaux, la question peut être réglée dans les conventions donnant force légale aux syndicats intercommunaux, selon les choix qu'ont faits les communes membres des syndicats.

Sur le fonds, tant que l'école reste une compétence communale, l'intégration de dépenses parascolaires dans les frais de fonctionnement des écoles doit être laissée à l'appréciation des communes associées dans les syndicats intercommunaux. L'intention du Conseil d'Etat étant d'aller vers une régionalisation de l'organisation scolaire et de ses structures de pilotage (rapport 10.066), les communes devraient continuer à disposer d'une part d'autonomie importante, tout particulièrement en matière parascolaire, domaine pour lequel il ne saurait être question d'imposer une solution uniforme pour tout le canton.

Formellement, le classement de cette motion aurait pu être proposé au Grand Conseil à l'occasion du rapport 10.066, dans lequel la question des transports scolaires est traitée (maintien du statu quo). Considérant les enjeux financiers du dossier, la question pourrait être reprise dans le cadre des travaux dits CODETA III (3^e étape du désenchevêtrement des tâches). "

07.198

Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Pour une politique sociale cohérente"

DSAS

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

Les prestations sociales cantonales délivrées sous condition de ressources sont impliquées dans le projet ACCORD (loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales), dont le déploiement a continué à être assuré en 2010, en collaboration avec de nombreux partenaires (services sociaux communaux / régionaux, services de l'Etat). Une base centralisée de données sociales est en développement et les 8 guichets sociaux régionaux répartis sur le territoire cantonal réunissent désormais sous le même toit à la fois l'aide sociale et les agences régionales AVS/AI. Par ailleurs, la lutte contre les effets de seuil a fait l'objet de travaux d'ajustement ces dernières années avec l'amélioration de l'accès aux subsides de l'assurance-maladie. Depuis 2007, progressivement, les moyens destinés à abaisser le niveau des primes LAMal ont été accrus. En trois ans, toutes les catégories (5) existant avant les mesures d'économies introduites en 2006 ont été remises en vigueur. De plus, toutes les limites de revenu ont été revues significativement à la hausse, les montants des subsides ont été augmentés et l'objectif social LAMal a été pleinement introduit. Ce sont ainsi quelque 40.000 personnes qui sont au bénéfice d'un subside à fin 2010, contre 28.000 à fin 2006. Enfin, lors des prochaines réflexions menées dans le cadre de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, il sera nécessaire de prendre en compte la charge fiscale du contribuable à la sortie de l'aide sociale. L'ensemble des actions menées par le gouvernement pour répondre aux objectifs de la motion fera l'objet d'un rapport durant la présente législature.

07.203

Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Remise volontaire et gratuite des armes de service à l'arsenal"

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 janvier 2008.

Les conclusions du groupe de travail mis en place par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ont été présentées aux directeurs cantonaux en charge des affaires militaires à fin 2008. Le traitement des questions posées par la motion doit être replacé dans ce contexte. Une réponse sera donc donnée, une fois que les axes politiques de la Confédération auront été fixés et dès qu'ils seront connus dans les cantons. Un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2011.

07.197

DECS

Motion de la commune de Colombier, du 15 novembre 2007, Initiative communale "Transports scolaires"

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

Suite à l'acceptation de cette motion, le subventionnement de l'Etat a été maintenu, y compris au budget 2010. Les règles d'accord de la subvention ont été précisées en 2008, en collaboration avec une délégation de l'Association des communes neuchâtelaises. La question est susceptible d'être reprise dans le cadre des travaux en cours au sujet de l'organisation scolaire neuchâtelaise et de ses structures de pilotage.

Formellement, le classement de cette motion aurait pu être proposé au Grand Conseil à l'occasion du rapport 10.066, dans lequel la question des transports scolaires est traitée (maintien du statu quo). Considérant les enjeux financiers du dossier, la question pourrait être reprise dans le cadre des travaux dits CODETA III (3^e étape du désenchevêtrement des tâches)

Cette remarque vaut pour toutes les motions de communes sur le même sujet (07.148 Buttes, 07.154 Travers, 07.155 Cerneux-Péquignot, 07.156 La Chaux-du-Milieu, 07.157 Les Bayards, 07.158 Rochefort, 07.159 Saint-Sulpice, 07.160 Montalchez, 07.161 Les Ponts-de-Martel, 07.162 La Brévine, 07.163 Brot-Plamboz, 07.164 Bôle, 07.165 Brot-Dessous, 07.167 La Chaux-de-Fonds, 07.186 Montmollin).

07.152

DGT

Motion du groupe socialiste, du 26 juin 2007, "Demande d'étude pour une liaison de transport public entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier"

Motion amendée acceptée le 19 mars 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Une rencontre avec les représentants des partis qui ont refusé le classement de cette motion a eu lieu. Il en est ressorti qu'aucune étude supplémentaire n'est nécessaire. Par contre, il est demandé de détailler les études réalisées, de présenter les résultats et d'expliquer le processus de décision (notamment le rôle des conférences régionales de transports). Un rapport à ce sujet est prévu avant fin 2011, il en proposera son classement.

08.153

DECS

Motion délégation neuchâtelaise à la CIP HE-Arc, du 29 avril 2008, "Avenir de la HE-Arc"

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Cette motion rejoint les préoccupations du DECS qui accorde toute son attention à la situation de la HE-Arc. A plusieurs reprises, lors des discussions des comités stratégiques HES-SO/S2, il a été exprimé sous l'ancienne législature la volonté que soit trouvée une solution au problème complexe de la définition d'une gouvernance dont les règles permettent d'assurer l'avenir de la HE-Arc au sein de la HES-SO.

Pour rappel, la HES-SO a obtenu du Conseil fédéral, à fin 2003, une autorisation de gestion non limitée dans le temps mais assortie d'un certain nombre de conditions particulières. En 2007, l'autorisation d'exploiter des HES a fait l'objet d'un examen pour vérifier si les exigences de 2003 étaient satisfaites et si l'intégration des nouveaux domaines, conformément à la LHES révisée, était réalisée. Dans sa décision rendue le 2 avril 2008, le Conseil fédéral, tout en maintenant une autorisation illimitée de gestion, a demandé à la HES-SO de lui fournir jusqu'à fin novembre 2008, un rapport circonstancié avec un calendrier et des modalités contraignantes validé par les comités stratégiques HES-SO/S2. Un avant-projet de nouvelle convention intercantonale a été transmis par la HES-SO au Conseil fédéral.

Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard a institué, d'entente avec les cantons responsables de la HES-SO, un groupe d'experts qui s'est vu confier la mission d'analyser dans quelle mesure l'avant-projet satisfait aux exigences légales. Le Comité stratégique a, dans la mesure du possible, tenu compte des considérations du groupe d'experts. Il a remis un nouvel avant-projet à l'OFFT le 2 octobre 2009.

Le 27 janvier 2010, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a reçu une décision positive de la Confédération qui a approuvé sans condition l'avant-projet de convention. Le Conseil fédéral considère que la Haute école a rempli les conditions fixées en 2008.

La HES-SO disposera ainsi d'un modèle d'organisation simplifié plus en phase avec ceux qui existent dans la plupart des Hautes écoles en Suisse comme à l'étranger. Les spécificités et la richesse du système multidimensionnel et décentralisé de l'école dans les régions sont reconnues par le Conseil fédéral.

La procédure de consultation a débuté et implique aussi bien les députés des Grands Conseils, les Conseils exécutifs que les départements de l'instruction publique.

Dans ce contexte, les éléments qui composent le modèle de répartition des compétences proposé par les signataires de la motion doivent être examinés et pondérés en regard des exigences fédérales. Les instances mentionnées ci-dessus ont pu s'inspirer des éléments pertinents de la motion lors de la procédure de consultation de l'avant-projet de manière à ce que le modèle d'organisation choisi garantisse un avenir à la HE-Arc.

Du fait que plusieurs filières aient été déclarées sous-critiques depuis plusieurs années entraînant ainsi un non-subsidationnement de la Confédération, il a été décidé de passer de 5 à 3 filières. Cette décision a permis d'ouvrir à la rentrée 2010 des filières qui n'étaient plus sous-critiques et qui seront dès lors subventionnées par la Confédération.

Le Conseil d'Etat soumettra un rapport au Grand Conseil au plus tard lors de la procédure interparlementaire de ratification du projet de nouvelle convention HES-SO. Entre-temps, il s'engage à tout mettre en œuvre pour défendre avec l'appui des milieux économiques et des parlementaires fédéraux de l'arc jurassien, les intérêts légitimes de la région.

La nouvelle convention devrait entrer en vigueur pour la rentrée académique 2012.

08.156

PRESIDENCE

Motion Damien Cottier, du 30 avril 2008, "Revaloriser le statut de membre du Grand Conseil"

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Cette motion a été transmise à la commission législative pour traitement dans le cadre de ses travaux concernant la révision de la loi sur l'organisation du Grand Conseil.

La commission législative a présenté un rapport 09.022, "Organisation du Grand Conseil (2^e volet)". Le Grand Conseil a refusé le projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil. Il a également refusé le classement de cette motion, qui a dès lors été renvoyée en commission législative.

Cette motion est à l'étude au sein de la commission législative dans le cadre de la réforme globale de l'OGC. Un rapport est prévu pour 2011.

07.153

DJSF

Motion Hugues Bertrand Chantraine, du 26 juin 2007, "Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques"

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Les locaux actuels du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) ne répondent plus aux développements que l'informatique a connus ces dernières années et aux exigences en matière de sécurité du système. Une réponse complémentaire sera donnée en fonction de l'étude en cours associée à la réunion des services informatiques. Un rapport sera présenté en 2011.

08.170

DGT

Motion Hugues Bertrand Chantraine, du 25 juin 2008, "Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques (bis)"

Motion acceptée le 3 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Conseil d'Etat a retiré sa proposition de classement lors de la session de mars 2010.

Il a été tenu compte de cette motion dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de cette motion sera alors demandé.

07.178

Motion des groupes socialiste et PopVertsSol, du 2 octobre 2007, "Pour une politique documentaire cohérente et harmonisée dans le canton de Neuchâtel"

DECS

Motion acceptée le 3 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Lecture publique et bibliothèques

La loi du 15 décembre 1981 relative à la lecture publique et aux bibliothèques précise un certain nombre de points et de principes. Tout d'abord, la lecture publique est gratuite. Son coût est donc réparti entre les collectivités publiques et son accès rendu possible par des bibliothèques et un service ambulancier (bibliobus).

L'Etat a pour mission de favoriser la diffusion de la lecture publique. Il reconnaît en outre le rôle spécifique des bibliothèques des villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds dans la vie culturelle et scientifique du canton et contribue à leur développement et à leur financement par voie de convention. Il participe également aux frais d'équipement et de fonctionnement du service ambulancier dont la gestion a été confiée à l'association du Bibliobus. Enfin, le règlement du 28 juin 1982, prévoit que l'Etat peut accorder des subsides aux communes qui assument le financement et la gestion de bibliothèques communales.

Le domaine de la lecture publique n'a pas échappé à la réflexion du Conseil d'Etat. Si l'offre de proximité ne doit pas fondamentalement être repensée, la vocation scientifique des bibliothèques est à l'ordre du jour. Les deux principales institutions communales, qui se sont vues confiées des missions par les autorités, ont acquis le statut de pôle de compétence dans leur domaine respectif: la conservation du patrimoine audiovisuel pour la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds et le statut de bibliothèque universitaire pour celle de la ville de Neuchâtel. Or, d'aucuns estiment que le financement actuel ne se trouve pas en adéquation avec leurs missions. D'autres considèrent qu'elles sont correctement loties, certaines enfin s'estiment prêtes.

Une première analyse a été conduite au sein de l'Université pour déterminer si l'actuelle dispersion géographique des bibliothèques, parfois très petites, était toujours pertinente. Dans un deuxième temps, au cours de l'année 2007, l'Université et le Conseil de fondation de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel ont confié à un expert externe la réalisation d'une étude sur l'opportunité ou non d'un désenchevêtrement entre les deux institutions.

Un projet détaillé devrait voir le jour durant la présente législature.

07.200

Motion de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 30 novembre 2007, Initiative communale "Pour le maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton"

DJSF

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat avait annoncé dans son programme de législature qu'il n'entendait pas lancer une troisième étape de désenchevêtrement entre 2005 et 2009 et une révision de la péréquation financière intercommunale.

En effet, la péréquation soulève des questions complexes qui touchent non seulement aux flux financiers entre les communes, mais encore à la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, à l'octroi des subventions et à l'avenir de nos institutions politiques. Ces éléments doivent être également appréciés à l'aune de la nouvelle péréquation fédérale.

Afin d'évaluer la péréquation financière intercommunale et de disposer de bases d'appréciation, le Conseil d'Etat a confié une étude à la société B, S, S. Volkswirtschaftliche Beratung, étude dont les conclusions ont été présentées début décembre 2008 à la commission péréquation financière du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a confié un second mandat en 2009 à l'expert précité aux fins de proposer des pistes de réforme du volet "compensation de la surcharge structurelle" de la péréquation financière intercommunale. Il est prévu de saisir la commission compétente du Grand Conseil de ses conclusions en 2010, dès que le rapport aura été rendu et que le Conseil d'Etat en aura pris connaissance. Il s'avère que ce dossier peut constituer la base d'une réforme en profondeur de notre canton mais qui doit faire l'objet de discussions politiques préalables avec la commission de gestion et des finances et la commission législative. En tout état de cause, il ne pourra être traité que lors de la législature 2009-2013.

A mettre en relation avec:

- les motions ayant un contenu identique: 07.130 de la commission "Péréquation financière", 08.101 Les Bayards, 08.102 Buttes, 08.103 Boveresse, 08.104 Les Planchettes, 08.105 Lignières, 08.106 La Sagne, 08.107 La Chaux-du-Milieu, 08.108 Chézard-Saint-Martin, 08.109 Ponts-de-Martel, 08.110 Saint-Aubin-Sauges, 08.111 La Côte-aux-Fées, 08.112 Le Pâquier, 08.113 Cerneux-Péquignot, 08.138 Le Locle, 08.139 Couvet, 08.140 Môtiers, 08.141 Villiers, 08.142 Cernier, 08.150 La Brévine, 08.151 Brot-Dessous, 08.152 Fleurier et 08.158 Noiraigue,
- et les postulats: 05.115 Corcelles-Cormondrèche, 05.119 Corcelles-Cormondrèche, 05.123 Saint-Blaise, 05.126 Neuchâtel, 05.127 Fontainemelon, 05.128 Engollon, 05.129 Colombier, 05.130 Les Brenets, 05.131 Hauterive, 05.132 Rochefort, 05.133 Montmollin, 05.134 Le Landeron, 05.135 Bôle, 05.136 Cornaux, 05.144 Boudevilliers, 05.145 Cressier, 05.166 Gorgier, 05.167 La Chaux-de-Fonds, 05.168 Auvèrner, 05.169 Fenin-Vilars-Saules, 06.101 Bevaix.

08.182

Motion interpartis, du 3 septembre 2008, "Valorisation de l'activité de garde à domicile"

DSAS

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat étudie la question de la valorisation de l'activité de garde à domicile pour les personnes âgées dans le cadre de la préparation du rapport de planification médico-sociale pour les personnes âgées qu'il entend soumettre au Grand Conseil en 2011. Le volet concernant la garde des personnes handicapées sera étudié dans un deuxième temps.

08.203

Motion Baptiste Hurni, du 4 novembre 2008, "Pour des prêts d'études sociaux"

DSAS

Motion acceptée le 28 janvier 2009.

Le traitement de cette motion est prévu dans le cadre des travaux qui seront menés en vue de réaliser une révision de l'actuelle loi cantonale sur les bourses (LB), induite par la ratification en novembre 2010 du Concordat intercantonal sur l'harmonisation des bourses. L'entrée en vigueur d'une LB révisée est prévue pour la rentrée scolaire 2012, des groupes de travail sont déjà à pied d'œuvre. L'un d'entre eux a d'ailleurs reçu le motionnaire dans le courant de l'année 2010 pour examiner en détail sa demande.

09.106

Motion du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "Soutien à l'assainissement des bâtiments: c'est bon pour les économies d'énergie, la diminution des rejets de CO₂ et pour la relance dans le canton"

DGT

Motion acceptée le 18 février 2009.

Il a été tenu compte de cette motion dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de cette motion sera alors demandé.

08.128

DECS

Motion Claude Borel, du 30 janvier 2008, "Hautes écoles neuchâteloises: coordination de la restauration et de l'hébergement"

Motion acceptée le 18 février 2009.

Depuis 2008, la nouvelle gérance en charge de la restauration des étudiants a été chargée de l'exploitation du restaurant de la Cité universitaire et des cafétérias de l'Université (Facultés des lettres et sciences humaines, des sciences et du droit). L'exploitation ne se limite donc plus à la seule Cité universitaire mais a été étendue à l'ensemble des cafétérias universitaires.

Il est en outre rapidement apparu que le bâtiment TransEurope (Campus Arc 2) devrait disposer de services de restauration desservant les besoins de l'ensemble des étudiants de niveau HES présents sur le plateau de la gare. Dans ce contexte, il faudra porter une attention toute particulière à créer des synergies avec les installations de la Cité universitaire déjà existantes. Comme cela a été fait pour l'Université, la cafétéria du bâtiment TransEurope devra être considérée comme une "antenne" de la Cité universitaire. Le bâtiment Microcity devra le moment venu également intégrer la réflexion.

En outre, dans l'optique d'étendre les activités de la Cité universitaire, que ce soit au niveau du logement ou de la restauration, à l'ensemble des étudiants du tertiaire, un membre de la direction générale de la HE-Arc participe désormais aux séances de la commission de gestion de la Cité universitaire.

Des réflexions sont menées avec les acteurs locaux concernés pour évaluer dans quelle mesure la coordination du logement peut-être améliorée.

08.133

DSAS

Motion du groupe socialiste, du 19 février 2008, "Une chambre à soi en Etablissement médico-social (EMS)"

Motion acceptée le 18 février 2009.

La motion demande que le Conseil d'Etat favorise l'accessibilité à la chambre simple pour les résident-e-s en hébergement de longue durée dans les EMS du canton.

Le Conseil d'Etat traitera la motion dans son rapport au Grand Conseil présentant la nouvelle planification médico-sociale qu'il entend soumettre au Grand Conseil en 2011.

08.135

DECS

Motion Alain Bringolf, du 19 février 2008, "Valoriser l'espéranto"

Motion acceptée le 18 février 2009.

Une rencontre a eu lieu en décembre 2009 avec le premier signataire de la motion et une représentante des milieux espérantophones. Le Conseil d'Etat devrait être saisi de propositions destinées à donner suite à la motion dans le courant de l'année 2011.

09.127

DSAS

Motion du groupe socialiste, du 31 mars 2009, "Manque de médecins et promotion du médecin de famille – Quid dans le canton de Neuchâtel"

Motion acceptée le 24 juin 2009.

La motion du groupe socialiste concerne une problématique à laquelle le Conseil d'Etat est très sensible et qu'il entend traiter au cours de la présente législature. Sur le plan fédéral, le législateur a décidé, dans le cadre de la LAMal, de ne plus soumettre les médecins généralistes à la limitation à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire. Une réforme de cette même loi visant à promouvoir les réseaux de soins est également en discussion devant les Chambres fédérales. Outre les programmes intercantonaux auquel il participe, le Conseil d'Etat agit concrètement sur le plan cantonal. Ainsi a-t-il décidé de tenter une expérience sur le site hospitalier de Val-de-Travers en développant une "plate-forme régionale de santé" inaugurée officiellement à mi-juin 2009. Il s'agit en l'occurrence de créer une synergie entre des cabinets de médecins installés à l'intérieur des murs de l'hôpital, la policlinique, le Centre de traitement et de réadaptation et le SMUR.

Le projet est en cours de réalisation. L'objectif est d'augmenter l'effectif des médecins généralistes actifs dans la région en espérant qu'une fois leur parcours de formation terminé, les assistants ayant passé par Val-de-Travers seront plus enclins à s'y installer.

Le Conseil d'Etat fera le bilan de ces différentes mesures dans le courant de la présente législature et présentera ses conclusions au Grand Conseil dans son rapport de planification quadriennal.

09.151

Motion des groupes PopVertsSol et socialiste, du 23 juin 2009, "Révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage/sauvegarde de l'emploi dans le canton de Neuchâtel"

DEC

Motion acceptée le 24 juin 2009.

Le Conseil d'Etat a formé différentes demandes auprès de la Confédération, en lien notamment avec le nombre maximum d'indemnités journalières et la réduction de l'horaire de travail. Les différentes demandes de prolongation de 120 jours d'indemnités de chômage ont toutes été acceptées jusqu'au terme du délai légal correspondant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi, soit jusqu'au 31.3.2011.

Les mesures de stabilisation de la Confédération (Stabilo 3), bien que pas toujours adaptées aux besoins réels, ont été utilisées chaque fois que cela a été possible, notamment pour permettre aux entreprises d'organiser des mesures de formation pour leurs collaborateurs en RHT. Ces mesures ont été complétées dans le cadre du dispositif cantonal de soutien au perfectionnement des travailleurs peu qualifiés.

Une étude a été confiée à l'IDHEAP afin d'évaluer le dispositif actuel contenu dans le règlement des mesures d'intégration professionnelle (RMIP) et cas échéant d'en proposer un nouveau. Cette étude devrait permettre de répondre à la recommandation 10.168 du groupe socialiste et de classer la motion durant la deuxième partie de l'année 2011.

08.157

Motion Caroline Gueissaz, Doris Angst et Johanne Lebel Calame, du 30 avril 2008, "Un accès au bilinguisme pour tous"

DECS

Motion acceptée le 30 septembre 2009.

Cette motion est traitée actuellement et une réponse sera faite d'ici à l'automne 2011 dans le cadre du concept cantonal de l'enseignement des langues, en cours d'élaboration.

Une table des matières de ce concept des langues a déjà pu être soumise au chef de département fin 2009. L'étude de filières bilingues au secondaire 1 (degrés actuels 7-8-9) y est mentionnée et pourra être approfondie durant l'année 2010.

Le canton expérimentera lors de l'année scolaire 2011-2012 l'enseignement de l'allemand par immersion précoce dans quelques classes pilotes d'élèves de 4-5 ans (degrés 1 et 2 HarmoS).

Une expérience d'enseignement bilingue au cycle 3 se poursuit également à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) et pourra s'étendre au Centre scolaire secondaire Les Cerisiers (CSC).

La réponse sera basée notamment sur ces expériences pilotes d'enseignement de l'allemand par immersion, les filières bilingues du secondaire 2, ainsi que sur les réflexions menées par le groupe de travail constitué dans le but de répondre à la motion 01.135.

08.163

Motion François Cuche, du 27 mai 2008 "Insertion professionnelle des personnes touchées par une invalidité"

DEC

Motion acceptée le 4 novembre 2009.

La motion est en cours d'examen. Son traitement se fera dans le cadre d'une réflexion interdépartementale.

08.171

Motion Laurent Debrot, du 25 juin 2008, "Pour la création d'un fonds TransRUN"

DGT

Motion acceptée le 4 novembre 2009.

Des réflexions ont été menées afin de mettre sur pied un fonds TransRUN. Sur le plan juridique, la création d'un tel fonds ne pose pas de problème particulier. Par contre, sur le plan financier, l'alimentation de ce fonds fait l'objet d'une analyse approfondie. La question du champ d'application est également à l'étude au sein de l'administration: le fonds doit-il s'adresser uniquement au TransRUN ou à la politique des transports en général ?

Le Conseil d'Etat prévoit de proposer une réponse à cette motion au Grand Conseil en 2011 lors de la soumission d'un rapport concernant l'avancement du projet TransRUN.

6.4. Postulats

Récapitulatif

Postulats adoptés en attente d'une réponse	Présidence	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Totaux
Etat au 31 décembre 2008	0	32	13	32	7	13	97
Etat au 31 décembre 2009	1	38	14	36	11	14	114
Etat au 31 décembre 2010	2	25	21	29	5	18	100

Les postulats en attente d'une réponse sont les suivants:

a) Postulats adoptés en 2010

10.139

Postulat Tourya El Kadiri, 26 mai 2010, "Pour une installation photovoltaïque sur les toits du bâtiment de l'IMT"

DECS

Postulat accepté le 26 mai 2010.

Ce postulat fera l'objet d'une analyse dans les meilleurs délais.

10.135

Postulat de la commission de la Microtechnique CPLN-CIFOM, du 7 mai 2010, "Politique cantonale de la formation post-obligatoire"

DECS

Postulat amendé accepté le 29 juin 2010.

Ce postulat fera l'objet d'une analyse dans les meilleurs délais.

10.137

Postulat du groupe libéral-radical, 25 mai 2010, "Des transports publics adaptés à une politique cantonale de la formation post-obligatoire"

DECS

Postulat amendé accepté le 29 juin 2010.

Si l'on se réfère au rapport 10.018 "CPLN-CIFOM – Transfert de filières", il apparaît qu'environ 220 élèves seront concernés par le déplacement de certaines filières du CPLN au CIFOM du Locle. Cette situation doit être résolue dans la mesure où les trains actuels de l'heure de pointe sont surchargés et ne permettent pas de transporter un flux aussi important d'élèves supplémentaires. L'office des transports et le service des formations postobligatoires, ainsi que les écoles collaborent afin que cette situation puisse trouver une solution pour la rentrée 2012.

10.138

Postulat du groupe PopVertsSol, du 25 mai 2010, "Transports des apprentis et étudiants"

DECS

Postulat amendé accepté le 29 juin 2010.

Les réponses aux postulats 10.137 et 10.138 peuvent regroupées dans le même rapport.

10.152

DGT

Postulat du groupe UDC, du 31 août 2010, "Mise en conformité des bâtiments de l'Etat"

Postulat accepté le 1er septembre 2010.

Une première évaluation sur quelque 90 bâtiments a été réalisée en 2009 pour déterminer l'état d'entretien de ceux-ci. Cette évaluation a permis de détecter les immeubles pour lesquels des mesures prioritaires devraient être prises. Afin d'étayer cette première analyse, une seconde évaluation plus détaillée est en cours. Le classement de ce postulat sera proposé dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de la demande de crédit correspondante. Le Conseil d'Etat compte présenter ce rapport dans la première moitié de 2011.

10.106

DJSF

Postulat du groupe PopVertsSol, du 26 janvier 2010, "Fraude fiscale et rendement de l'impôt"

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Ce postulat sera traité dans le cadre du rapport de réorganisation du SCCO. Il sera soumis au GC ce printemps.

10.163

DSAS

Postulat de la commission préalable "Accueil des enfants", du 6 septembre 2010, "Personnel des structures d'accueil pour enfants"

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les trois postulats (10.163, 10.170 et 10.171) de la commission préalable "Accueil des enfants" trouveront une réponse durant l'année 2011, en marge de l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil des enfants pour autant que cette dernière trouve grâce en votation populaire puisqu'elle s'inscrit en contre-projet à l'initiative législative populaire cantonale "*Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité*".

10.170

DSAS

Postulat de la commission "Accueil des enfants", du 28 septembre 2010, "Accueil des enfants – Espace"

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les trois postulats (10.163, 10.170 et 10.171) de la commission préalable "Accueil des enfants" trouveront une réponse durant l'année 2011, en marge de l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil des enfants pour autant que cette dernière trouve grâce en votation populaire puisqu'elle s'inscrit en contre-projet à l'initiative législative populaire cantonale "*Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité*".

10.171

DSAS

Postulat de la commission "Accueil des enfants", du 28 septembre 2010, "Accueil des enfants – Personnel d'encadrement des enfants"

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les trois postulats (10.163, 10.170 et 10.171) de la commission préalable "Accueil des enfants" trouveront une réponse durant l'année 2011, en marge de l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil des enfants pour autant que cette dernière trouve grâce en votation populaire puisqu'elle s'inscrit en contre-projet à l'initiative législative populaire cantonale "*Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité*".

10.159

DSAS

Postulat de la commission santé, du 3 septembre 2010, "Favoriser les unités d'accueil temporaire (UAT)"

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Le Conseil d'Etat a prévu de répondre au postulat dans le cadre de son rapport de planification médico-sociale pour les personnes âgées qu'il présentera au Grand Conseil durant l'année 2011. Les postulats 06.145, 06.148 et 07.141, ainsi que la motion 00.130 seront également traités dans ce cadre-là.

10.160

DSAS

Postulat de la commission santé, du 3 septembre 2010, "Formation professionnelle"

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Le Conseil d'Etat entend étudier la question durant la présente législature.

10.169

DSAS

Postulat Caroline Gueissaz, Monika Maire-Hefti et Jean-Frédéric de Montmollin, du 28 septembre 2010, "Quelle place pour les assistantes en soins et santé communautaires"

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Le Conseil d'Etat entend étudier la question durant la présente législature.

10.162

DSAS

Postulat de la commission santé, du 14 septembre 2010, "Structures intermédiaires et conséquences des réorganisations de HNe et du CNP"

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Le postulat est actuellement à l'étude. Les aspects concernant les structures intermédiaires de type psychiatrique seront présentés au Grand Conseil durant l'année 2011 en cohérence avec le deuxième volet du plan d'action du CNP. S'agissant d'HNe, le Conseil d'Etat étudiera la question des structures intermédiaires de type somatique lorsque l'hôpital lui soumettra son plan d'action relatif à la répartition de ses missions dans le cadre du mandat qu'il lui a confié. Ces aspects feront également l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil durant l'année 2011.

10.155

DJSF

Postulat du groupe socialiste, du 31 août 2010, "Pour un véritable suivi des conditions de détention"

Postulat accepté le 2 novembre 2010

Les questions soulevées par le postulat seront examinées à la lueur des structures existantes aux quadruples niveaux international, national, intercantonal et cantonal. Un rapport sera soumis à cet effet au Grand Conseil dans les délais légaux.

10.175

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 2 novembre 2010, "Comblent le déficit parlementaire du RUN!"

Postulat amendé accepté le 2 novembre 2010.

L'association RUN a subi des changements importants en 2010: la démission de son directeur, de sa vice-directrice et finalement le retrait du conseiller d'Etat Frédéric Hainard, alors chef du Département de l'économie, qui présidait le RUN, remplacé par le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du DGT, ainsi que la nomination d'un directeur par intérim.

Le comité de direction a décidé de réfléchir aux missions du RUN (par exemple en ce qui concerne la nouvelle politique régionale) ainsi qu'à sa forme juridique (en passant par une institutionnalisation par exemple). Cette réflexion ne doit pas remettre en cause le rôle du RUN en ce qui concerne le projet d'agglomération et devrait se concrétiser par un rapport encore en 2011, ce qui permettra de demander le classement de ce postulat.

10.173

DECS

Postulat de la commission "Insertion professionnelle", du 29 septembre 2010, "Insertion professionnelle et sociale"

Postulat amendé accepté le 3 novembre 2010.

Suite au postulat 10.173, la commission a proposé d'ajouter un point à l'article 3, alinéa 1 de la loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, donnant ainsi une réponse au postulat. En effet, l'ajout du point *i* à l'article 3, alinéa 1 permet des solutions pour le public particulier des personnes qui dépendent déjà de l'aide sociale.

Le souci était d'équilibrer les actions de telle manière que chaque individu concerné par cette loi puisse bénéficier d'un soutien adapté à sa situation. Sans le point *i*, il apparaissait un discrédit pour les jeunes qui émargent à l'aide sociale. Avec l'acceptation de ce point, la parité est rétablie.

10.183

PRESIDENCE

Postulat du groupe PopVertsSol, du 7 décembre 2010, "Pour une rationalisation des scrutins"

Postulat accepté le 7 décembre 2010.

Ce postulat sera examiné dès le début 2011.

b) Postulats adoptés antérieurement

Les postulats suivants, adoptés antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

86.138

DSAS

Postulat de la commission législative, du 13 octobre 1986, "Fonds pupillaires"

Postulat accepté le 14 octobre 1986.

Le postulat trouvera une réponse lors de la mise en application du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte adopté par les Chambres fédérales en décembre 2008. La date d'entrée en vigueur n'est pas encore fixée mais devrait être arrêtée au 1^{er} janvier 2013. Durant l'année 2010 le service des mineurs et des tutelles, en lien avec le service juridique, s'est occupé à identifier les modifications à apporter à l'organisation de protection de l'enfant et de l'adulte au regard des structures actuelles et de celles attendues dans le nouveau droit.

Un rapport du Conseil d'Etat sera vraisemblablement présenté au Grand Conseil durant la présente législature.

95.108

DJSF

Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 mars 1995, "Succession: paiement à l'Etat par cession d'œuvres d'art"

Postulat accepté le 27 mars 1995.

Ce postulat est resté en suspens en raison des priorités fixées par le Conseil d'Etat depuis le début de la législature, notamment en matière de fiscalité des familles et de rendement de l'impôt. Cette problématique pourrait là aussi, compte tenu de sa spécificité, être reprise dans le cadre plus large des questions soulevées par l'inégalité de traitement entre contribuables. Le département traitera cette problématique dans le cadre de la réforme des personnes physiques prévue pour 2011.

97.107

DECS

Postulat Jean-Claude Guyot, du 10 février 1997, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur"

Postulat accepté le 11 février 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 99.040, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur", en réponse à ce postulat. Le Grand Conseil a pris acte du rapport sans classer le postulat.

Initialement, la réponse était prévue au début 2005, en liaison avec le projet de réforme du secondaire 1.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de surseoir partiellement à ce projet, la réponse est reportée.

Le postulat Jean-Claude Guyot visait un réaménagement des sections moderne et préprofessionnelle.

En juin 2010, le chef du département a mandaté un groupe de travail chargé de réfléchir à une réforme des filières au cycle 3. En novembre 2010, un avant-projet a été présenté au chef du DECS en présence des directeurs du secondaire 1.

Ce projet prend en compte les mesures visant à faciliter la transition du secondaire 1 vers les formations du postobligatoire; celui-ci s'inscrit dans les objectifs développés notamment dans le cours d'"Education aux choix" généralisé durant l'année scolaire 2010-2011 auprès de tous les élèves du degré 8. Il vise également à revaloriser les sections préprofessionnelle et moderne.

Le chef du département a donné son accord pour la réalisation d'une étude plus détaillée de cette variante, en termes de faisabilité (pédagogie, finances, calendrier). Un rapport intermédiaire est attendu pour juin 2011. Durant l'automne 2011, une phase de consultation sera alors mise en place par le département auprès des différents partenaires de l'école.

Ce projet de réforme des structures au cycle 3 est une réponse adéquate au postulat déposé par M. Jean-Claude Guyot.

98.154

Postulat du groupe radical, du 28 septembre 1998, "Collaboration culturelle"

DECS

Postulat amendé accepté le 30 septembre 1998.

En relation avec la motion 99.117.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement du postulat.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. Le postulat devra ainsi être repris dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Depuis le dépôt du postulat, les activités du service des affaires culturelles ont évolué dans le sens d'une mise en réseau des acteurs qui sont représentés dans un certain nombre de groupes de travail ou de commissions ad hoc devenus le lieu et l'occasion de définir des collaborations et des échanges.

Le service des affaires culturelles entretient d'étroites relations avec les villes et les communes neuchâteloises. Il participe également activement aux actions de collaboration et de coordination menées au plan romand et suisse. En effet, dans un environnement en mutation constante qui favorise les échanges et les contacts avec les destinations les plus lointaines, des liens de plus en plus étroits sont créés au double plan romand et national dans le but de favoriser les échanges et de permettre aux artistes et créateurs neuchâtelois de se produire et de présenter leurs travaux et activités en dehors de nos frontières cantonales.

Des réalisations ont d'ores et déjà vu le jour: la commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), l'ouverture d'ateliers romands à Barcelone et New York, les tournées musicales, les échanges culturels au niveau scolaires, l'adhésion au Fonds REGIO Films dans le but d'améliorer le financement des productions audiovisuelles en Suisse romande.

De même, l'ouverture de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR), à Lausanne, en septembre 2003, favorise et renforce la création théâtrale d'expression française dans l'espace culturel romand et assure une relève artistique de haut niveau. Elle permet à nos ressortissants d'accéder, sur concours, à une école intercantonale majeure dont les retombées bénéficieront sans doute aux institutions culturelles neuchâteloises. La prochaine étape devrait consister à mettre en place une formation préparatoire rendant l'accès aux écoles professionnelles moins aléatoire. La mise en place prochaine d'une filière romande de formation de danseur interprète viendra compléter l'offre en matière de formation artistique en ce qui concerne les arts de la scène.

Le pôle culturel fort a vu le jour, sous la forme d'une association regroupant les cantons romands et portant le nom de "Label + Théâtre romand", au début du mois de décembre 2010.

En ce qui concerne la Fondation romande pour le cinéma, si le principe de sa création a été formellement validé par tous les cantons romands, il reste encore à passer à l'acte (fondateur). L'objectif a été fixé au début du second semestre 2011.

La taille et les ressources du service des affaires culturelles ne lui permettent pas de développer plus encore des relations institutionnelles avec d'autres régions francophones. Cependant, il tient à favoriser les projets qui se construisent ponctuellement au-delà des frontières et tient à s'inspirer des acteurs culturels qui, précurseurs, travaillent déjà en réseau. Poussés par les nécessités économiques, ils collaborent et dépassent des barrières jugées insurmontables. Comme souvent, les artistes montrent la voie. La prochaine législature sera marquée par de nouvelles évolutions, de nouveaux défis. L'encouragement à la culture ne restera pas figé.

99.153

DGT

Postulat Eric Ruedin, du 27 septembre 1999, "Rapprochement entre la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S.A. (LNM) et la Société de navigation sur le lac de Bienne"

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Suite à une première étude réalisée en 2005, les Conseils d'administration des deux sociétés de navigation ont souhaité mener une étude plus approfondie en 2009.

Le classement de ce postulat pourra intervenir à l'issue de ces réflexions, probablement courant 2012 ou 2013.

99.163

DGT

Postulat Bernard Matthey, du 10 novembre 1999, "Bateaux à propulsion électrique"

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les restrictions budgétaires ne permettent pas d'encourager ce projet qui a techniquement peu de chance de se réaliser à moyen terme. Dans le cadre du redressement des finances, le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat lors du prochain rapport d'information soumis au Grand Conseil, avant fin 2011.

00.112

DJSF

Postulat Jean-Pierre Authier, du 2 février 2000, "Syndicats intercommunaux"

Postulat accepté le 2 février 2000.

Voir remarques de la motion 07.200.

00.153

DGT

Postulat de la commission "Transports publics", du 2 octobre 2000, "Pour une meilleure planification de l'offre des transports publics"

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

Les travaux ont débuté en 2009 dans le but d'établir une planification à moyen et long termes. Les conférences régionales des transports jouent aussi un rôle important dans cette planification. Le but est de travailler avec des enveloppes sur une durée de plus d'une année. Le Conseil d'Etat se prononcera sur cette planification avant fin 2011, à la suite de quoi la demande de classement de ce postulat pourra être présentée au Grand Conseil.

00.149

DGT

Postulat Jean-Sylvain Dubois et Dominique Gilbert Rossier, du 2 octobre 2000, "Maintien de l'étude de la traversée de Peseux selon le projet de décret portant octroi d'un crédit de 72,5 millions de francs pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes"

Postulat amendé accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Des études ont été menées durant les 10 dernières années, mais les restrictions budgétaires ne permettent pas de continuer ces études pour un projet qui n'aurait que très peu de chance de se réaliser à moyen terme et peu à long termes. Dans le cadre du redressement des finances, le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat lors du prochain rapport d'information soumis au Grand Conseil, avant fin 2011.

00.150

Postulat du groupe radical, du 2 octobre 2000, "L'entretien: retard à... développement durable?"

DGT

Postulat accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

L'examen de l'état du réseau routier cantonal ainsi que l'estimation des coûts pour sa remise en état et/ou le maintien de sa valeur constitue une préoccupation du Conseil d'Etat. Ainsi, un poste de gestionnaire affecté à cette activité a été créé en 2009. Ce travail consiste initialement en une énorme tâche de collecte et de traitement de données; notamment avec le logiciel ViaPMS, qui permet d'analyser en profondeur l'état du réseau, ainsi que le rythme auquel il se dégrade et les investissements nécessaires dans le temps pour en maintenir la valeur et la fonctionnalité. Aujourd'hui, les premières synthèses de planification d'entretien globale ont été réalisées.

Quelques adaptations et consolidations du système sont encore nécessaires avant de pouvoir fournir tous les éléments au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat présentera un rapport fin 2011, rapport qui prévoira le classement de ce postulat notamment.

01.109

Postulat du groupe socialiste, du 7 février 2001, "Favoriser la libre circulation des jeunes dans notre canton"

DGT

Postulat accepté le 26 mars 2001.

Ce postulat a fait l'objet du rapport 10.004 "Classement de motions et postulats – Transports publics" qui a été adopté à la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le Conseil d'Etat a lancé une grande réflexion concernant de nouvelles sources de financement des transports publics, n'excluant pas une augmentation du prix du billet. Ce postulat sera examiné dans le cadre de ce projet. Avant février 2012, le Conseil d'Etat pense être en mesure de proposer un rapport au Grand Conseil au sujet de ces nouvelles pistes de financement. La demande de classement de ce postulat sera proposée à la même occasion.

01.117

Postulat Bernard Matthey, du 18 juin 2001, "Favoriser la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables par un modèle de tarification"

DGT

Postulat amendé accepté le 20 juin 2001.

Il a été tenu compte du postulat 01.117 dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de ce postulat sera alors demandé.

01.143

Postulat du groupe libéral-PPN, du 2 octobre 2001, "Pour une optimisation des prestations informatiques de l'Etat"

DJSF

Postulat amendé accepté le 3 octobre 2001.

Le Conseil d'Etat maintient sa proposition de classement dudit postulat.

Il a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et maintient des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel. Une réponse complémentaire sera donnée en fonction de l'étude en cours associée à la réunion des services informatiques. Un rapport sera présenté en 2011.

02.144

Postulat du groupe radical, du 3 septembre 2002, "Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'Etat"

DJSF

Postulat accepté le 3 septembre 2002.

Les réorganisations des unités administratives en cours et les demandes de réaménagement de locaux et de relocalisation mettent en exergue les limites de l'organisation spatiale actuelle de l'administration. La multitude de sites et les caractéristiques du parc immobilier utilisé ne facilitent pas ces réaménagements. Il convient de reprendre la réflexion sur l'organisation spatiale avec de nouveaux concepts. C'est ce que va s'attacher à faire la commission du logement de l'administration (CLA). Dans la mesure où ces nouveaux concepts seront adoptés par le Conseil d'Etat, ils donneront lieu à un rapport au Grand Conseil.

03.123

Postulat du groupe socialiste, du 29 avril 2003, "Étudier l'installation de petites installations hydroélectriques"

DGT

Postulat amendé accepté le 29 avril 2003.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de ce postulat sera alors demandé.

03.134

Postulat du groupe radical, du 24 juin 2003, "Pour une meilleure transparence en matière de promotion économique"

DEC

Postulat amendé accepté le 24 juin 2003.

Le Grand Conseil a refusé le classement de ce postulat proposé dans le rapport d'information 08.049, "Promotion économique" traité en janvier 2009.

La présentation des résultats de la 1^{re} enquête statistique sur les effets de la promotion économique au 1^{er} semestre 2011 constituera un exercice de transparence en matière de promotion économique. Le classement du postulat sera proposé dans le cadre du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu pour 2012.

04.104

Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 janvier 2004, "Convention concernant la Haute Ecole ARC Neuchâtel-Berne-Jura"

DECS

Postulat accepté le 28 janvier 2004.

Le modèle financier de la HES-SO/S2 est complexe. Il est actuellement revu dans le cadre des négociations avec la Confédération au sujet de la nouvelle convention intercantonale.

Ce postulat rejoint donc les préoccupations du DECS: il est en effet indispensable que le canton dispose de toute l'information nécessaire afin d'être à même d'évaluer de manière précise l'évolution des "Conditions locales particulières (CLP)" de la HE-Arc.

Le coût réel des filières de la HE-Arc pour le canton, la différence entre coût réel des filières de la HE-Arc et les ressources de financement octroyées par la HES-SO/S2, les CLP à charge du canton et le coût par étudiant de la HE-Arc en comparaison avec la moyenne suisse sont d'ores et déjà disponibles.

Le 27 janvier 2010, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a reçu une décision positive de la Confédération qui a approuvé sans condition l'avant-projet de nouvelle convention. Le Conseil fédéral considère que la Haute école a rempli les conditions fixées en 2008.

La procédure de consultation de l'avant-projet, qui intègre les articles financiers relatifs à un nouveau modèle financier, a débuté et implique aussi bien les députés des Grands conseils, les Conseils exécutifs que les départements de l'instruction publique.

Des démarches sont parallèlement entreprises dans le cadre de la conférence latine des directeurs cantonaux des finances, afin d'analyser le modèle actuel puis de proposer des pistes équitables pour l'ensemble des régions composant la Suisse occidentale.

Un rapport en soi ne se justifie pas. Le classement de ce postulat sera demandé lors de la révision de la convention concernant la HE-Arc qui se fera en principe parallèlement à la procédure interparlementaire concernant la gouvernance de la HES-SO.

04.125

Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 mars 2004, "Informatique cantonale"

DJSF

Postulat accepté le 30 mars 2004.

Le Conseil d'Etat maintient sa proposition de classement dudit postulat.

Il a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et maintient des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel.

Une réponse sera donnée en 2011 avec le résultat de l'étude en cours sur la réunion du SIEN et du CEG.

04.154

Postulat Claude Borel, du 29 juin 2004, "Pour un meilleur contrôle parlementaire des investissements"

DJSF

Postulat accepté le 31 août 2004.

Selon le SFIN, ce postulat trouve réponse dans le projet de budget 2011 du Conseil d'Etat qui demande une flexibilisation de la gestion des investissements et propose un contrôle dans le cadre des comptes. Son classement devrait intervenir avec l'adoption du budget par le GC. Par ailleurs, dans le cadre du rapport sur le budget 2010, une nouvelle maquette de présentation des investissements avait été adoptée pour répondre aux exigences parlementaires. Le classement du postulat sera proposé avec le rapport sur les comptes 2010.

04.165

Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Le désenchevêtrement des tâches doit être accompagné d'une révision rapide de la péréquation financière"

DJSF

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

04.166

Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Désenchevêtrement des tâches"

DJSF

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

04.175

Postulat des membres de la commission des affaires extérieures, du 2 novembre 2004, "Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)"

DECS

Postulat amendé accepté le 3 novembre 2004.

Attribué initialement au DJSS puis au DECS, compte tenu de la problématique.

Suite à diverses réflexions menées avec des représentants d'institutions de la santé et du social, le SFPO a préparé un projet visant à offrir aux lieux de stages une rémunération symbolique en signe de reconnaissance de leur engagement dans les formations pratiques, ceci à l'instar de ce que pratique avec succès la HES-SO/S2 pour les filières de la santé et du social. Le Conseil d'Etat, après avoir accepté dans un premier temps cette proposition, y a ensuite renoncé dans le cadre des mesures d'économies liées au budget 2010.

Un projet de démarchage spécifique au domaine santé-social, soutenu par la Confédération, s'est déroulé ces trois dernières années auprès des institutions de l'Espace BEJUNE. Il a rencontré un certain succès et il est probable qu'il se poursuive en collaboration avec les associations professionnelles concernées. La coordination entre les deux départements est instituée au travers de la commission consultative de formation professionnelle dans les secteurs de la santé et du social, qui réunit tous les partenaires de la formation pour donner les impulsions nécessaires à une formation répondant aux besoins en la matière.

Ces projets pourraient servir de base à une étude que le DECS et le DSAS devraient mener en commun. Ici aussi, les ressources humaines et la disponibilité manquent actuellement pour élaborer un rapport à ce sujet.

05.104

Postulat Claude Borel, du 25 janvier 2005, "Aménagement du territoire: plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport"

DGT

Postulat accepté le 26 janvier 2005.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Un arrêté du Conseil d'Etat concernant la pratique sportive dans les milieux naturels est en cours d'élaboration. Celui-ci a été largement discuté dans le cadre de la commission consultative nature-tourisme-loisirs-sport.

Le Conseil d'Etat informera le Grand Conseil sur ce dossier courant 2012 par le biais d'un rapport. C'est dans ce cadre-là que le classement de ce postulat sera proposé.

05.113

Postulat du groupe radical, du 22 février 2005, "Prestations sociales cantonales"

DSAS

Postulat accepté le 23 février 2005.

Ce sont les offices régionaux de placement (ORP) qui ont repris les tâches et compétences des offices communaux du travail. Quant aux agences AVS/AI, elles sont devenues régionales, et depuis le 1^{er} janvier 2010, toutes font partie des guichets sociaux régionaux (8 sur le territoire cantonal). Dans le cadre de la mise en place de la 3^e étape du projet ACCORD (instauration d'antennes dans les GSR pour examiner le revenu déterminant donnant droit à une prestation sociale cantonale sous conditions de ressources) plusieurs groupes de travail, aux niveaux politique ou administratif, réunissent les partenaires de l'Etat et des communes afin de procéder à une analyse détaillée de l'organisation de la délivrance de la prestation. Par ailleurs, la commission de l'action sociale a mandaté en juin 2010 une sous-commission en vue de mener la réflexion sur un désenchevêtrement de l'aide sociale.

05.148

Postulat du groupe radical, du 30 août 2005, "Pour une réforme fondamentale des procédures dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions"

DGT

Postulat accepté le 30 août 2005.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

L'adoption par le Grand Conseil en novembre 2010 de l'AIHC (accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions) est un début de réponse à ce postulat.

Concernant les procédures d'attribution des permis de construire, l'année 2010 a été consacrée à un examen approfondi avec l'appui d'un mandataire externe. Nombre de partenaires ont pris part à cette évaluation: architectes, communes, services de l'Etat, etc. Les conclusions du groupe de travail ont été rendues à la fin de l'année.

L'année 2011 est prévue pour établir et présenter les modifications législatives afin d'améliorer la procédure d'octroi des permis de construire. C'est dans ce cadre-là que ce postulat sera traité et que son classement sera proposé.

05.151

Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 août 2005, "Coordonner c'est bien, alléger et simplifier c'est encore mieux!"

DGT

Postulat accepté le 30 août 2005.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

L'adoption par le Grand Conseil en novembre 2010 de l'AIHC (accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions) est un début de réponse à ce postulat.

Concernant les procédures d'attribution des permis de construire, l'année 2010 a été consacrée à un examen approfondi avec l'appui d'un mandataire externe. Nombre de partenaires ont pris part à cette évaluation: architectes, communes, services de l'Etat, etc. Les conclusions du groupe de travail ont été rendues à la fin de l'année.

L'année 2011 est prévue pour établir et présenter les modifications législatives afin d'améliorer la procédure d'octroi des permis de construire. C'est dans ce cadre-là que ce postulat sera traité et que son classement sera proposé.

05.161

Postulat du groupe PopVertsSol, du 27 septembre 2005, "Congé sabbatique pour la fonction publique"

DJSF

Postulat amendé accepté le 27 septembre 2005.

Le Conseil d'Etat a privilégié à un congé sabbatique la mise en œuvre d'une politique d'égalité et familiale digne de ce nom au sein de l'administration cantonale. En accord avec les syndicats, il a également privilégié le projet de retraite anticipée. L'octroi d'un congé sabbatique pour la fonction publique pourrait être étudié dans le cadre plus large d'une révision d'ensemble du statut de la fonction publique. Un rapport sera présenté en 2012 au plus tard.

05.186

Postulat du groupe socialiste, 7 décembre 2005, "Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?"

DECS

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les réflexions concernant les rapports entre la scène institutionnelle et la scène indépendante ont fait l'objet d'une analyse attentive. L'une des missions du centre de création régional, en l'occurrence Arc-en-Scène, consistera à accueillir, dans des conditions optimales, des compagnies indépendantes qui, pour l'occasion, bénéficient d'une infrastructure et d'un encadrement institutionnels.

Le soutien à la scène indépendante passe également par des appuis financiers à la création. Ces subventions sont validées par le département sur la base des propositions du groupe de travail "arts de la scène". Avant cette ultime étape, les dossiers sont examinés selon la grille de critères suivante:

- originalité et prise de risques;
- niveau de professionnalisme des requérants ou des bénéficiaires;
- rayonnement du projet à l'intérieur et à l'extérieur du canton, et capacité à attirer un public et des médias extra-neuchâtelois;
- solidité et réalisme des aspects financiers du projet;
- capacité à trouver des financements extérieurs et nécessité d'un soutien de l'Etat;
- engagement de la collectivité locale, siège de l'association afin de tenir compte du principe de subsidiarité/complémentarité du soutien cantonal.

Cette manière de procéder répond à une demande exprimée par les milieux indépendants dans le document intitulé "Une constellation en équilibre". Ce texte, élaboré par les compagnies et troupes professionnelles exprimait le souhait que la création hors institution trouve sa juste place dans le paysage artistique neuchâtelois et ne soit pas abandonnée au profit d'un soutien massif au centre de création régional. Le Conseil d'Etat tient à la vitalité et à la force de proposition des indépendants. Il n'entend pas les opposer aux artistes œuvrant dans un cadre institutionnel mais encourage les uns et les autres à travailler de concert, en terme de complémentarité plutôt qu'en terme de concurrence.

Dans le cadre du programme de législature et du plan financier qui l'accompagne, il faut se rendre à l'évidence que les ambitions devront être revues à la baisse. En effet, les réductions budgétaires envisagées ne seront pas compatibles avec la volonté exprimée dans le texte du postulat.

Si le fonds destiné à l'encouragement des activités culturelles ne peut plus être alimenté ou de manière insuffisante, il ne sera évidemment pas possible de répondre aux demandes exprimées dans le postulat. La politique du Conseil d'Etat mettra l'accent sur des projets capables de participer au rayonnement de notre région. Quant à la culture de proximité qui participe à l'animation de nos villes et villages, elle devra être assumée par les collectivités publiques locales.

05.177

Postulat du groupe PopVertsSol, du 1^{er} novembre 2005, "Action sociale et working poors"

DSAS

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Voir réponse à la motion 03.176

05.115

Postulat de la commune de Corcelles-Cormondèche, du 7 mars 2005, Initiative communale "Désenchevêtrement et neutralité fiscale: plus 30, moins 30, mais pour tout le monde!" (préalablement déposé sous forme de motion)

DJSF

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

Voir motion 07.200.

En relation avec les postulats ayant un contenu identique (05.119 Corcelles-Cormondèche, 05.123 Saint-Blaise, 05.126 Neuchâtel, 05.127 Fontainemelon, 05.128 Engollon, 05.129 Colombier, 05.130 Les Brenets, 05.131 Hauterive, 05.132 Rochefort, 05.133 Montmollin, 05.134 Le Landeron, 05.135 Bôle, 05.136 Cornaux, 05.144 Boudevilliers, 05.145 Cressier, 05.166 Gorgier, 05.167 La Chaux-de-Fonds, 05.168 Auvernier, 05.169 Fenin-Vilars-Saules, 06.101 Bevaix) et les motions (07.200 La Chaux-de-Fonds, 07.130 de la commission "Péréquation financière", 08.101 Les Bayards, 08.102 Buttes, 08.103 Boveresse, 08.104 Les Planchettes, 08.105 Lignièrès, 08.106 La Sagne, 08.107 La Chaux-du-Milieu, 08.108 Chézard-Saint-Martin, 08.109 Ponts-de-Martel, 08.110 Saint-Aubin-Sauges, 08.111 La Côte-aux-Fées, 08.112 Le Pâquier, 08.113 Cerneux-Péquignot, 08.138 Le Locle, 08.139 Couvet, 08.140 Môtiers, 08.141 Villiers, 08.142 Cernier, 08.150 La Brévine, 08.151 Brot-Dessous, 08.152 Fleurier et 08.158 Noiraigue).

06.105

DJSF

Postulat du groupe radical, du 24 janvier 2006, "Il faut inciter les communes à accueillir des entreprises!"

Postulat accepté le 21 février 2006.

L'examen du postulat sera mené dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la péréquation financière intercommunale lors de la législature 2009-2013 (voir motion 07.200).

06.145

DSAS

Postulat du groupe radical, du 5 septembre 2006, "Maintien et soins à domicile: un nécessaire état des lieux et des propositions"

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Une étude a été confiée à la HE-ARC pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

Sur la base notamment des résultats de cette étude qui a été livrée fin 2009, le Conseil d'Etat adressera au Grand Conseil un rapport sur la planification médico-sociale pour les personnes âgées durant l'année 2011. Les postulats 06.148 et 07.141 seront également traités dans ce cadre-là.

06.148

DSAS

Postulat Laurence Boegli, du 5 septembre 2006, "Aide aux aidant-e-s"

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Ce postulat sera traité conjointement avec les postulats 06.145 et 07.141. Une étude a été confiée à la HE-ARC pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

L'examen du postulat est en cours, en lien notamment avec les travaux relatifs à la définition des conditions-cadres et à la coordination des interventions de l'Etat en matière de capital-risque, suite à la motion 00.130 "Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton". Un rapport spécifique sur la planification médico-sociale pour les personnes âgées concernant ce postulat et la motion 00.130 sera soumis au Grand Conseil durant l'année 2011.

06.150

DGT

Postulat du groupe radical, du 6 septembre 2006, "Des actions concrètes (Agenda 21)"

Postulat accepté le 31 octobre 2006.

Des réflexions ont lieu à l'interne de l'administration sur cet objet. Le Conseil d'Etat a pour but d'élaborer le règlement d'application de la loi Agenda 21 en 2011. Ce postulat sera traité dans le cadre d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

06.164

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Desserte ferroviaire Le Locle- La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel: des améliorations à court terme nécessaires"

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Une rencontre avec les représentants des partis qui ont refusé le classement de la motion 07.152 a eu lieu. Il en est ressorti qu'aucune étude supplémentaire n'est nécessaire. Par contre, il est demandé de détailler les études réalisées, de présenter les résultats et d'expliquer le processus de décision (notamment le rôle des conférences régionales de transports). Un rapport à ce sujet est prévu avant fin 2011, il proposera aussi le classement de ce postulat.

06.172

DECS

Postulat du groupe socialiste, du 5 décembre 2006, "Quel statut pour les filiales dans la HES-SO?"

Postulat accepté le 6 décembre 2006.

Cette question est étroitement liée au sort qui sera réservé par le Conseil fédéral à l'avant-projet de convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Pour mémoire, il convenait de répondre aux conditions posées, dans la décision du Conseil fédéral du 2 avril 2008 relative à l'évaluation de la HES-SO, pour le maintien de l'autorisation illimitée de gestion accordée le 15 décembre 2003 à l'institution. En cas d'acceptation de l'avant-projet par la Confédération, les effectifs ne seront plus comptabilisés par site mais par domaine de formation au niveau romand.

Entre-temps, la conseillère fédérale Doris Leuthard a institué, d'entente avec les cantons responsables de la HES-SO, un groupe d'experts qui s'est vu confier la mission d'analyser dans quelle mesure l'avant-projet satisfait aux exigences légales. Le Comité stratégique a, dans la mesure du possible, tenu compte des considérations du groupe d'experts. Il a remis un nouvel avant-projet à l'OFFT le 2 octobre 2009.

Le 27 janvier 2010, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a reçu une décision positive de la Confédération qui a approuvé sans condition l'avant-projet de convention. Le Conseil fédéral considère que la Haute école a rempli les conditions fixées en 2008.

La HES-SO disposera ainsi d'un modèle d'organisation simplifié plus en phase avec ceux qui existent dans la plupart des Hautes écoles en Suisse comme à l'étranger. Les spécificités et la richesse du système multidimensionnel et décentralisé de l'école dans les régions sont reconnues par le Conseil fédéral.

La procédure de consultation a débuté et implique aussi bien les députés des Grands Conseils, les Conseils exécutifs que les départements de l'instruction publique. Le classement de ce postulat sera demandé dans le cadre de la procédure parlementaire de ratification du projet de nouvelle convention HES-SO. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat s'engage à tout mettre en œuvre pour défendre avec l'appui des milieux économiques et des parlementaires fédéraux de l'Arc jurassien les intérêts légitimes de la région.

La nouvelle convention entrera en principe en vigueur à la rentrée académique 2012.

06.169

DJSF

Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 31 octobre 2006, "Retraite des magistrats de l'Ordre judiciaire"

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Cette question a déjà été abordée dans le cadre d'une pré-étude. Elle fera l'objet d'un rapport distinct de la CPU.

Un rapport sera présenté en 2012 au plus tard.

06.158

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Du bois dans le gaz"

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de ce postulat sera alors demandé.

06.161

DGT

Postulat du groupe PopVertsSol, du 31 octobre 2006, "Des capteurs solaires thermiques sur tous les toits neuchâtelois"

Postulat amendé accepté le 30 janvier 2007.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de ce postulat sera alors demandé.

06.168**Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 octobre 2006, "Efficacité énergétique cantonale"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de ce postulat sera alors demandé.

05.118**Postulat du groupe PopEcoSol, du 15 mars 2005, "Développons et encourageons la géothermie"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de ce postulat sera alors demandé.

06.134**Postulat des député-e-s Vert-e-s, du 25 avril 2006, "Sortir le canton du nucléaire"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil sera amené à prendre position lors du premier semestre 2011, sur le principe du renouvellement des centrales nucléaires suisses (Mühleberg (BE), Gösgen (SO) et Beznau (AG)). Le classement de ce postulat sera alors demandé.

07.120**Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Cantonalisation de la sécurité publique"**

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

Le Conseil d'Etat a renoncé à une nouvelle étape de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes pour la présente législature. Une évaluation du projet "Police neuchâteloise" sera effectuée une fois que les réorganisations auront été menées à terme et que les instruments permettant d'en apprécier les effets concrets seront à disposition. Il s'agit par exemple de la mise en place de la comptabilité analytique. Pour ces différentes raisons, la réponse à ce postulat ne pourra raisonnablement pas être apportée dans les délais légaux. Un rapport devrait être présenté en 2012 au plus tard.

07.121**Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Répartition du produit des amendes"**

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

Le département est en train de réorganiser le processus de gestion des amendes, en vue de son optimisation. La problématique de la répartition des amendes est examinée dans ce contexte.

Un rapport sera présenté en 2011.

06.163

DEC

Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Neuchâtel canton des jeunes créateurs et des créatrices d'entreprises"

Postulat accepté le 21 février 2007.

Ce postulat sera traité parallèlement à la motion 00.130 "Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton" dans le cadre du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu pour 2012.

07.126

DJSF

Postulat du groupe socialiste, du 27 mars 2007, "Pour un commerce équitable et respectueux"

Postulat accepté le 27 mars 2007.

Le postulat est actuellement à l'étude au sein du SIEN. Pour rappel, l'Etat a mené une réflexion d'ensemble sur la problématique générale des achats. Un poste de responsable au sein du service d'achat, de logistique et des imprimés (anciennement service de l'économat, du matériel et des imprimés), service rattaché la Chancellerie d'Etat, a été créé à cet effet.

Un rapport sera soumis sur le sujet au plus tard en 2012.

07.108

DECS

Postulat du groupe socialiste, du 30 janvier 2007, "Pour que la recherche neuchâteloise profite à notre économie régionale"

Postulat accepté le 25 avril 2007.

Ce postulat rejoint les préoccupations du DECS et s'inscrit dans la ligne de la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), actuellement en consultation, qui entend, entre autres, promouvoir une politique cohérente en matière de recherche et d'innovation. Avec la révision partielle de la loi fédérale sur la recherche (LR), l'enjeu consiste à mettre en place des conditions-cadres appropriées, permettant aux hautes écoles suisses d'affronter avec succès la concurrence en assurant un enseignement, une recherche et un transfert de connaissances et de technologies de haute qualité, du monde académique vers les entreprises. Il s'agit d'un enjeu capital pour le développement économique régional.

Le Conseil d'Etat ne s'y est pas trompé en souhaitant, dans son programme de législature 2006-2009, faire de la microtechnique et des micro et nanotechnologies un pôle de croissance en renforçant Neuchâtel en tant que centre de compétences dans ce domaine.

La signature, le 18 octobre 2007, de la déclaration commune d'intention entre le canton de Neuchâtel et la Confédération concrétise la volonté du gouvernement de développer en terres neuchâteloises un pôle de microtechnique d'importance nationale et internationale en partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la chaîne qui va de la recherche fondamentale au transfert technologique, en passant par la recherche appliquée et l'innovation (en particulier, l'IMT, le CSEM, la HE-Arc, NEODE, etc.).

Ce pôle de microtechnique sera matérialisé par le bâtiment Microcity prévu sur le site de la Maladière. Un groupe de travail est constitué. En plus des aspects purement logistiques, il devra également se préoccuper de l'organisation à mettre en place, afin d'assurer la meilleure coordination possible entre tous les acteurs et de permettre de générer toutes les synergies possibles et utiles à l'économie régionale.

Le classement de ce postulat sera demandé dans le cadre du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le pôle de la microtechnique.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 09.013, "Pôle de la microtechnique", proposant le classement de ce postulat. Le Grand Conseil en a néanmoins refusé le classement lors de sa session de juin 2009.

07.139

DGT

Postulat des député-e-s Vert-e-s, du 29 mai 2007, "De la taxe auto à une taxe mobilité"

Postulat amendé accepté le 26 juin 2007. ¹⁾

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le Conseil d'Etat a lancé une grande réflexion concernant de nouvelles sources de financement des transports publics. Ce postulat sera traité dans le cadre de ce projet. Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre avant février 2012, un rapport au Grand Conseil au sujet de ces nouvelles pistes de financement. La demande de classement de ce postulat sera proposée à la même occasion.

07.168**Postulat du groupe PopVertsSol, du 4 septembre 2007, "Impôts directs: effets collatéraux"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 2 octobre 2007.

Cette question touche le DSAS et le DJSF. Elle doit être examinée dans le cadre plus large de la problématique des effets de seuil et de la mise en œuvre du projet ACCORD visant à harmoniser et à coordonner les prestations sociales

Le département a lancé à fin 2007 un groupe de travail composé de représentants du service des contributions, du service de l'action sociale et du service de l'assurance-maladie et de la CCNC pour étudier les moyens de limiter, voire d'éliminer les effets de seuil.

Un rapport devrait être présenté en 2012.

07.122**Postulat du groupe socialiste, du 20 février 2007, "Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique"**

DJSF

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Une étude universitaire sur les incidences de la péréquation financière intercommunale a été remise au Conseil d'Etat et son appréciation politique est en cours au sein de la commission péréquation du Grand Conseil. L'examen du postulat sera effectué dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la péréquation financière durant la législature 2009-2013.

07.191**Postulat du groupe socialiste, du 6 novembre 2007, "Pour un TransRUN qui respecte le service public!"**

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Le Conseil d'Etat prévoit de proposer une réponse à ce postulat au Grand Conseil en 2011 lors de la soumission d'un rapport concernant l'avancement du projet TransRUN.

07.195**Postulat de députés de Corcelles-Cormondèche, Peseux et Rochefort, du 6 novembre 2007, "Pour un TransRUN qui profite à tous!"**

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le Conseil d'Etat prévoit de proposer une réponse à ce postulat au Grand Conseil en 2011 lors de la soumission d'un rapport concernant l'avancement du projet TransRUN.

08.119**Postulat Claude Borel, du 29 janvier 2008, "Quel avenir pour la filière professionnelle du conservatoire?"**

DECS

Postulat accepté le 29 janvier 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

L'avenir de la filière professionnelle du Conservatoire est assuré grâce à la convention signée en 2008 entre le canton de Genève et celui de Neuchâtel. La convention prévoit notamment une judicieuse répartition des spécialisations entre les deux cantons. Ce sont environ 100 étudiants, dont la moitié provient de l'étranger, qui bénéficient actuellement d'un enseignement professionnel de la musique sur le Campus Arc.

07.141

DSAS

Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2007, "Structures intermédiaires"

Postulat amendé accepté le 30 janvier 2008.

Ce postulat sera traité conjointement avec les postulats 06.145 et 06.148. Une étude a été confiée à la HE-Arc pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

Le rapport sur la planification médico-sociale pour les personnes âgées sera soumis au Grand Conseil durant l'année 2011.

07.143

DSAS

Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2007, "Coordination avec les autres secteurs de la santé"

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

S'agissant des trois établissements de droit public actifs dans le domaine de la santé, des réunions régulières ont lieu entre les Conseils d'administration et les directions de ces trois entités. La collaboration est portée à l'ordre du jour de ces réunions et un groupe de travail spécifique a été mis en place pour traiter de cette question. La nécessité d'une coordination entre les acteurs du système de santé et même d'une mise en réseau des acteurs du système de santé (managed care) a également été abordée lors des Etats généraux de la santé d'octobre 2009 en lien avec la thématique des coûts de la santé. Le Conseil de santé a été chargé par le Conseil d'Etat de lui faire des propositions à cet égard.

Le Conseil d'Etat suit donc attentivement cette question et répondra au postulat durant la présente législature.

08.121

DSAS

Postulat du groupe socialiste, du 29 janvier 2008, "Une médiation dans le domaine de la santé"

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

Ce postulat pose la question des réponses à donner aux usagers de la santé dans leurs relations problématiques avec les institutions de santé. Elle devrait être traitée plus globalement en prenant en compte à la fois les institutions de soins publiques et privées et les professionnels. La réponse par la médiation est importante mais se conjugue parfois à des réponses données par d'autres acteurs (autorité de conciliation, administration, experts). La place de la médiation reste donc encore mal définie, entre les systèmes de traitement des plaintes (exigés notamment par le RASI dans les institutions) et les voies légales comme l'autorité de conciliation en matière de santé ou encore les procédures civiles.

Le Conseil d'Etat entend se donner le temps de traiter ce postulat dans sa globalité en consultant largement tous les acteurs concernés et en tenant compte notamment des expériences faites par d'autres cantons. Ceci étant fait, un rapport pourra être produit pour répondre au postulat durant cette législature.

08.126

DJSF

Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 29 janvier 2008, "Encouragement fiscal aux coopératives d'habitation"

Postulat amendé accepté le 19 février 2008.

Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'études de se pencher sur la fiscalité des personnes morales. Cette commission a achevé ses travaux et formulé des propositions à l'été 2009. Un rapport spécifique sera présenté en 2012.

08.131

DJSF

Postulat des groupes socialistes et PopVertsSol, du 19 février 2008, "Encouragement fiscal à certaines coopératives d'habitation"

Postulat accepté le 19 février 2008.

Voir réponse au postulat 08.126

08.127

DGT

Postulat Damien Cottier, du 30 janvier 2008, "Éoliennes: pour un développement cantonal coordonné"

Postulat accepté le 19 février 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 09.006 "Energie". Ce rapport a été adopté lors de la session de décembre 2008. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

En août 2010, le Conseil d'Etat a approuvé le concept éolien. Simultanément, la fiche incluant les mesures liées à ce concept éolien du plan directeur été mis en consultation. Les résultats de cette consultation sont en traitement actuellement. Dans cette affaire, il s'agit également de tenir compte des conséquences de l'initiative "Avenir des Crêtes". Sur la base de ces différents éléments, il sera alors possible de répondre à ce postulat.

08.134

DGT

Postulat Gilbert Hirschy, du 19 février 2008, "Pour un canton actif dans la préservation de la ressource en eau potable"

Postulat amendé accepté le 19 février 2008.¹⁾

L'objet du postulat a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Ce nouveau projet de loi a été présenté au Conseil d'Etat fin 2009. L'année 2010 a été consacrée à la mise en consultation de la LPGE et à l'adaptation du projet initial pour prendre en compte les remarques formulées dans le cadre de la consultation.

La demande de classement de ce postulat sera proposée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2011.

08.164

DECS

Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol, du 27 mai 2008, "Actions de prévention contre l'illettrisme"

Postulat accepté le 28 mai 2008.

Dans la foulée du rapport 08.017 "Prévention contre l'illettrisme", le Grand Conseil a accepté, en mai 2007, un postulat 08.164 invitant le Conseil d'Etat à se donner des moyens supplémentaires pour approfondir différents axes de la problématique. Les signataires envisagent davantage de mesures pour renforcer les apprentissages à l'école. Ils proposent également d'élargir l'action de l'Etat hors cadre scolaire.

Cette motion est traitée par le département qui y répondra dans le courant de l'automne 2011. Un rapport d'orientation et de propositions, rédigé par le chargé de mission pour la lecture est actuellement en discussion au sein du service de l'enseignement obligatoire.

Sous réserve de validation, les lignes de force qui seront développées sont les suivantes:

- Consolider la collaboration entre l'école et la famille en sensibilisant les parents aux différents outils favorisant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez leurs enfants.
- Mener une réflexion approfondie, malgré la difficulté du sujet, sur les causes pathologiques (dyslexie, dysphasie, dysorthographe,...) et développer les collaborations entre enseignants, orthophonistes, logopédistes, éducateurs sociaux. Favoriser les liens entre parents et intervenants professionnels.
- Renforcer la didactique de la lecture et de l'écriture dans le cadre de la HEP-BEJUNE, à tous les niveaux; promouvoir la formation d'enseignants spécialisés dans les appuis langagiers et augmenter ces aides en développant notamment des appuis langagiers renforcés.

- Promouvoir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école enfantine; réajuster, encore en faveur du français, la grille horaire de 1^{ère} année primaire, sans attendre l'entrée en vigueur du concordat HarmoS.
- Développer la culture de la lecture et de l'écriture pendant les vacances scolaires, en lançant un passeport-vacances attractif centré sur ce type d'activités, notamment sous la forme d'ateliers de théâtre (cf. par exemple: le concept Roger Favre/work in progress).
- Confier des mandats de prestations à des associations telles que Lire et Ecrire, Recif, Haut Recif, Caritas, Centre social protestant pour développer des actions comme:
 - o collaborer avec les entreprises où travaillent des personnes rencontrant des problèmes liés à l'illettrisme;
 - o engager des campagnes publicitaires (radio/TV) pour proposer aux adultes concernés de s'inscrire dans des programmes de formation adaptés à leurs besoins;
 - o mettre en place des structures appuyant les illettrés dans leurs démarches administratives;
 - o mettre en œuvre des programmes d'aide à la lecture pour la population carcérale (mineurs et adultes).
- Poursuivre les actions favorisant l'accès des adultes aux nouvelles technologies.

Un plan d'action "Accès à l'écrit" intégrant la réponse au postulat sera proposé au Grand Conseil. Les axes prioritaires ainsi que la méthodologie de travail ont été élaborés. Une collaboration entre les différentes entités de l'Etat est nécessaire pour répondre à ce postulat. Des contacts entre les services ont été entrepris et un groupe de travail est à pied d'œuvre. Le temps mis à répondre s'explique par la complexité de ce dossier qui nécessite de nombreuses collaborations avec divers partenaires.

08.174

DSAS

Postulat Doris Angst, du 2 septembre 2008, "Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales"

Postulat accepté le 3 septembre 2008.

Le postulat est en cours d'examen dans les services concernés, en lien notamment avec la problématique des "travailleurs pauvres" (postulat 05.177 et motion 03.176 attribués au DSAS).

Le groupe de travail interdépartemental de coordination de la politique sociale (GT CIPOS), prenant appui sur le rapport du Conseil fédéral "Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté", a défini en 2010 quatre secteurs sur lesquels il considère que l'effort doit être mené (enfants de familles touchées par la pauvreté et plus généralement pauvreté des familles; pauvreté et vieillesse; prestations sous condition de ressources, effets de seuil et amélioration de la coordination). Il a mis en évidence l'importance pour le canton d'une approche volontariste de la lutte contre la pauvreté des familles, par exemple par la mise en place de prestations complémentaires. Dans cette perspective, il a pris connaissance des recommandations élaborées par la Conférence suisse des directeurs des affaires sociales (CDAS) en matière de PC famille et suit avec intérêt les projets développés récemment dans les cantons voisins (VD et GE notamment). Ce thème devra évidemment être pris en compte dans le cadre de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

08.189

DECS

Postulat Philippe Gnaegi, Marc-André Nardin et Caroline Gueissaz, du 30 septembre 2008, "Création de la filière ES de designer d'objets horlogers sous la forme d'un système dual"

Postulat amendé accepté le 1^{er} octobre 2008.

Aucune démarche concrète ne peut être entreprise avant la fin du premier cycle de formation en école à plein temps, soit avant l'été 2011, une fois que la nouvelle formation sera officiellement reconnue par la Confédération. Toutefois, la direction de l'Ecole d'arts appliqués du CIFOM veille d'ores et déjà à ce que le plan d'études puisse être facilement adapté, en temps voulu, à une formation en système dual pour autant bien sûr que les employeurs concernés offrent des places de formation en suffisance.

08.201

DJSF

Postulat du groupe UDC, du 4 novembre 2008, "Augmentation du taux d'intérêt compensatoire en faveur du contribuable"

Postulat accepté le 4 novembre 2008.

Les questions posées par le postulat seront étudiées dans le contexte plus large de la réorganisation du service des contributions et la relation nouvelle qu'il s'agira d'établir avec le contribuable. Des réponses seront données dans le cadre d'un rapport à l'appui d'une demande de crédit d'investissement qui sera présenté en 2011.

08.213

DECS

Postulat du groupe socialiste, du 2 décembre 2008, "Culture scientifique ou... la mise en culture des sciences; pourquoi faire?"

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat n'a pour l'instant pas été traité au sein du département. En ce qui concerne le service des affaires culturelles, il faut se rendre à l'évidence que la thématique, très spécifique, évoquée dans le postulat, n'entre pas dans les compétences de ses collaborateurs. En outre, les ressources limitées dont il dispose sont affectées en priorité à des projets ou dossiers au contenu artistique (littérature, arts plastiques, musique, théâtre, danse, etc.) ou culturel au sens large, comme la lecture publique ou le programme "Archives pour demain" ainsi que le prévoit, à son article 3, la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991.

09.104

DJSF

Postulat du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "RPT"

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.024, "Impôts directs" concernant la fiscalité des personnes morales. Ce rapport a été adopté lors de la session de septembre 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

08.205

DEC

Postulat du groupe PopVertsSol, du 5 novembre 2008, "Promotion économique et développement durable"

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat sera traité dans le cadre du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu pour l'année 2012.

08.210

DEC

Postulat du groupe PopVertsSol, 2 décembre 2008, "Une promotion économique au service d'une politique sociale plus équilibrée"

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat sera traité dans le cadre du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu pour l'année 2012.

09.105

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "Neuchâtel, canton de l'énergie"

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de ce postulat sera alors demandé.

08.202

DECS

Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2008, "Pour un cadre adapté à tous les membres du CEFNA"

Postulat accepté le 1^{er} avril 2009.

Ce postulat sera traité en y ajoutant dans la réflexion la problématique du CNIP. En effet, le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) est un établissement de droit public doté de la personnalité juridique ayant pour mission de contribuer à la réinsertion professionnelle d'adultes peu ou pas qualifiés. Le CNIP est autonome depuis le 1^{er} janvier 2010 et connaît actuellement de très sérieuses difficultés ayant nécessité un soutien important de l'Etat. Ces difficultés posent la question de la pérennité et de la pertinence du positionnement stratégique de l'institution et s'inscrivent dans une réflexion globale autour de la réorganisation de l'offre de formation pour adultes des établissements de formation professionnelle dans le canton de Neuchâtel. Ainsi, le Conseil d'Etat a confié au DECS la responsabilité de proposer une nouvelle organisation et une nouvelle direction de la formation continue dans le canton. Durant l'année 2011, le Conseil d'Etat proposera un rapport au Grand Conseil concernant la réorganisation de la formation continue dans le canton de Neuchâtel et répondant dans une large mesure à ce postulat.

09.132

DSAS

Postulat de la commission "Insertion professionnelle", du 31 mars 2009, "Pour une politique d'insertion participative"

Postulat accepté le 1^{er} avril 2009.

Les différents services de l'Etat actifs dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle (réunis dans la collaboration interinstitutionnelle) concluent en principe des contrats de prestations avec les organisateurs de programmes et entretiennent avec eux des relations régulières. On peut donc considérer que ceux-ci sont reconnus officiellement comme des partenaires. Il faut cependant encore évaluer comment les associer davantage dans une réflexion globale sur le thème de l'insertion. Mais cela doit se faire dans le respect et la philosophie du projet du Conseil d'Etat de réforme de la gouvernance des partenariats.

09.113

DGT

Postulat du groupe UDC, du 17 février 2009, "Amélioration de l'efficacité énergétique de bâtiments"

Postulat accepté le 23 juin 2009. ¹⁾

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de ce postulat sera alors demandé.

09.131

DGT

Postulat Jean-Bernard Wälti (préalablement déposé par Bernard Matthey), du 31 mars 2009, "Favoriser le couplage chaleur/force"

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce projet a été mis en consultation en 2010 auprès des communes, des partis politiques, des associations de protection de la nature et des autres partenaires.

Le Conseil d'Etat présentera début 2011 son projet de modification de la LCEn. Le classement de ce postulat sera alors demandé.

09.120

DEC

Postulat interpartis, du 17 février 2009, "Neuchâtel à flots pour 2011"

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Le postulat est en cours de traitement et une subvention à la Fondation Trivapor pour la rénovation du bateau à vapeur "Neuchâtel" a été accordée par le DECS et l'Office fédéral de la culture OFC.

Trois départements (DEC, DECS et DGT) sont concernés par ce dossier et, par conséquent, par le traitement du postulat qui est lié. La question de l'attribution de ce postulat au DEC est à l'étude.

09.126**Postulat du groupe socialiste, du 31 mars 2009, "Réorganisation institutionnelle du canton"**

DJSF

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Le postulat sera repris dans le cadre de l'étude que le Conseil d'Etat entend réaliser et soumettre au Grand Conseil d'ici à 2013 selon sa feuille de route.

09.141**Postulat du groupe libéral-radical, du 23 juin 2009, "Déficit d'entretien: quelles priorités?"**

DGT

Postulat accepté le 24 juin 2009.

Concernant les bâtiments, une première évaluation sur quelque 90 bâtiments a été réalisée en 2009, pour déterminer l'état d'entretien de ceux-ci. Cette évaluation a permis de détecter les immeubles pour lesquels des mesures prioritaires devraient être prises. Afin d'étayer cette première analyse, une seconde évaluation plus détaillée est en cours. Le classement de ce postulat sera proposé dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de la demande de crédit correspondante. Le Conseil d'Etat compte présenter ce rapport dans la première moitié de 2011.

Concernant les routes, l'examen de l'état du réseau cantonal ainsi que l'estimation des coûts pour sa remise en état et/ou le maintien de sa valeur constitue une préoccupation du Conseil d'Etat. Ainsi, un poste de gestionnaire affecté à cette activité a été créé en 2009. Ce travail consiste initialement en une énorme tâche de collecte et de traitement de données; notamment avec le logiciel ViaPMS, qui permet d'analyser en profondeur l'état du réseau, ainsi que le rythme auquel il se dégrade et les investissements nécessaires dans le temps pour en maintenir la valeur et la fonctionnalité. Aujourd'hui, les premières synthèses de planification d'entretien globale ont été réalisées.

Notons aussi qu'en juin 2010, le Grand Conseil a accepté un crédit de 24 millions sur 4 ans pour l'entretien constructif des routes et ouvrages d'art, ainsi que des cours d'eau nécessitant les travaux les plus urgents.

Quelques adaptations et consolidations du système sont encore nécessaires avant de fournir tous les éléments au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat présentera un rapport complet fin 2011, rapport qui prévoira le classement de ce postulat notamment.

09.153**Postulat Marc-André Nardin, du 24 juin 2009, "Amortissement d'investissement résultant d'entretien différé"**

DJSF

Postulat accepté le 24 juin 2009.

Selon le calendrier de projet du MCH2, un concept détaillé sera présenté au Conseil d'Etat à la fin du premier semestre 2011. Sur cette base seront définies les modifications légales nécessaires qui seront ensuite présentées au Grand Conseil début 2013. L'entrée en vigueur du MCH2 est prévue avec le budget 2015 et la planification financière roulante 2016-2018.

09.146**Postulat du groupe PopVertsSol, du 23 juin 2009, "Encourager l'implantation de maisons de naissance"**

DSAS

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2009.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les maisons de naissance sont reconnues comme fournisseur de prestation selon la LAMal. Cette modification constitue aux yeux du Conseil d'Etat une amélioration par rapport à la situation antérieure. La situation des maisons de naissances dans le système de santé actuel n'est toutefois pas encore bien définie car un certain nombre d'incertitudes subsiste tant sur le plan national que cantonal.

Le Conseil d'Etat désire soumettre en 2011 au Grand Conseil une proposition de modification de la loi de santé visant à définir et à donner une place aux maisons de naissance sur notre territoire.

09.150

DSAS

Postulat des groupes PopVertsSol et socialiste, du 23 juin 2009, "Pour une égalité des chances en matière de prévention et de promotion de la santé dans le cadre scolaire"

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2009.

Le domaine de la médecine scolaire est un domaine de compétence communale. Ce sont les communes qui engagent les médecins scolaires de leur choix et qui les rétribuent pour leurs activités. Ces médecins scolaires peuvent être engagés à taux fixe, comme c'est le cas dans les trois villes du canton, ou engagés sur mandat comme c'est le cas dans les autres communes. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un cadre légal au niveau cantonal en matière de médecine scolaire, à savoir l'arrêté concernant la médecine scolaire de janvier 2005, cadre dont le canton a fait largement usage pour garantir une certaine harmonisation en matière de médecine scolaire. Cet arrêté prévoit qu'il entre dans les attributions des directions d'école, de veiller à la bonne santé des élèves, ce sous la haute surveillance du DSAS.

Ce postulat implique une réorientation en profondeur des services de médecine scolaire allant de la médecine vers la santé scolaire. Il est donc nécessaire d'y faire participer tous les acteurs, des médecins et infirmier-ère-s scolaires aux communes. Dans ce sens, une première réunion pluridisciplinaire a eu lieu. Elle a permis d'étudier les modèles d'organisations mis en place dans les cantons de Genève et de Vaud. L'autre paramètre est la réorganisation scolaire elle-même qui influera sur l'organisation territoriale des services scolaires.

Le Conseil d'Etat examinera prochainement, dans le cadre des compétences qui lui sont propres, quelles suites il entend donner à ce postulat en collaboration avec les communes et rendra compte de ses conclusions au Grand Conseil durant la présente législature.

09.154

DSAS

Postulat du groupe PopVertsSol, du 24 juin 2009, "Pour la prévention contre l'alcoolisme et la prévention de la santé"

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2009.

Ce postulat devrait trouver une réponse dans la réflexion plus globale initiée par la commission cantonale addictions qui vise à mettre sur pied un plan cantonal alcool. Une journée de réflexion est agendée en 2011 et le Conseil d'Etat attend les propositions issues de ces travaux pour étudier les mesures de prévention à développer.

Le Conseil d'Etat traitera ce postulat dans le courant de la présente législature avec les autres propositions issues des Etats généraux de la santé organisés en octobre 2009 que le gouvernement s'est engagé à intégrer dans le plan directeur de prévention et promotion de la santé.

09.162

DJSF

Postulat Marc-André Nardin, du 1^{er} septembre 2009, "Rémunération des engagements de l'Etat"

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2009.

Idem postulat 09.153

09.143

DJSF

Postulat du groupe socialiste, du 23 juin 2009, "Pour une sécurité maximale des données informatiques"

Postulat accepté le 2 septembre 2009.

Ce postulat sera traité par l'étude en cours sur la réunion des services informatiques.

Un rapport sera présenté en 2011.

09.152

DSAS

Postulat du groupe socialiste, du 24 juin 2009, "Pour un retour du politique dans les décisions hospitalières"

Postulat accepté le 29 septembre 2009.

La loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM) et la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile) ont fait toutes deux l'objet de modifications par le Grand Conseil, sur proposition de sa commission "santé", lors de la session d'octobre 2009 suite au dépôt de diverses initiatives communales, intitulées "Hôpital neuchâtelois: pour un retour des responsabilités", portant révision de la loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM). Le postulat reprend pour l'essentiel les modifications proposées par la commission santé du Grand Conseil qui ont été retenues par ce dernier. Celles-ci donnent plus de compétences au législatif cantonal dans les décisions hospitalières.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat tient compte des orientations que le Grand Conseil lui a données par ce postulat lorsqu'il procède à la nomination des membres du Conseil d'administration d'HNe et il proposera son classement durant la présente législature.

09.173

DECS

Postulat de la commission "scolarisation en école spécialisée, du 30 septembre 2009, "Etudier l'intégration des élèves placés en institution dans l'école obligatoire"

Postulat accepté le 3 novembre 2009.

Ce postulat est traité actuellement avec la mise en place fin janvier 2010 d'un groupe de travail spécifique (GT intégration). Le chef du DECS a confié à ce groupe le mandat consistant à réorganiser l'ensemble des ressources spécialisées en lien avec les structures de l'école ordinaire afin de favoriser le plus largement possible une politique d'intégration scolaire. Ce groupe de travail de 29 membres est composé de représentants de l'ensemble des acteurs concernés (domaine spécialisé, école ordinaire, associations de parents, etc.) et doit rendre au chef du DECS un rapport circonstancié avec des propositions concrètes pour fin février 2011.

09.174

PRESIDENCE

Postulat de la commission "Contrôle des habitants", du 20 octobre 2009, "Faciliter l'exercice des droits politiques"

Postulat accepté le 3 novembre 2009.

Ce postulat est en cours d'examen.

6.5. Interpellations et questions

Le Conseil d'Etat a répondu oralement à 24 interpellations et 125 questions écrites.

Il a répondu par écrit à 3 interpellations, à 7 questions écrites et 38 questions orales.

7. REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes :

1. Révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques, 2^e étape.
2. La Suisse doit reconnaître ses enfants.
3. Loi fédérale sur l'imposition de la propriété privée du logement.
4. Révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation.
5. Modification du Code pénal relative à l'assistance organisée au suicide.

6. Région de la Capitale Suisse.
7. Rapport CTA "Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural".
8. Directive concernant l'installation de filtres à particules sur les nouveaux moteurs à allumage par compression des bateaux utilisés à titre professionnel.
9. Mise en œuvre et ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite d'êtres humains. Avant-projet de la loi fédérale sur la protection extra-procédurale des témoins.
10. Rénovation de la législation fédérale en matière de police. Avant-projet de la loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération.
11. Répression pénale de l'utilisation sans droit de valeurs patrimoniales obtenues par une tromperie non astucieuse.
12. Ordonnance sur la bonification du risque de responsabilité des Fondateurs des caisses de chômage.
13. Projet de modification de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers concernant le remplacement des décisions de non-entrée en matière.
14. Convention d'Aarhus et modification de la loi fédérale sur la protection de l'environnement.
15. Code civil : partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce.
16. Révision partielle de l'ordonnance sur les produits chimiques.
17. Loi fédérale sur la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées.
18. Renouvellement de la convention de droit public relative à la collaboration entre la Confédération et les cantons pour la gestion du Portail suisse de 2011 à 2014.
19. Modification de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.
20. Ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique.
21. Révision partielle de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile.
22. Révision partielle de l'ordonnance sur la recherche.
23. Projet de rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse.
24. Modifications du plan directeur cantonal.
25. Etat des lieux en politique européenne – Réévaluation.
26. Négociations entre la Suisse et l'UE dans le secteur de l'électricité – Adaptation du mandat de négociation et entretiens exploratoires sur d'autres thèmes en lien avec l'énergie.
27. Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT.
28. Acceptation des amendements de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.
29. Avant-projet de convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale.
30. Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre Confédération et cantons 2008-2011.
31. Projet d'ordonnance fédérale sur le numéro d'identification des entreprises.
32. Approbation et mise en œuvre du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et modification de la loi sur les armes.
33. Péréquation des ressources, compensation des charges et des cas de rigueur en 2011.
34. Loi fédérale sur l'imposition des frais de formation et de perfectionnement.

35. Révision totale de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication.
36. Révision de l'ordonnance concernant les examens fédéraux selon la loi sur les professions médicales – Révision de l'ordonnance concernant les diplômes, la formation universitaire, la formation postgrade et l'exercice des professions médicales universitaires.
37. Politique des étrangers et d'intégration : article sur l'intégration dans le contre-projet à l'initiative sur le renvoi.
38. Modification de l'ordonnance relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage.
39. Loi fédérale sur la circulation des espèces de la faune et de la flore – Modification de la loi sur les épizooties – Modification de la loi sur la protection des animaux.
40. Modification d'ordonnances relatives à la protection et à l'utilisation des eaux.
41. Projet d'adaptation d'ordonnances en raison de l'introduction de données biométriques dans le titre de séjour pour étrangers.
42. Modification d'ordonnances suite à la reprise et à la mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la CE concernant la reprise de la directive CE sur le retour et à la modification de la loi fédérale sur les étrangers.
43. Révision de la loi sur le contrôle des finances.
44. Projet de révision de l'ordonnance sur l'indication des prix.
45. Révision partielle de l'ordonnance sur les jeux de hasard et les maisons de jeux.
46. Rapport et avant-projet relatifs à la modification du CP et CPM concernant la mise en œuvre de l'art. 123b Cst sur l'imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel et pornographique commis sur des enfants impubères.
47. Modification de la loi fédérale sur l'application des sanctions internationales.
48. Ordonnance réglant la compensation des émissions de CO₂ des centrales thermiques à combustibles fossiles.
49. Projet de révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et le développement du savoir dans le domaine du tourisme.
50. Révision de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative.
51. Négociations sur un accord bilatéral Suisse-UE dans le domaine du contrôle des produits chimiques.
52. Configuration de l'espace aérien.
53. Accord de libre-échange des Etats AELE avec la Russie : extension du mandat de négociation aux membres de l'Union douanière.
54. Mise en consultation du manuel RPT dans le domaine de l'environnement.
55. Deuxième volet de la 6^{ème} révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité.
56. Modification du code pénal et du code pénal militaire – réforme des sanctions.
57. Compensation des charges d'exploitation et d'entretien résultant de l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales.
58. Révision totale de la loi sur l'alcool.
59. Accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes – Modification de l'annexe II, Sécurité sociale.
60. Révision partielle du code des obligations.
61. Avant-projet de disposition constitutionnelle de caractère général sur le service universel.

62. Bases juridiques nécessaires à l'instauration des zones environnementales.
63. Message sur l'encouragement de la culture pour la période 2012 à 2015.
64. Ouverture de négociations relatives à un accord de coopération avec l'UE dans le domaine de la concurrence.
65. Révision partielle de la loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence.
66. Avant-projet de convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale.
67. Loi fédérale sur l'harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire.
68. Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures.
69. Ordonnance sur les décollages et les atterrissages hors des aérodromes.
70. Flexibilisation de la politique forestière en matière de surface.
71. Loi fédérale sur l'imposition d'après la dépense.
72. Avant-projet d'ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 2 février 2011

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président, *La chancelière,*

C. Nicati

S. Despland

TABLE DES MATIERES

1.	COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	1
2.	AFFAIRES TRAITEES	1
3.	RECEPTIONS ET INVITATIONS.....	1
4.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2
4.1.	Conférences de presse.....	2
4.2.	Communiqués de presse	2
4.2.1.	Campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1).....	2
4.2.2.	Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale autour du redressement des finances et de la réforme de l'Etat.....	3
4.3.	Rencontres annuelles avec la presse	3
4.4.	Evénements.....	3
5.	CONFERENCES	5
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).....	5
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	5
6.	TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES.....	5
6.1.	Résolutions	5
6.2.	Recommandations	5
6.3.	Motions, motions populaires et de communes.....	6
6.4.	Postulats	29
6.5.	Interpellations et questions	53
7.	REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES.....	53

CHANCELLERIE D'ETAT

1. SECRETARIAT GENERAL

1.1. Personnel

M. Jean-Claude Paratte a été engagé le 15 février 2010 en tant qu'huissier-réceptionniste en remplacement de M. Jean-Jacques Burkhard, décédé le 1^{er} août 2009.

Le 1^{er} mars 2010, Mme Isabelle Filipe est entrée au service de la chancellerie comme secrétaire pour faire suite au départ de Mme Shirley Frick. Toutefois, le poste n'ayant pas correspondu à ses attentes, Mme I. Filipe a démissionné au 30 septembre 2010 pour rejoindre le service des ponts et chaussées. Elle a été remplacée par Mme Ester Freijo, entrée en fonction le 1^{er} octobre 2010.

Nommée dès le 1^{er} juillet 2009 comme chancelière d'Etat, Mme Monica Engheben a démissionné au 31 octobre 2010. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a nommé le 1^{er} novembre 2010 Mme Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat depuis 2001.

Ont également été engagés en emploi temporaire Mme Véronique Comtesse, dès le 7 octobre 2010, pour la gestion des contrats au Guichet unique, ainsi que M. Olivier Galland, dès le 8 octobre 2010, pour des travaux liés au site Internet de l'Etat.

1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice 2010, cinquante-deux numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'Etat s'élève à 128.837 francs (152.146 francs en 2009).

1.3. Légalisations

Pour l'année 2010, le secrétariat général de la chancellerie d'Etat a procédé à la légalisation de 2.868 pièces.

1.4. Guichet unique

Suite au crédit d'investissement de 4.5 millions de francs adopté par le Grand Conseil en septembre 2009, le développement de nouvelles prestations a été poursuivi, avec notamment un accent particulier sur les travaux concernant la transmission de la déclaration d'impôt en ligne.

Ainsi, les prestations mises en ligne ont été les suivantes:

Extraits immobiliers

En début d'année 2010, cette nouvelle prestation est venue compléter l'accès aux données des immeubles. Gratuite pour les propriétaires, les professionnels doivent par contre s'acquitter d'un émolument.

Fiches et certificats de salaire

En septembre, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs cantonaux (administratifs et enseignants) ont été conviés à signer un contrat au Guichet unique afin d'accéder à leurs fiches et certificats de salaire. Plus de 5.800 contrats pré-remplis ont ainsi été remis. Cette prestation a pour but, à court terme, de supprimer l'expédition de ces documents par courrier pour tous les collaborateurs qui disposent d'un accès Internet, soit au domicile, soit au bureau.

Demande de non-publication des données personnelles

En octobre, le service cantonal des automobiles et de la navigation a décidé de ne plus imprimer le répertoire des détenteurs de plaques et ceci dès le 1^{er} janvier 2011. La prestation "tout public" de consultation des détenteurs de plaques a ainsi été retirée et seule celle accessible par le Guichet unique a été maintenue. Afin de permettre également à chaque détenteur de plaques de supprimer l'accès à ses données, une nouvelle prestation nommée "Demande de non-publication des données personnelles" a été mise en place.

Loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires (LACDM)

Un ensemble de prestations a été mis en place au 10 janvier 2011 afin de répondre au changement de procédure prévu dans la nouvelle LACDM. Ces prestations permettent aux notaires de consulter la liste des décès et des données administratives, d'inscrire l'existence des actes à cause de mort ou actes similaires, d'inscrire la délivrance du certificat d'hérédité et le traitement des bénéficiaires d'inventaire. Tous les intervenants sur un dossier sont avertis à chaque changement par l'envoi d'un courriel.

Transmission de la déclaration d'impôt

Lancée début 2011, cette prestation est certainement la plus attendue par les contribuables neuchâtelois. Couplée à l'utilisation du logiciel de remplissage de la déclaration d'impôt "Clic & Tax", cette prestation permet non seulement de transmettre la déclaration d'impôt, mais également de transmettre les justificatifs, sans renvoi par La Poste de documents signés. Elle permet également de transmettre la déclaration d'impôt pour d'autres personnes à condition de renvoyer la quittance signée (par le Guichet unique ou par La Poste). Dans le cadre de cette prestation, une campagne de communication a été lancée dès octobre 2010. Plusieurs actions ont ainsi été menées, notamment dans les centres commerciaux. Ce sont plus de 138.000 contrats pré-remplis qui ont été envoyés à l'ensemble des citoyennes et citoyens neuchâtelois. Ces derniers pouvaient signer leurs contrats auprès d'une autorité reconnue (administrations communales, chancellerie d'Etat, services prestataires du Guichet unique) ou auprès des stands organisés dans les centres commerciaux.

Afin de marquer l'important développement du Guichet unique, une nouvelle identité visuelle a vu le jour à mi-janvier 2011, accompagnée d'une vaste opération de communication à l'échelle cantonale sous forme de campagne d'affichage et de diffusions de spots dans les cinémas et sur la télévision régionale.

En moins de trois mois, le nombre de contrats a doublé. Suite à cette affluence et pour permettre à la chancellerie d'Etat d'en assurer la gestion administrative, le service informatique de l'Entité neuchâteloise a été sollicité et ce dernier a développé un processus permettant d'automatiser la saisie des contrats et la création des comptes utilisateur ainsi que des cartes à numéros.

Au 31 décembre, ce sont 12.831 contrats d'utilisation du Guichet unique qui ont été conclus par des privés. On dénombre également 531 contrats pour des entreprises, totalisant 1.109 accès de collaboratrices et collaborateurs. A noter encore que le cap du 15.000^{ème} contrat a déjà été dépassé en janvier 2011.

1.5. Droits politiques

a) Généralités

En date du 26 janvier 2010, le Grand Conseil a adopté un décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (introduction du système proportionnel pour l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats suisse). Soumis au référendum obligatoire, ce décret est passé en votation populaire le 26 septembre 2010. Accepté par le peuple, il entrera en vigueur pour les élections fédérales d'octobre 2011.

Quatre nouveaux essais de vote électronique ont été réalisés avec succès lors des scrutins suivants:

- élection complémentaire au Conseil des Etats du 17 janvier,
- votation fédérale du 7 mars,
- votation fédérale du 26 septembre,
- votation fédérale du 28 novembre.

Ainsi, le 17 janvier, 1.534 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par Internet sur les 5.713 personnes ayant conclu un contrat au Guichet unique et tous les votes ont été déclarés valides.

Le 7 mars, ce sont 2.003 électrices et électeurs qui ont choisi ce mode de vote sur les 5.550 en ayant la possibilité. Le 26 septembre, ce sont 1.731 sur 6.072 et 1.919 sur 6.822 le 28 novembre. A nouveau, tous les votes ont été déclarés valides lors de ces scrutins.

Concernant les Suissesses et Suisses de l'étranger, on peut dénombrer le 17 janvier, 54 votants par Internet sur un total de 216 inscrits au Guichet unique, 60 sur 219 le 7 mars, 62 sur 220 le 26 septembre et 79 sur 220 le 28 novembre.

A noter encore que la possibilité de voter par Internet pour les Suissesses et Suisses de l'étranger reste limitée à ceux domiciliés dans l'un des Etats membres de l'Accord de Wassenaar, ou dans un des Etats membres de l'Union européenne ainsi que dans un des Etats suivants: Andorre, Chypre du Nord, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et Vatican.

b) Elections

Election complémentaire d'un membre au Conseil des Etats

Par suite de l'élection de M. Didier Burkhalter au Conseil fédéral, l'élection complémentaire d'un membre au Conseil des Etats a été fixée au 17 janvier 2010.

Ont obtenu des suffrages:

M.	Raphaël Comte	14.162	suffrages
Mme	Francine John-Calame	13.418	suffrages
M.	Pierre Hainard	8.787	suffrages
M.	Edy Zahnd	1.342	suffrages
M.	Roger Favre	743	suffrages

Participation au scrutin: 30.01%.

Les résultats détaillés de cette élection complémentaire ont été publiés dans la Feuille officielle No 3, du 22 janvier 2010.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, un second tour de scrutin a été fixé au 7 février 2010. Suite au délai de dépôt des listes fixé au 19 janvier 2010, une seule candidature a été déposée. Par arrêté du 20 janvier 2010, le Conseil d'Etat a donc proclamé élu tacitement, pour la fin de la législature 2007-2011, M. Raphaël Comte.

Le Conseil d'Etat a validé cette élection complémentaire au Conseil des Etats par arrêté du 3 février 2010.

Election complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat

Par suite de la démission de M. Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat a été fixée au 31 octobre 2010.

Premier tour

Ont obtenu des suffrages:

M.	Thierry Grosjean	16.756	suffrages
M.	Patrick Erard	16.547	suffrages
M.	Pierre-Alain Storrer	2.049	suffrages
M.	Marc Eichenberger	1.413	suffrages
Mme	Martine Kurth	1.350	suffrages
M.	Daniel Licodia	1.127	suffrages
M.	Didier Rochat	844	suffrages
M.	Didier Gasser	662	suffrages

Participation au scrutin: 32.05%.

Les résultats détaillés de cette élection complémentaire ont été publiés dans la Feuille officielle No 44, du 5 novembre 2010.

Second tour

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, un second tour de scrutin a été fixé au 21 novembre 2010.

A été élu:

M.	Thierry Grosjean	24.319	suffrages
----	------------------	--------	-----------

A obtenu des suffrages:

M.	Patrick Erard	21.816	suffrages
----	---------------	--------	-----------

Participation au scrutin: 36.72%.

Les résultats détaillés de cette élection complémentaire ont été publiés dans la Feuille officielle No 47, du 26 novembre 2010.

Le Grand Conseil a validé cette élection complémentaire au Conseil d'Etat par décret du 7 décembre 2010.

c) *Votations*

Votations fédérales

7 mars

- Sur l'arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain. Résultat du canton: 42.681 oui; 9091 non; participation au scrutin: 49,63%. Résultat de la Confédération: 1.708.488 oui; 504.167 non; participation au scrutin: 45,49%. Le projet a été accepté.
- Sur l'initiative populaire du 26 juillet 2007 « Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux) ». Résultat du canton: 11.973 oui; 41.422 non; participation au scrutin: 49,73%. Résultat de la Confédération: 671.731 oui; 1.605.141 non; participation au scrutin: 45,82%. Le projet a été rejeté.
- Sur la modification du 19 décembre 2008 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal). Résultat du canton: 9.851 oui; 43.700 non; participation au scrutin: 49,88%. Résultat de la Confédération: 617.209 oui; 1.646.369 non; participation au scrutin: 45,75%. Le projet a été rejeté.

26 septembre

- Sur la modification du 19 mars 2010 sur la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI). Résultat du canton: 13.773 oui; 28.999 non; participation au scrutin: 39,35%. Résultat de la Confédération: 958.913 oui; 836.101 non; participation au scrutin: 35,84%. Le projet a été accepté.

28 novembre

- Sur l'initiative populaire du 15 février 2008 « Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi) » ainsi que le contre-projet direct (arrêté fédéral du 10 juin 2010 concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution). Résultat du canton pour l'initiative: 22.536 oui; 28.715 non; pour le contre-projet: 23.543 oui, 26.628 non; participation au scrutin: 47,81%. Résultat de la Confédération (provisoire) pour l'initiative: 1.398.360 oui; 1.243.325 non; pour le contre-projet: 1.189.186 oui; 1.407.743 non; participation au scrutin: 52,60%.
- Sur l'initiative populaire du 6 mai 2008 « Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables) ». Résultat du canton: 28.658 oui; 21.665 non; participation au scrutin: 47,42%. Résultat de la Confédération (provisoire): 1.072.668 oui; 1.510.945 non; participation au scrutin: 50,90%.

Votations cantonales

26 septembre

- Sur le décret du 26 janvier 2010 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (introduction du système proportionnel pour l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats suisse). Résultat: 24.563 oui; 15.974 non; participation au scrutin: 33,14%. Le décret a été accepté.

Votations communales

Colombier – 18 avril. Arrêté du Conseil général, du 17 décembre 2009, relatif à une demande d'autorisation de vendre la parcelle de terrain, propriété de la commune de Colombier, article cadastral 1699, sise à la rue Basse. L'arrêté a été accepté par 944 oui contre 747 non. Participation au scrutin: 40,16%.

Savagnier – 20 juin. Arrêté du Conseil général, du 21 décembre 2009, relatif à une demande d'augmentation du coefficient fiscal de 4 points avec effet au 1^{er} janvier 2010. L'arrêté a été rejeté par 437 non contre 79 oui. Participation au scrutin: 61,93%.

Fontainemelon – 26 septembre. Arrêté du Conseil général, du 1^{er} février 2010, relatif à une demande d'un crédit budgétaire de 34.600 francs pour l'année 2010 pour la structure d'accueil parascolaire de Fontainemelon. L'arrêté a été accepté par 314 oui contre 262 non. Participation au scrutin: 45,95%.

La Chaux-de-Fonds – 26 septembre. Arrêté du Conseil général, du 29 mars 2010, relatif à un crédit de 3.500.000 francs TTC pour les travaux de réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire. L'arrêté a été accepté par 6.168 oui contre 3.911 non. Participation au scrutin: 36,02%.

La Tène – 28 novembre. Arrêté du Conseil général, du 29 avril 2010, concernant une demande de crédit de 1.9 million de francs afin de reconstruire le bâtiment sanitaire au Camping de La Tène. L'arrêté a été accepté par 817 oui contre 800 non. Participation au scrutin: 45,55%.

Le Landeron – 28 novembre. Arrêté du Conseil général, du 24 juin 2010, concernant la modification du règlement d'aménagement communal – Plan spécial "Les Pêches Derrière l'Eglise". L'arrêté a été accepté par 1.180 oui contre 586 non. Participation au scrutin: 51,66%.

Dombresson – 28 novembre. Arrêté du Conseil général, du 28 juin 2010, relatif à la dissolution du Syndicat intercommunal des eaux du Val-de-Ruz Est – SEVRE, dans le cadre du projet de régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz. L'arrêté a été accepté par 302 oui contre 218 non. Participation au scrutin: 45,61%.

Dombresson – 28 novembre. Arrêté du Conseil général, du 28 juin 2010, relatif à l'adhésion du Syndicat régional du Val-de-Ruz – Multiruz, dans le cadre du projet de régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz. L'arrêté a été accepté par 302 oui contre 215 non. Participation au scrutin: 45,35%.

Les Geneveys-sur-Coffrane – 28 novembre. Arrêté du Conseil général, du 29 avril 2010, relatif aux tarifs de location des infrastructures sportives. L'arrêté a été rejeté par 251 non contre 248 oui. Participation au scrutin: 46,73%.

d) Initiatives et référendums

Une initiative "Pour une justice accessible aux locataires" a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 22 janvier 2010. Déposée le 22 juillet, elle a recueilli 4.921 signatures valables. Le décret concernant la recevabilité matérielle de cette initiative a été adopté par le Grand Conseil le 3 novembre 2010. L'initiative est à l'étude au Département de la justice, de la sécurité et des finances.

Une initiative "Avenir des crêtes: au peuple de décider!" a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 16 avril 2010. Déposée le 18 octobre, elle a recueilli 6.436 signatures valables. Le décret concernant la recevabilité matérielle de cette initiative devrait être traité par le Grand Conseil lors de sa session de février 2011.

Une initiative "Pour la réintroduction du référendum financier" a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 2 juillet 2010. Le délai de dépôt des listes de signatures était fixé au 3 janvier 2011. La chancellerie n'ayant fait l'objet d'aucun dépôt, cette dernière n'a dès lors pas abouti.

Le 28 septembre 2010, le Grand Conseil a adopté un décret soumettant au vote du peuple l'initiative "Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité" ainsi que le contre-projet sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE). Cette initiative ainsi que le contre-projet du Grand Conseil seront soumis au vote du peuple le 3 avril 2011.

Un référendum contre la loi du 1^{er} septembre 2010 portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (imposition des personnes morales) a été déposé le 9 décembre 2010 et a recueilli 5.004 signatures valables. Cette loi sera soumise au vote du peuple le 3 avril 2011.

Un référendum contre la loi du 28 septembre 2010 sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS) a été annoncé à la chancellerie d'Etat le 22 octobre 2010 mais n'a pas abouti.

1.6. Conférence des secrétaires généraux

Instituée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par la chancelière d'Etat, elle s'est réunie à 9 reprises pour régler des problématiques transversales et harmoniser diverses procédures.

1.7. Transparence des activités étatiques

Voir rapport de gestion du préposé cantonal à la gestion de l'information.

1.8. Partenariat enregistré

Depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} juillet 2004, la chancellerie d'Etat a enregistré 442 partenariats se répartissant de la manière suivante :

385 partenariats hétérosexuels ;

57 partenariats homosexuels, dont 31 concernant des couples hommes et 26 des couples femmes ;

33 partenariats enregistrés ont également été dissous pour divers motifs dont le décès d'un des conjoints.

Pour la seule année 2010, la chancellerie d'Etat a enregistré 58 partenariats se répartissant en 56 partenariats hétérosexuels et 2 partenariats homosexuels concernant des couples femmes. 5 partenariats enregistrés ont également été dissous.

1.9. Centenaires

Durant l'exercice 2010, 20 citoyennes et citoyens du canton ont reçu un message fleuri de l'Etat, à l'occasion de leur centième anniversaire (18 femmes et 2 hommes).

2. COMMUNICATION

Site Internet

En 2010, la fréquentation du site Internet officiel de l'Etat a poursuivi son augmentation. Cette dernière s'est élevée à environ 1.750.000 visites pour 6.668.697 pages vues (moyenne mensuelle: 145.000 visites par mois / 556.000 pages vues par mois). En comparaison avec les statistiques 2009, ce résultat montre une augmentation d'environ 9% de la fréquentation du site Internet pour l'année 2010.

En termes de volume, le site Internet de l'Etat compte à fin 2010 près de 43.000 fichiers (+ 7%) (9.81 GB), répartis en plus de 1.100 rubriques et 7.000 pages.

Courant 2010, des travaux ont été entrepris avec plusieurs services dans l'objectif de réorganiser et de simplifier l'information publiée. Ces travaux devraient, à terme, aboutir à une réduction du nombre de pages publiées.

3. SERVICE DU GRAND CONSEIL

3.1. Grand Conseil

a) Mutations

District de Neuchâtel

- 30.03.10 **M^{me} Tourya El Kadiri**, députée suppléante Verts, remplace M. Jean-Daniel Blant, député démissionnaire.
- 30.03.10 **M^{me} Carol Gehringer**, première suppléante Verts, remplace M^{me} Tourya El Kadiri, suite à son passage de la fonction de députée suppléante à celle de députée.
- 29.06.10 **M. Matthieu Béguelin**, député suppléant socialiste, remplace M. Jean-Pierre Baer, député démissionnaire.
- 29.06.10 **M^{me} Raymonde Wicky**, première suppléante socialiste, remplace M. Matthieu Béguelin, suite à son passage de la fonction de député suppléant à celle de député.
- 07.12.10 **M^{me} Carol Gehringer**, députée suppléante Verts, remplace M. Jean-Carlo Pedroli, député démissionnaire.
- 07.12.10 **M^{me} Sandra Barbetti Buchs**, suppléante Verts, remplace M^{me} Carol Gehringer, suite à son passage de la fonction de députée suppléante à celle de députée.

District de Boudry

- 23.02.10 **M^{me} Barbara Goumaz**, députée suppléante socialiste, remplace M^{me} Odile Duvoisin, députée démissionnaire.
- 23.02.10 **M. Louis-Marie Boulianne**, premier suppléant socialiste, remplace M^{me} Barbara Goumaz, suite à son passage de la fonction de députée suppléante à celle de députée.
- 02.11.10 **M^{me} Charlotte Imhof**, députée suppléante libérale-radical, remplace M^{me} Violaine Blétry-de Montmollin, députée démissionnaire.
- 02.11.10 **M. Stéphane Brammeier**, premier suppléant libéral-radical, remplace M^{me} Charlotte Imhof, suite à son passage de la fonction de députée suppléante à celle de députée.

District du Val-de-Ruz

- 28.09.10 **M. Xavier Challandes**, suppléant UDC, remplace M. Pascal Matthey, député suppléant démissionnaire.

District de La Chaux-de-Fonds

- 26.01.10 **M. Theodor Buss**, suppléant Pop-Sol, remplace M. Olivier Guyot, décédé.
- 23.02.10 **M. Pierre-André Monnard**, premier suppléant libéral-radical, remplace M. Laurent Feuz, député suppléant démissionnaire.
- 26.05.10 **M. Didier Calame**, député suppléant UDC, remplace M. Pierre Hainard, député démissionnaire.
- 26.05.10 **M. Michel Hess**, suppléant UDC, remplace M. Didier Calame, suite à son passage de la fonction de député suppléant à celle de député.
- 29.06.10 **M. Theodor Buss**, député suppléant Pop-Sol, remplace M^{me} Eva Fernandez, députée démissionnaire.

- 31.08.10 **M. Kim Sansonnens**, suppléant Pop-Sol, remplace M. Theodor Buss, suite à son passage de la fonction de député suppléant à celle de député.
- 31.08.10 **M^{me} Gabrielle Würgler**, députée suppléante Verts, remplace M. Pierre-Alain Thiébaud, député démissionnaire.
- 31.08.10 **M^{me} Julie John**, suppléante Verts, remplace M^{me} Gabrielle Würgler, suite à son passage de la fonction de députée suppléante à celle de députée.
- 02.11.10 **M. Pierre-André Monnard**, député suppléant libéral-radical, remplace M. Yves Strub, député démissionnaire.
- 02.11.10 **M^{me} Sylvia Morel**, suppléante libérale-radical remplace M. Pierre-André Monnard, suite à son passage de la fonction de député suppléant à celle de député.

b) Présidence

La présidence a été assumée, jusqu'au 25 mai, par M^{me} Monika Maire-Hefti, socialiste, infirmière, domiciliée aux Ponts-de-Martel, puis par M. Olivier Haussener, libéral-radical, entrepreneur, domicilié à Saint-Blaise.

c) Bureau

Dès la session de mai, le bureau est composé de la manière suivante:

Président: M. Olivier Haussener

1^{er} vice-président: M. Adrien Laurent

2^e vice-président: M. Cédric Dupraz

1^{er} secrétaire: M. Philippe Bauer

2^e secrétaire: M. Eric Flury

Présidents de groupes:

- groupe libéral-radical M. Jean-Bernard Wälti
- groupe socialiste M. Christian Mermet
- groupe PopVertsSol M. Patrick Erard
- groupe UDC M. Jean-Charles Legrix

Le bureau du Grand Conseil a tenu 22 séances.

d) Scrutateurs

Dès le 7 décembre, M. Jean-Bernard Steudler remplace M. Tony Perrin, démissionnaire.

e) Commissions permanentes

Commission des pétitions et des grâces (11 membres)

Durant l'année 2010, la commission a tenu 8 séances.

Dès le 7 décembre, M. Alain Gerber remplace M. Thierry Grosjean, démissionnaire.

Commission législative (15 membres)

Durant l'année 2010, la commission a tenu 11 séances et la sous-commission de la commission législative chargée de l'étude de la réforme du Grand Conseil en a tenu 1.

Dès le 22 juin, M. Théo Huguenin-Elie remplace M. Jean-Pierre Baer, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 10.042, Prévoyance professionnelle en faveur des membres du Conseil d'Etat
- 10.046, Loi sur le notariat (LACDM)
- 10.047, Organisation judiciaire
- 10.048, Loi sur le notariat
- 10.049, OJN – juridiction de première instance – organisation provisoire

Commission judiciaire (6 membres)

Durant l'année 2010, la commission a tenu 6 séances.

Dès le 31 août, M^{me} Veronika Pantillon remplace M. Pierre-Alain Thiébaud, démissionnaire.

Commission de gestion et des finances (15 membres)

Durant l'année 2010, la commission plénière a tenu 21 séances, son bureau en a tenu 5, le groupe de travail chargé de l'examen du projet de loi 09.107 en a tenu 2, et ses sous-commissions en ont tenu 27.

Dès le 23 février, M. Jacques Hainard remplace M^{me} Odile Duvoisin, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 10.002, Redressement des finances et réforme de l'Etat
- 10.009, Crédit supplémentaire urgent (indemnités journalières de chômage)
- 10.022, Crédit supplémentaire urgent 2010 – CNIP
- 10.023, Crédits supplémentaires 2010 (supplément I 2010)
- 10.051, Surveillance automatique du trafic
- 10.052, Appareils radio POLYCOM
- 10.060, Crédit supplémentaire urgent 2010 – AVS/AI
- 10.062, Banque cantonale neuchâteloise
- 10.068, Crédits supplémentaires 2010
- 10.070, Fonds destiné aux réformes de structures des communes
- 10.072, Crédit supplémentaire urgent – Halle Volta
- 10.073, Crédit complémentaire urgent Établissements pénitentiaires

Commission des affaires extérieures (15 membres)

Durant l'année 2010, la commission plénière a tenu 8 séances et plusieurs délégations ont été désignées pour participer à des séances à l'extérieur.

Dès le 28 septembre, M. Damien Schaer remplace M^{me} Maria Angela Guyot, démissionnaire. Dès le 7 décembre, M. Jean-Claude Guyot remplace M. Tony Perrin, M. Matthieu Béguelin remplace M. Alexandre Houlmann, M. Patrice Zürcher remplace M^{me} Béatrice Haeny et M^{me} Carol Gehring remplace M. Jean-Carlo Pedroli, démissionnaires.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 10.016, Politique extérieure
- 10.026, Convention sur la participation des parlements
- 10.043, Harmonisation des bourses d'études

f) Commissions spéciales**Commission fiscalité (15 membres)**

Durant l'année 2010, la commission a tenu 8 séances.

Dès le 25 mai, M^{me} Doris Angst remplace M. Arvind Shah, démissionnaire. Dès le 7 décembre, M^{me} Sandra Menoud remplace M. Thierry Grosjean, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, le rapport du Conseil d'Etat suivant:

- 10.024, Impôts directs

Commission péréquation financière (15 membres)

Durant l'année 2010, la commission a tenu 2 séances.

Dès le 26 janvier, M^{me} Françoise Jeandroz remplace M. Jean-Pierre Veya, démissionnaire. Dès cette date, la fonction de vice-président est assurée par M. Gilbert Hirschy.

Commission RPT (15 membres)

Durant l'année 2010, la commission a tenu 2 séances.

Dès le 30 mars, M. Jean-Charles Legrix remplace M. Raymond Clottu, démissionnaire. Dès le 2 novembre, M^{me} Françoise Jeandroz remplace M^{me} Eva Fernandez, démissionnaire. Dès le 7 décembre, M. Christian Hostettler remplace M. Yves Strub, démissionnaire.

Commission HarmoS (15 membres)

Durant l'année 2010, la commission a tenu 7 séances.

Dès le 26 janvier, M^{me} Barbara Goumaz remplace M^{me} Nathalie Fellrath, démissionnaire. Dès cette date, la fonction de rapporteur est assurée par M^{me} Sylvia Locatelli. Dès le 7 décembre, M. Stéphane Brammeier remplace M. Tony Perrin, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, le rapport du Conseil d'Etat suivant:

- 10.066, Structures de l'école obligatoire neuchâteloise

Commission Routes (11 membres)

Durant l'année 2010, la commission a tenu 4 séances.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Commission Santé (15 membres)

Durant l'année 2010, la commission a tenu 9 séances.

Dès le 2 novembre, M^{me} Caroline Gueissaz remplace M. Yves Strub, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 10.033, Financement des établissements médico-sociaux
- 10.039, Centre neuchâtelois de psychiatrie
- 10.061, Assainissement de Nomad

Commission TransRUN (9 membres)

Durant l'année 2010, la commission a tenu 2 séances.

Dès le 31 août, M. Fabien Fivaz remplace M. Pierre-Alain Thiébaud, démissionnaire.

Commission Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) (9 membres)

Elue le 27 janvier en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Eric Flury, président, Lydia Renzo, Martine Docourt, pour le groupe socialiste, André Obrist, vice-président, Jérôme Amez-Droz, Tony Perrin, pour le groupe libéral-radical, Laurent Debrot, rapporteur, Daniel Ziegler, pour le groupe PopVertsSol et Maria Angela Guyot pour le groupe UDC.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Améliorations structurelles agricoles (9 membres)

Elue le 24 février en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Walter Willener président, pour le groupe UDC, Armand Blaser, vice-président, Christine Fischer, Johanne Lebel Calame, pour le groupe socialiste, Francis Monnier, rapporteur, Boris Keller, Etienne Robert-Grandpierre, pour le groupe libéral-radical, Gilbert Hirschy et Thomas Perret, pour le groupe PopVertsSol.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Assainissement de la Clusette et entretien constructif (9 membres)

Elue le 24 février en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Botteron Yvan, président, Olivier Haussener, Thierry Michel, pour le groupe libéral-radical, Florian Robert-Nicoud, pour le groupe UDC, Philippe Loup, rapporteur, Jacques Hainard, Lydia Renzo, pour le groupe socialiste, Gilbert Hirschy et Françoise Jeandroz.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Microtechnique / Microcity (9 membres)

Elue le 28 avril en tant que commission préalable, puis le 1^{er} septembre en tant que commission de suivi, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Baptiste Hurni, président, Claude Borel, Matthieu Béguelin, pour le groupe socialiste, Charles Häslér, vice-président, Caroline Gueissaz, Claude Guinand, pour le groupe libéral-radical, Bernhard Wenger, rapporteur, pour le groupe UDC, Françoise Jeandroz et Tourya El Kadiri, pour le groupe PopVertsSol.

Durant l'année 2010, la commission a tenu 3 séances.

Commission d'enquête parlementaire (CEP) (4 membres)

Elle a été élue le 25 mai dans la composition suivante:

MM. Patrick Erard, président, Walter Willener, vice-président, Philippe Bauer et Michel Bise.

Dès le 28 septembre, M^{me} Veronika Pantillon remplace M. Patrick Erard. Dès cette date, la fonction de présidente est assurée par M^{me} Veronika Pantillon.

Durant l'année 2010, la commission a tenu 26 séances.

Commission Loi vétérinaire (9 membres)

Elue le 30 juin en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Souhaïl Latrèche, président, Marianne Guillaume-Gentil-Henry, Marina Giovannini, pour le groupe socialiste, Hermann Frick, vice-président, Francis Monnier, Etienne Robert-Grandpierre, pour le groupe libéral-radical, Fabien Fivaz, rapporteur, Gilbert Hirschy, pour le groupe PopVertsSol, et Bernhard Wenger, pour le groupe UDC.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Traitement des déchets (9 membres)

Elue le 30 juin en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Marc-André Nardin, président, Christian Hostettler, Josette Frésard, pour le groupe libéral-radical, Denis de la Reussille, vice-président, Jean-Jacques Aubert, pour le groupe PopVertsSol, Martine Docourt, rapporteuse, Christine Fischer, Matthieu Béguelin, pour le groupe socialiste, et Jean-Charles Legrix, pour le groupe UDC.

La commission a tenu 3 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Insertion professionnelle (9 membres)

Elue le 1^{er} septembre en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Daniel Schürch, président, Barbara Goumaz, Martial Debély, pour le groupe socialiste, Philippe Haeberli, vice-président, François Jaquet, Isabelle Weber, pour le groupe libéral-radical, Thomas Perret, rapporteur, Laurent Debrot, pour le groupe PopVertsSol, et Bernhard Wenger, pour le groupe UDC.

La commission a tenu 2 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Orientation scolaire et professionnelle (LOSP) (9 membres)

Elue le 1^{er} septembre en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Daniel Ziegler, président, Carol Gehringer, pour le groupe PopVertsSol, Marina Giovannini, vice-présidente, Monika Maire-Hefti, Eric Flury, pour le groupe socialiste, Jean-Claude Guyot, rapporteur, Béatrice Haeny, Patrice Zürcher, pour le groupe libéral-radical, et Didier Calame, pour le groupe UDC.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Harmonisation terminologie constructions (9 membres)

Elue le 1^{er} septembre en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Jean-Louis Gyger, président, pour le groupe UDC, Christiane Bertschi, vice-présidente, Lydia Renzo, Martine Docourt, pour le groupe socialiste, André Obrist, rapporteur, Charles Häsler, Jean-Daniel Burnat, pour le groupe libéral-radical, Gilbert Hirschy et Fabien Fivaz, pour le groupe PopVertsSol.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Accueil des enfants (9 membres)

Elue le 1^{er} septembre en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Thierry Grosjean, président, Tony Perrin, Sandra Menoud, pour le groupe libéral-radical, Veronika Pantillon, vice-présidente, Théo Bregnard, pour le groupe PopVertsSol, Baptiste Hurni, rapporteur, Laurence Perrin, Daniel Schürch, pour le groupe socialiste, et Daniel Haldimann, pour le groupe UDC.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission immunité (9 membres)

Elle a été élue le 29 septembre dans la composition suivante:

M^{mes} et MM. Jean-Charles Legrix, président, pour le groupe UDC, Jean-Bernard Wälti, vice-président, Yvan Botteron, Etienne Robert-Grandpierre, pour le groupe libéral-radical, Laurent Debrot, rapporteur, Françoise Jeandroz, pour le groupe PopVertsSol, Claude Borel, Sylvie Fassbind-Ducommun et Martial Debély, pour le groupe socialiste.

La commission a tenu 8 séances et son bureau en a tenu 1, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Loi sur la statistique (9 membres)

Elue le 29 septembre en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Jérôme Amez-Droz, président, Claude Guinand, Laurent Schmid, pour le groupe libéral-radical, Daniel Haldimann, vice-président, pour le groupe UDC, Sylvie Fassbind-Ducommun, rapporteuse, Marina Giovannini, Christine Fischer, pour le groupe socialiste, Arvind Shah et Luc Ducommun, pour le groupe PopVertsSol.

La commission a tenu 2 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission CIFOM/CPLN (9 membres)

Elue le 3 novembre en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Lydia Renzo, présidente, Christiane Bertschi, Martial Debély, pour le groupe socialiste, Pierre Castella, vice-président, Claude Guinand, Pierre-Alain Wyss, pour le groupe libéral-radical, Jean-Charles Legrix, rapporteur, pour le groupe UDC, Gilbert Hirschy et Françoise Jeandroz, pour le groupe PopVertsSol.

La commission a tenu 3 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Traitements/allocations (9 membres)

Elue le 3 novembre en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Laurent Debrot, président, Marianne Ebel, pour le groupe PopVertsSol, Silvia Locatelli, vice-présidente, Christine Fischer, Baptiste Hurni, pour le groupe socialiste, Marc-André Nardin, rapporteur, Boris Keller, Patrice Zürcher, pour le groupe libéral-radical, et Daniel Haldimann, pour le groupe UDC.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission Archivage (9 membres)

Elue le 8 décembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M^{mes} et MM. Laurent Schmid, président, Jean-Daniel Burnat, Etienne Robert-Grandpierre, pour le groupe libéral-radical, Thomas Perret, vice-président, Arvind Shah, pour le groupe PopVertsSol, Philippe Loup, rapporteur, Serge Vuilleumier, Baptiste Hurni, pour le groupe socialiste, et Daniel Haldimann, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2010, la commission a tenu 1 séance.

g) Autres commissions

Commission de rédaction

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

La commission n'a tenu aucune séance.

Groupe de travail "Informatisation du Grand Conseil"

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Le groupe n'a tenu aucune séance.

Les commissions parlementaires ont ainsi tenu 166 séances, leurs bureaux 6, le groupe de travail de la commission de gestion et des finances 2, et les sous-commissions de gestion et des finances 27.

h) Sessions

Le Grand Conseil a tenu 10 sessions, soit 22 séances, dont 2 de relevée:

- les 26 et 27 janvier;
- les 23 et 24 février;
- les 30 et 31 mars;
- les 27 et 28 avril;
- les 25 et 26 mai;
- les 29 et 30 juin;
- les 31 août et 1^{er} septembre;
- les 28 (après-midi et soir) et 29 septembre;
- les 2 et 3 novembre;
- les 7 (après-midi et soir) et 8 décembre.

i) Lois et décrets adoptés par le Grand Conseil

26 janvier

- Décret portant modification de la Constitution de la République et canton de Neuchâtel (Cst. NE) (introduction du système proportionnel pour l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats suisse)

27 janvier

- Loi portant adoption d'une nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise et adaptation (première partie) de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale

- Décret portant octroi d'un crédit de 1.660.000 francs pour le financement d'études complémentaires et pour l'encadrement du projet de nouvelle organisation judiciaire, pour l'adaptation des outils informatiques métier du pouvoir judiciaire, pour l'aménagement de locaux administratifs provisoires et pour un crédit d'études de variantes immobilières de la nouvelle organisation judiciaire

23 février

- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 5.000.000 francs destiné à financer la reconduction de l'augmentation du nombre maximum d'indemnités journalières de chômage
- Décret sur le redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat

24 février

- Loi portant modification de la loi sur le fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels

30 mars

- Décret concernant une demande de grâce
- Décret portant octroi d'un crédit de 1.150.000 francs destiné à l'établissement d'un concept d'intervention relatif au tunnel et aux murs de la Clusette
- Décret portant octroi d'un crédit de 24 millions de francs pour l'entretien constructif
 - A. des routes cantonales
 - B. des ouvrages d'art
 - C. des cours d'eau

31 mars

- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5.100.000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné:
 1. pour 2.300.000 francs à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales
 2. pour 2.800.000 francs à l'attribution de subventions pour les constructions rurales

27 avril

- Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2009

28 avril

- Loi d'introduction du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (LI-CVMS)
- Loi portant modification de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (LAv)

25 mai

- Décret concernant une demande de grâce
- Décret instituant une commission d'enquête parlementaire

26 mai

- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 700.000 francs destiné à répondre au besoin en fonds de roulement du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) pour 2010
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 71.400.000 francs et d'un crédit supplémentaire de 8.000.000 francs pour la construction et la mise à disposition de l'antenne neuchâteloise de l'EPFL sur le site de la Maladière (Bâtiment de la microtechnique)
- Loi portant modification de la loi sur la Banque cantonale neuchâteloise (LBCN)

- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4.200.000 francs relatif à la rénovation des bâtiments nécessaire au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM)

29 juin

- Décret concernant le premier supplément au budget 2010 (supplément I 2010)
- Décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à la convention du 5 mars 2010 relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (Convention sur la participation des Parlements, CoParl)

30 juin

- Loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Information et financement du Grand Conseil)

1^{er} septembre

- Loi portant modification de la loi sur les contributions directes (imposition des personnes morales)
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 900.000 francs destiné à la rénovation des installations de détection feu, de l'alarme d'évacuation et d'éléments limitant la propagation du feu et des fumées pour les voies de fuite dans le bâtiment principal de la faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel (Unimail/sis rue Emile Argand 11 art. No 9696 – Neuchâtel)
- Décret portant sur le principe de l'octroi, en cas de découverte, d'une concession d'exploitation d'hydrocarbures en faveur de la société Celtique Energie Neuchâtel SA

28 septembre

- Loi portant modification de la loi vétérinaire (LVét)
- Loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS)
- Décret soumettant au vote du peuple:
 - a) l'initiative législative populaire "Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité"
 - b) le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE)
- Décret portant modification du décret instituant une commission d'enquête parlementaire
- Décret portant sur une demande de levée d'immunité d'un membre du Conseil d'Etat par le ministère public

29 septembre

- Décret approuvant les options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie pour la période 2010-2012
- Loi portant modification de la loi concernant le traitement des déchets (LTD)

2 novembre

- Décret concernant une demande de grâce
- Décret portant adhésion à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)
- Loi sur la prévoyance professionnelle en faveur des membres du Conseil d'Etat
- Loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires (LACDM)
- Loi portant adaptation (deuxième partie) de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale

- Décret déléguant temporairement au Conseil d'Etat la compétence de fixer les tarifs des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative
- Loi portant révision de la loi sur le notariat
- Loi portant révision de la loi d'organisation judiciaire (OJN) (Tribunal d'instance)

3 novembre

- Loi portant modification de la loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans
- Loi portant modification de la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle (LOSP)
- Décret portant adhésion à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études
- Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire "Pour une justice accessible aux locataires"

7 décembre

- Décret portant validation de l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat
- Loi portant modification de la loi sur la Banque cantonale neuchâteloise (LBCN): rémunération de la garantie de l'Etat
- Loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour les années 2011 à 2013
- Loi portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt)

8 décembre

- Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2011
- Loi concernant l'affectation des crédits inscrits au budget des investissements
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 1.249.000 francs destiné à la construction de la halle Volta
- Décret portant octroi d'un crédit complémentaire urgent de 4.900.000 francs destiné aux travaux de désamiantage et autres interventions impératives ainsi qu'à la réalisation d'un nouveau secteur de détention dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement des établissements pénitentiaires cantonaux
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 7.000.000 francs destiné à financer les prestations complémentaires AVS/AI
- Décret concernant le second supplément au budget 2010 (supplément II 2010)

j) Projets de lois et décrets à l'étude

A l'issue de la session de décembre, les projets de lois et de décrets à l'étude au sein des commissions parlementaires sont les suivants:

01.168

Projet de loi Bernard Matthey, du 21 novembre 2001, portant modification de la loi sur les eaux (contrôle réseau)

Projet transmis à la commission législative le 21 novembre 2001.

03.162

Projet de loi du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, portant révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)

Projet transmis à la commission législative le 5 novembre 2003.

06.121

Projet de loi Pierre Bonhôte, du 21 février 2006, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (objets soumis au Grand Conseil: dépôt d'amendements)

Projet transmis à la commission législative le 28 février 2006.

06.143

Projet de loi du groupe PopVertsSol, du 28 juin 2006, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (suppléance)

Projet transmis à la commission législative le 4 octobre 2006.

07.138

Projet de loi Pierre Bonhôte, du 25 avril 2007, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (votes: rôle du président)

Projet transmis à la commission législative le 27 avril 2007.

07.151

Projet de loi des groupes libéral-PPN, radical et UDC, du 26 juin 2007, portant modification de la loi sur la police du commerce (ouverture des magasins)

Projet transmis à la commission législative le 11 juillet 2007.

07.176

Projet de loi Yves Morel, Damien Cottier et Caroline Gueissaz, du 4 septembre 2007, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Rendement de la fortune mobilière)

Projet transmis à la commission fiscalité le 11 septembre 2007.

07.205

Projet de décret du groupe UDC, du 5 décembre 2007, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (incompatibilités)

Projet transmis à la commission législative le 7 décembre 2007.

08.122

Projet de loi Pierre Bonhôte, du 29 janvier 2008, modifiant la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Proposition de renvoi)

Projet transmis à la commission législative le 30 janvier 2008.

08.136

Projet de décret Marianne Ebel, du 20 février 2008, initiative constitutionnelle demandant la modification de la Constitution neuchâteloise, afin d'y inscrire un droit à un salaire minimum

Projet transmis à la commission législative le 20 février 2008.

08.146

Projet de loi Doris Angst, du 18 mars 2008, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Indemnités: frais de garde)

Projet transmis à la commission législative le 19 mars 2008.

08.190

Projet de loi du groupe UDC, du 30 septembre 2008, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (répartition des sièges entre les listes)

Projet transmis à la commission législative le 1^{er} octobre 2008.

08.198

Projet de loi de la commission de gestion et des finances (CGF), du 4 novembre 2008, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)

Projet transmis à la commission législative le 5 novembre 2008.

09.107

Projet de loi du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, portant modification de la loi sur les finances (frein à l'endettement et aux dépenses)

Projet transmis à la commission de gestion et des finances le 28 janvier 2009.

09.112

Projet de loi Marianne Ebel et Pascal Helle, du 27 janvier 2009, sur la promotion de la formation professionnelle et la promotion de l'emploi

Projet transmis à la commission législative le 28 janvier 2009.

09.117

Projet de loi Christian Boss, du 17 février 2009, portant révision totale de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP)

Projet transmis à la commission législative le 18 février 2009.

09.118

Projet de loi Marianne Ebel, du 17 février 2009, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Allégements fiscaux pour les entreprises nouvellement créées)

Projet transmis à la commission fiscalité le 18 février 2009.

09.167

Projet de décret Caroline Gueissaz, du 29 septembre 2009, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Garanties fiscales)

Projet transmis à la commission législative le 30 septembre 2009.

09.183

Projet de loi du groupe PopVertsSol, du 1^{er} décembre 2009, fixant un impôt cantonal de solidarité (fortune)

Projet transmis à la commission fiscalité le 2 décembre 2009.

09.188

Projet de loi Jérôme Amez-Droz, du 2 décembre 2009, portant modification de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux

Projet transmis à la commission législative le 26 janvier 2010.

09.189

Projet de loi du groupe socialiste, du 2 décembre 2009, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)

Projet transmis à la commission législative le 26 janvier 2010.

10.116

Projet de loi du groupe socialiste, du 27 janvier 2010, portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn)

Projet transmis à la commission législative le 24 février 2010.

10.117

Projet de loi du groupe socialiste, du 27 janvier 2010, portant révision de la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE)

Projet transmis à la commission législative le 24 février 2010.

10.118

Projet de loi Claude Borel, du 23 février 2010, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Suivi des propositions parlementaires)

Projet transmis à la commission législative le 24 février 2010.

10.132

Projet de décret des député-e-s Vert-e-s, du 28 avril 2010, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (introduction d'un accueil parascolaire)

Projet transmis à la commission législative le 28 avril 2010.

10.134

Projet de loi Patrick Erard, du 28 avril 2010, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)

Projet transmis à la commission législative le 28 avril 2010.

10.149

Projet de décret du groupe libéral-radical, du 30 juin 2010, portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn)

Projet transmis à la commission législative le 30 juin 2010.

10.164

Projet de décret du groupe UDC, du 28 septembre 2010, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (CSt.NE) (Election au Conseil d'Etat au système proportionnel)

Projet transmis à la commission législative le 28 septembre 2010.

10.165

Projet de décret du groupe UDC, du 28 septembre 2010, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Traitement des amendements)

Projet transmis à la commission législative le 28 septembre 2010.

10.179

Projet de loi Fabien Fivaz, du 2 novembre 2010, portant modification de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage

Projet transmis à la commission législative le 3 novembre 2010.

k) Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil

Les 9 tomes regroupant les sessions de mai 2008 à mars 2009 ont été envoyés aux intéressés. Ils sont à disposition sous forme papier et CD-ROM, ainsi que sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel.

3.2. Personnel

M^{me} Laura Martins Parreira a été engagée dès le 4 mai 2009 pour un stage de préparation à l'examen de maturité professionnelle. Elle a terminé son stage le 5 mars 2010.

M. Thibaut Delley a été engagé dès le 18 janvier 2010 pour un stage de préparation à l'examen de maturité professionnelle. Il a terminé son stage le 14 novembre 2010.

M^{me} Adeline Rumo a été engagée dès le 13 septembre 2010 pour un stage de préparation à l'examen de maturité professionnelle. Elle terminera son stage en été 2011.

4. SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS

4.1. Préambule

Le service du matériel et des imprimés (SEMI) se dénomme, depuis le 1^{er} janvier 2011, service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI), ceci dans le but d'inclure les nouvelles missions du service au niveau des achats et de la logistique.

4.2. Personnel

Le service a subi quelques mutations de personnel durant l'année.

Le 31 août 2010, M. Jean-Laurent Mathez a démissionné de sa fonction de coordinateur des achats. Il a été remplacé par M. Pascal Jubin, entré en fonction le 1^{er} janvier 2011.

M. Jérôme Grandin a été engagé le 14 juin 2010 comme adjoint à la responsable des approvisionnements. Il a remplacé M. Laurent Marc Molliex, magasinier. La fonction a été revue pour répondre aux nouvelles missions du service et à l'utilisation accrue de SAP.

Comme chaque année, pour accomplir l'ensemble des missions, le service a eu recours tout au long de 2010 à diverses personnes mises à disposition dans le cadre des programmes d'occupation afin de renforcer les différents secteurs de manutention de la marchandise, de réception, de préparation et de livraison du matériel dans les entités de l'Etat et des manuels dans les différentes écoles neuchâtelaises.

4.3. Achats

Le 10 mars 2010, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté sur la réorganisation et la gestion des achats. Ce dernier a pour but d'assurer que la gestion des achats des produits et des prestations de services pratiquée par l'administration cantonale respecte la politique d'achat adoptée par le Conseil d'Etat ainsi que les règles de gestion qui lui sont associées.

Dès le 1^{er} janvier 2010, le nouveau module SAP MM a été installé afin d'optimiser la gestion des besoins et la gestion des stocks des articles.

4.4. Logistique

L'infrastructure du service permet la distribution efficace et rationnelle du matériel pour l'administration cantonale, l'Université, les communes et les écoles neuchâtelaises ainsi que d'autres entités paraétatiques.

Afin d'automatiser la logistique, le module WM de SAP a été mis en place dès le 22 novembre 2010. Cette solution permet ainsi la gestion des articles avec des lecteurs code à barres ainsi que la distribution des envois avec suivi électronique. Le but étant toujours d'améliorer la gestion et la qualité du service.

4.5. Economat et matériel scolaire

La fourniture et le matériel de bureau pour l'administration cantonale se sont soldés par un total de 877.933 francs pour l'année 2010.

La fourniture et le matériel de bureau pour les communes et les clients externes se sont montés à 733.159 francs pour l'année 2010.

Enfin, le matériel pour les écoles enfantines, primaires et secondaires a représenté un total de 2.460.285 francs pour l'année 2010.

4.6. Impressions

Concernant l'impression numérique, l'équipement est bien adapté aux différentes missions de l'administration cantonale. L'impression concernant les clients externes (communes, OFS, associations, etc.) a représenté un chiffre d'affaires de 810.364 francs, alors que pour l'administration cantonale, le montant est de 1.761.734 francs.

4.7. Certification ISO

Le 3 septembre 2010, le service a été certifié aux normes ISO 9001, 14000 et OHSAS 18001. Ainsi, les secteurs en prise directe avec les utilisateurs et clients du SALI ont des processus normalisés, ce qui assurera une meilleure qualité des prestations fournies et une amélioration continue.

Neuchâtel, le 2 février 2011

La chancelière d'Etat,

S. Despland

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GENERAL.....	1
1.1.	Personnel	1
1.2.	Feuille officielle	1
1.3.	Légalisations	1
1.4.	Guichet unique	1
1.5.	Droits politiques.....	3
1.6.	Conférence des secrétaires généraux.....	7
1.7.	Transparence des activités étatiques	7
1.8.	Partenariat enregistré.....	7
1.9.	Centenaires	7
2.	COMMUNICATION	7
3.	SERVICE DU GRAND CONSEIL	8
3.1.	Grand Conseil	8
3.2.	Personnel	21
4.	SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS	22
4.1.	Préambule	22
4.2.	Personnel	22
4.3.	Achats	22
4.4.	Logistique	22
4.5.	Economat et matériel scolaire	22
4.6.	Impressions	23
4.7.	Certification ISO	23